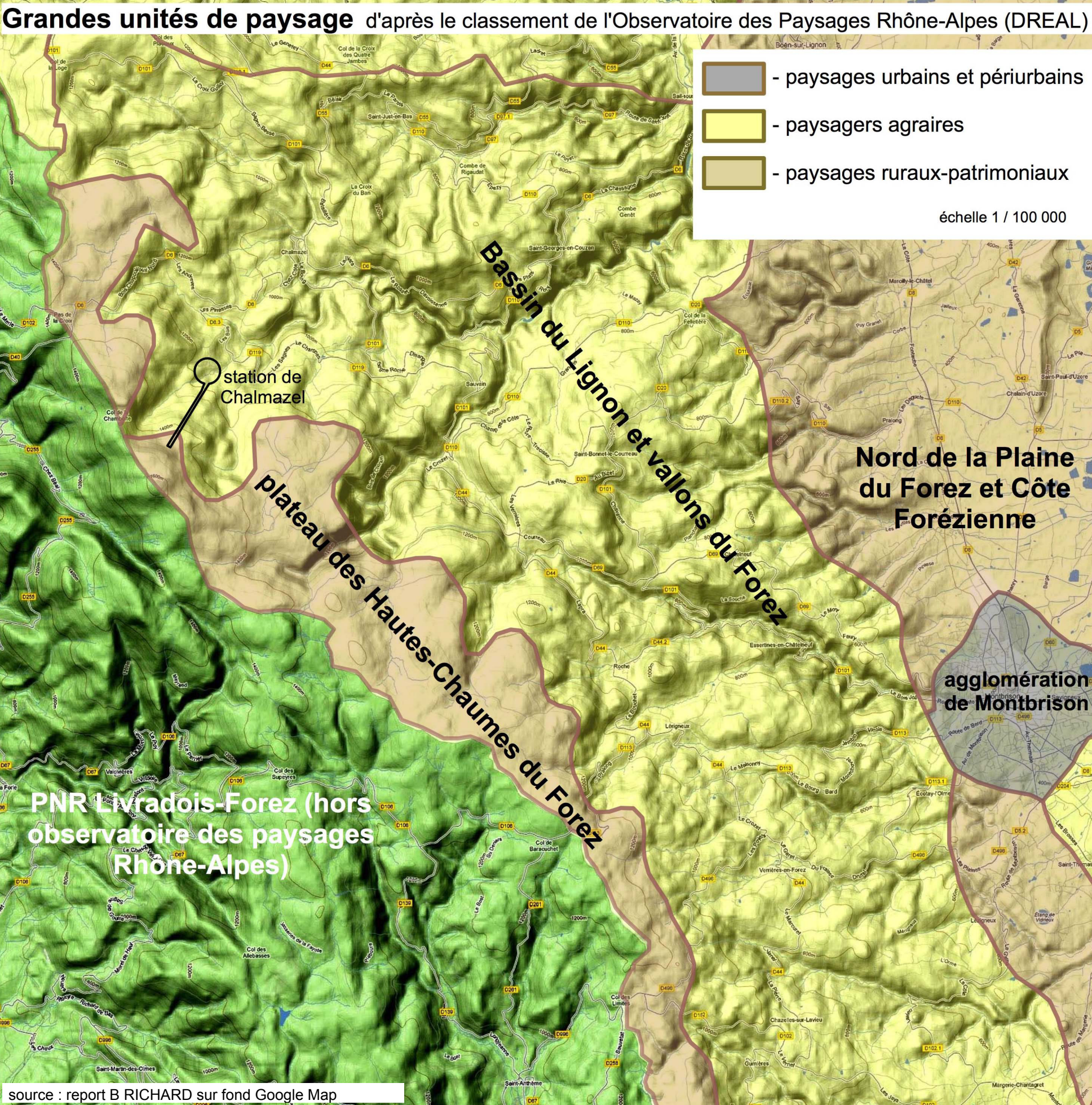


Projet d'aménagement de la station de Chalmazel **étude environnementale et paysagère**

phase 4 étude d'impact environnemental - volet paysager





IV - Paysage et patrimoine

1. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine

1.1 Caractéristiques des unités paysagères concernées par le projet

1.1.1 Grands ensembles paysagers et subdivisions

- L'Atlas des Paysages de la Loire (2002) englobe Monts du Forez et Monts de la Madeleine dans une seule et même unité de paysage, tout en distinguant les Hautes-Chaumes en tant que "paysage-site" exceptionnel à l'échelle du Département (la Loire en compte 3 avec les Gorges de la Loire de Grangent et les Gorges de la Loire de Villerest).
- La charte Architecturale et Paysagère des Pays du Forez (2007) distingue-t-elle 4 entités : le bassin de l'Ance côté Auvergne, le plateau de St-Bonnet-le-Château, l'arrière-pays de Montbrison et la Montagne autour de Chalmazel et Noirétable. Les Hautes-Chaumes ne sont pas considérées ici comme une entité distincte et les bassins de Chalmazel et de Noirétable sont englobés dans une seule et même unité.
- L'Observatoire Régional des Paysages (DREAL Auvergne Rhône-Alpes 2005) dont le découpage en "7 familles de paysage" est plus systématique, subdivise les Monts du Forez en 5 unités paysagères. Le "bassin de perception" du projet en recouvre deux : le plateau des Hautes-Chaumes et le massif du Forez sous l'appellation bassin du Lignon et vallons du Forez.

1.1.1.1 Plateau des Hautes-Chaumes du Forez

Mollement ondulé et balayé par le vent, le plateau des Hautes-Chaumes du Forez constitue un paysage unique dans le Département de la Loire, tant par son étendue que par sa singularité, avec ses landes basses ou arbustives entrecoupées de parcours d'herbe rase très tôt grillée par le soleil sur ces sols très superficiels et dont la succession dessine un damier coloré. En Hiver la neige qui n'est pas masquée ici par la forêt identifie le massif du Forez loin à la ronde bien au-delà des limites du Département. C'est là un terroir rural de tradition ancienne voué à l'estive : une forme de pâturage nomade extensif, les troupeaux étant transhumés à la belle saison des fermes du piémont vers les hauts. Il entre dans la catégorie des "paysages ruraux patrimoniaux", c'est à dire façonnés par un mode d'exploitation agricole particulier qui lui confère une identité forte et une dimension culturelle. En effet, bien que le terme d'espace naturel soit assez souvent employé pour qualifier cette entité, ce n'est pas un paysage naturel puisqu'il résulte de l'action de l'homme et qu'il ne peut perdurer que par le maintien de ces activités qui évitent que la forêt ne gagne ou alors par un principe de substitution. On peut considérer que contrairement aux estives du Pilat ce terroir est encore relativement préservé quoique fragilisé par la déprise.

Autre composante de ce paysage particulier, les "jasseries", ces fermes d'estive basses insérées isolément ou en en petits groupes dans la pente du terrain à l'abri du vent et souvent joutées d'une "fumade" : parcelle en contrebas où l'on épandait le fumier et qui se devine encore car l'herbe y est plus verte. L'eau est également un élément important : sources qui surgissent dans la pente, rigoles et fossés qui convergent en ruisseaux en fond de thalweg, enfin les tourbières naissant dans les creux du terrain qui piègent la neige et que l'on repère à un changement de teinte de la végétation. Les lisières forestières sur les franges basses de l'unité ont un aspect caractéristique parfois, lorsqu'il ne s'agit pas de parcelles enrésinées, les arbres étant rabougris, nanifiés par le froid, couchés par le vent ou courbés par la neige.

La roche est une composante peu présente dans le paysage hormis sous forme d'éboulis et de petits pointements sur les points hauts de part et d'autre du sommet de Pierre-sur-Haute (littéralement la pierre la plus haute) et sur les pentes de la vallée glacière du Fossat côté Est.

Le paysage porte également les marques de pistes caillouteuses taillées en travers de la pente, d'équipements liés à la pratique du ski : remontées mécaniques, filets pare-congères et barrières de sécurité, jusqu'à l'alignement de poteaux peints qui marquent la frontière Rhône-Alpes Auvergne (par ailleurs limite entre franco-provençal et langue d'oc). Enfin on ne peut ignorer l'antenne et les radars de Pierre-sur-Haute qui ont acquis à la longue le statut de point de repère.

1.1.1.2 Bassin du Lignon et vallons du Forez :

Cette unité, recouvrant la partie des Monts du Forez qui nous intéresse, pourrait encore être subdivisée en ce qui nous concerne en trois entités : les pentes boisées hautes et raides orientées Est/Nord-Est des retombées des Hautes-Chaumes, le gradin supérieur des bassins du haut-Lignon et du haut-Vizézy, à une altitude intermédiaire, et plus bas encore le bassin amont et les gorges encaissées et densément boisées du Lignon, du Vizézy et de leurs affluents. Le bassin de perception du projet ne recoupe que les deux premières, décrites ci-dessous.



1 - mosaïque des hautes chaumes depuis la jasserie des Granges



2 - paysage à peine marqué par les aménagements à cette échelle (ici de Peyre Mayou au-dessus du Col du Beal)

- les retombées boisées des Hautes-Chaumes

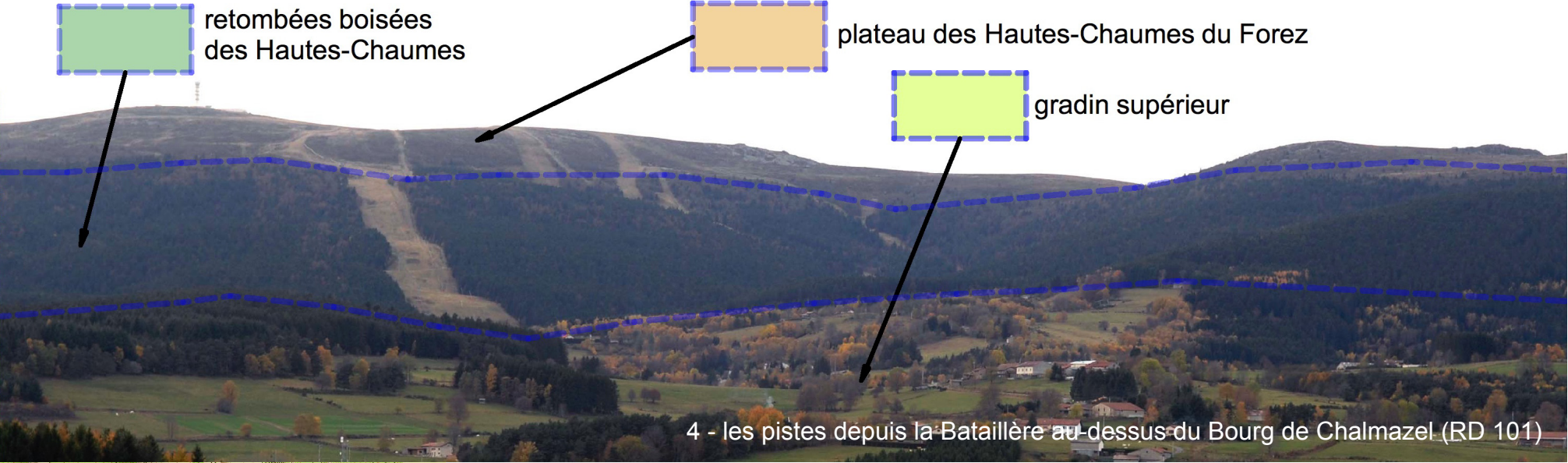
Cette subdivision est suffisamment différente en terme de typologie et de perception par rapport à la problématique abordée pour justifier un chapitre à part. La pente est souvent très forte ici, la forêt omniprésente, à peine trouée de quelques clairières agricoles sur des replats avec parfois une ruine ou un bâtiment agricole difficile à valoriser car desservi par un mauvais chemin ou ne voyant que trop rarement le soleil en Hiver. Les pistes forestières, chemins ruraux et sentiers à travers bois sont le plus souvent étroits, pentus et rocailleux.

La forêt, majoritairement privée, est faite à 75% de résineux, le reste en peuplements mixtes à dominante de conifères. C'est une futaie ancienne, à la flore variée. Sa limite supérieure est constituée d'un ourlet caractéristique de Hêtres rabougris, tordus par le vent et la neige, qui gagne lentement sur les estives. On note également sur les terrains moins pentus à l'approche du plateau sommital quelques boisements monospécifiques récents (anciens "parcours" dont l'exploitation a été abandonnée). Les sous-bois sont par endroits littéralement encombrés d'amoncellements de blocs arrondis et lorsqu'ils se trouvent couverts de Lichens, Mousses, Fougères ou Myrtilles, la forêt prend une allure mystérieuse qui éveille l'imagination.

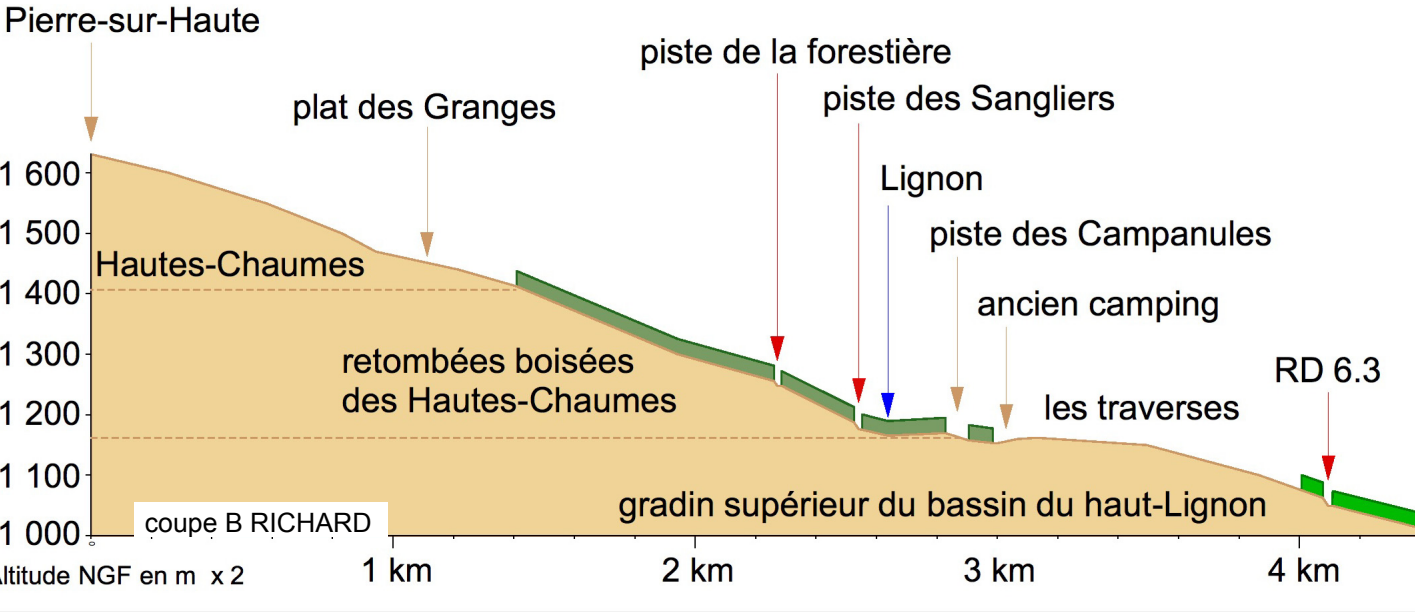


3 - les Hautes-Chaumes, leur retombées boisées et le gradin intermédiaire ont des typologies bien distinctes, les trouées des pistes signalent de loin la station (ici du calvaire de Nérmond au-dessus de Chalmazel)

subdivisions du paysage local
échelle 1 / 50 000



le regard s'attache d'autant plus aux lointains que la forêt couvrant les retombées des Hautes-Chaumes masque le pied du versant



Les pistes de ski de la station de Chalmazel ont découpé de longues trouées rectilignes dans le couvert forestier et à travers les landes de l'unité des Hautes-Chaumes au-dessus. Le contraste entre le sol enneigé et la forêt sombre les rend plus visibles encore en Hiver, mais cette valorisation particulière de la pente et de la rigueur du climat contribuant par ailleurs à la dynamique locale et apportant un surcroît de notoriété au pays, le regard a fini par s'y habituer sinon par l'accepter. Le secteur de la station n'appartient pas pour autant à la typologie des "paysages de loisirs" au sens de l'Observatoire Régional des Paysages, dans lesquels c'est l'activité récréative qui a modelé le paysage à sa convenance.

- le gradin supérieur du bassin de perception du haut Lignon

Il s'agit d'une entité au caractère montagnard assez marqué, façonnée par les contraintes de pente, la rigueur du climat et un relatif isolement. Les différences d'altitude, d'exposition et de sol confèrent à ce terroir l'allure d'une mosaïque bigarrée de bosquets épars à dominante de feuillus, généralement sur les terrains pentus, de (rares) carrés de conifères en "timbre poste", de petits champs cultivés et de grandes pâtures délimitées par des clôtures plus rarement par des haies, enfin de thalwegs soulignés par des cordons d'arbres sinueux. Bien que très présente (30 à 50% de couverture d'après les inventaires communaux), la forêt n'est jamais oppressante car elle est morcelée, constituée de feuillus (dominants) et de Pins en mélangés, enfin il n'y a pas dans ce secteur de tendance notable à l'enrésinement des terres agricoles.

Le relief impose aux routes de multiples lacets. La trame viaire est dense et ramifiée eu égard à la densité de population. L'agriculture de type paysanne fait mieux que subsister car le terroir paraît toujours soigné et entretenu, cependant les conditions d'exploitation restent difficiles.

En lecture globale, on distingue les villages de forme compacte, groupés autour d'un clocher ou d'un château jouant le rôle signal, blottis en fond de vallée ou en balcon sur les pentes les mieux exposées, et entre ceux-ci un bâti dispersé fait de grandes fermes et d'habitations traditionnelles isolées ou groupées en petits hameaux, fondus dans une trame bocagère bien présente à cette échelle de perception. On note peu d'extensions pavillonnaires récentes.

1.1.2 Évaluation des dynamiques paysagères

1.1.2.1 plateau des Hautes-Chaumes du Forez

Résultant d'un pastoralisme extensif déjà pratiqué au bas moyen âge, les parcours des Hautes-Chaumes du Forez ont été, comme tous les modes d'exploitation contraignants et précaires de ce type, précocement et massivement touchés par l'exode rural et la déprise. Non pâturées, les estives sont susceptibles d'être rapidement gagnées par la lande, puis par la forêt, voire l'enrésinement monospécifique. Théoriquement il n'y a pas lieu de s'en inquiéter car, le maintien de l'ouverture du paysage étant un enjeu environnemental et paysager majeur, des principes de gestion ont assez tôt été mis en place à l'échelle de l'unité paysagère (projet agro-environnemental et climatique), lesquels ont directement une incidence positive du point de vue paysager, comme du point de vue environnemental.



6 - le gradin du haut-Lignon est physiquement séparé du plateau sommital par le versant densément boisé et ses 400 à 500 m de dénivelée (vue du col de la croix Ladret)

1.1.2.2 bassin du Lignon et vallons du Forez :

L'Observatoire Régional des Paysages classe cette unité dans la catégorie des "paysages agraires", c'est à dire des terroirs en premier lieu façonnés et gérés par les activités agricoles et habités de façon permanente. Ce sont des paysages vulnérables car ils ne peuvent compter pour se maintenir en état que sur la dynamique de la filière agricole. La population néo-rurale en effet ne contribue pas directement à l'entretien du paysage. Or, les chefs d'exploitations vieillissent et s'ils peinent à trouver un repreneur, il y a un risque réel de déprise, d'expansion forestière et de fermeture du paysage, avec à la clé une perte notable de l'attrait du territoire.

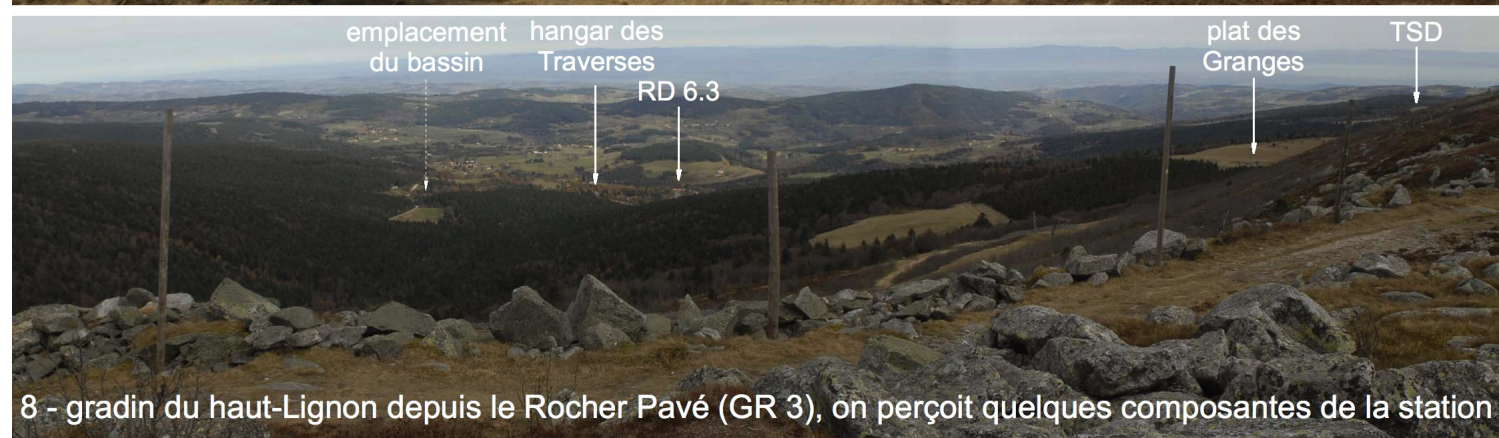
La valorisation des produits du terroir par des labels (AOP fourme, salaisons de montagne, lait de montagne...) et des marchés locaux réputés (Montbrison premier marché de France en 2019) est un facteur favorable au maintien de la dynamique agricole. Cependant ce modèle économique reste fragile car il est soumis à la concurrence des circuits traditionnels.

La sylviculture de son côté est également sujette à des mutations de fond susceptibles d'influer sur l'état des paysages. Elle doit en premier lieu s'adapter à des besoins nouveaux (construction, isolation, chauffage...), faire face à des accidents climatiques à répétition (sécheresse, tempête, neige lourde...) et à l'arrivée à maturité de nombreux peuplements. Les contraintes de pente et le morcellement de la propriété rendent en outre compliquée l'évolution des modes d'exploitation.

Quant à l'économie du tourisme, elle s'appuie de prime abord sur l'attrait du contexte paysager et patrimonial, pour orienter ensuite les visiteurs vers d'autres pôles d'attraction (touristiques, culturels ou sportifs), avec à la clé des retombées bénéfiques sur l'hébergement, la restauration, le commerce ou l'artisanat local. Si ce sont effectivement les agriculteurs et les sylviculteurs qui à l'origine entretiennent le "terrain de jeu" des activités de loisirs de pleine nature, ces activités sont en retour pourvoyeuses d'emploi. Elles représentent une part croissante dans les revenus du territoire, contribuent à enrayer le déclin démographique et à maintenir l'activité et l'attractivité des communes rurales. La stabilité du paysage en dépend donc aussi.



7 - les remontées restent peu visibles à hauteur du plateau (ici de la Jasserie du Gros Fumé)



8 - gradin du haut-Lignon depuis le Rocher Pavé (GR 3), on perçoit quelques composantes de la station



9 - la gare du TSD des Jasseries masquée par la rupture de pente depuis le haut des pistes alt. 1560 m



10 - du plat des Granges on voit à peine pointer le faîtage des chalets de location en pied de piste



11 - les équipements sont surtout visibles à hauteur du Plat des Granges

1.1.2.3 évolution probable du paysage en l'absence de projet

Si les activités du tourisme et des loisirs de plein air ne participent pas effectivement à l'entretien du paysage, elles contribuent indirectement à le maintenir en état en apportant un écot significatif à l'économie locale comme on l'a vu. Sans entrer dans le détail des conditions de réalisation du plan de développement de la station de loisirs quatre saisons de Chalmazel, on conçoit que l'abandon du projet ait une incidence sur la fréquentation attendue et la capacité d'adaptation de la station aux mutations à venir (évolution de la demande, dérèglement climatique, contribution au pôle pleine nature...). D'un point de vue strictement paysager la seule incidence à craindre serait que, si le déséquilibre du coût d'exploitation des pistes conduisait à ne plus les faucher ou les faire pâturer, il s'ensuivrait une fermeture du milieu par enrichissement et un retour à la forêt.

1.2 Typologies des perceptions et valeur sociale des paysages

1.2.1 Approche visuelle à travers les unités paysagères et en direction du projet

1.2.1.1 plateau des Hautes-Chaumes du Forez

L'étendue du panorama porte ici côté plaine du Forez et Monts du Lyonnais jusqu'au Mont-Blanc par beau temps, coté Pilat jusqu'au Vercors et côté Livradois jusqu'à la Montagne Ardéchoise et aux volcans d'Auvergne. L'ambiance des landes d'altitude est très prégnante. Ouvertes par endroits sur un tour d'horizon complet elles semblent "donner sur le vide" au-delà de la lisière forestière. De même l'impression d'isolement et de quiétude que l'on ressent dès que l'on s'éloigne des lieux faciles d'accès. C'est ce qui fait l'attrait de cette unité.

C'est parallèlement un facteur de sensibilité car cette configuration, avantageuse du point de vue des perceptions qualitatives, fait que l'on domine de haut le paysage alentour et ses éventuels "points noirs". Il faut toutefois garder à l'esprit l'échelle des perceptions en jeu en raison de la distance. En outre, seuls quelques rares points de vue donnent effectivement des percées en vue plongeante sur le cœur de station en pied de versant ou le haut de la piste des Campanules.

La station de ski en pied de versant est en effet le plus souvent masquée sous cet angle par la forêt de conifères qui remonte très haut, sinon tout juste perceptible en vue rasante au-dessus des arbres, y-compris dans l'axe de la piste principale où les ruptures de pentes successives font écran. Alors que le pied de piste est à peine visible depuis les balcons et belvédères d'altitude, le gradin supérieur des Côtes et des Traverses (ancien camping) est davantage en évidence sous cet angle car il est plus élevé de 20 à 30 m et plus en retrait du pied de versant.

Depuis le Col du Béal, qui est l'une des principales portes d'accès au plateau, comme depuis les lieux fréquentés alentours, on ne soupçonne pas l'existence de la station. Il faut avancer assez loin vers les antennes pour percevoir les pylônes des remontées et les barrières anti-congères signalant les pistes. Au rebord du plateau non loin de la limite de rupture de pente, la jasserie des Granges très proche est directement en vis-à-vis de l'arrivée du télésiège du même nom, mais elle est ouverte vers l'Est et tourne le dos aux remontées mécaniques. Des jasseries de Colleigne et surtout du Gros Fumé plus loin à l'Est on a également des vues lointaines sur le replat des Granges, l'arrivée du télésiège et les lignes de pylônes en silhouette.

plateau des Hautes-Chaumes (en résumé)

- un paysage largement ouvert : plateau amplement bosselé
végétation rase dominante
bâti singulier épars et peu visible
- une mosaïque de textures : parcours, tourbières, landes basses, arbustives...
- une trame viaire lâche et ténue renforçant l'impression d'isolement



12 - Pierre-sur-Haute depuis les Monts du Lyonnais



13 - les hautes chaumes depuis le Rocher de la Chaize (GR 3)

l'empreinte des pistes reste sous cet angle dans une relative continuité avec l'alternance de teintes des landes et parcours en arrière-plan...



14 - le haut des pistes depuis le Procher (GR 3)



Plat des Granges du Procher (GR 3)

la neige marque davantage le plateau faisant des Hautes Chaumes un point d'appel incontournable du paysage de la Plaine du Forez, visible des confins du Brionnais aux sommets d'Auvergne

... remontées mécaniques, filets de protection et équipements annexes sont par contre dans un rapport "tout autre" au contexte



15 - sentier au départ de la station

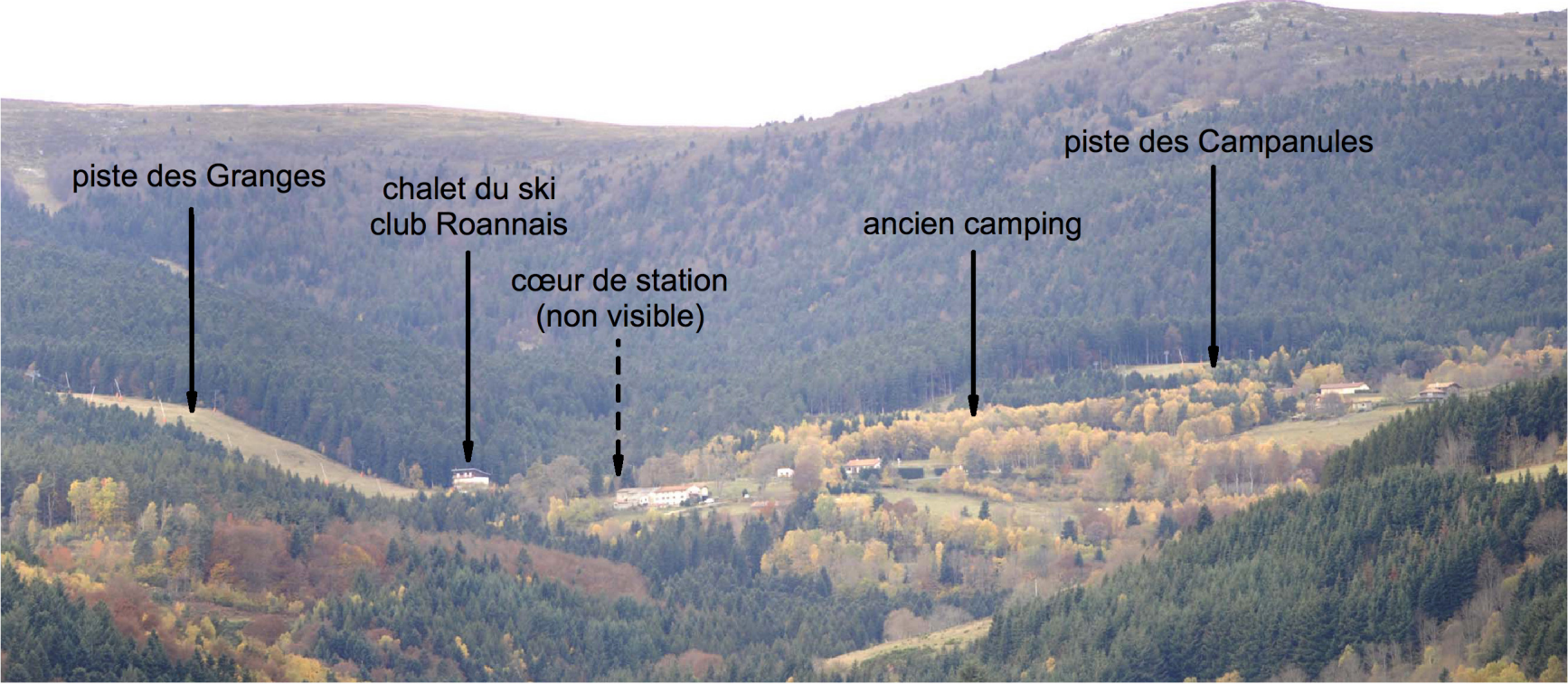
retombées boisées des Hautes-Chaumes (en résumé)

- une prédominance de peuplements forestiers anciens sur de fortes pentes
- un milieu fermé qui privilégie les perceptions proches et donne du poids aux premiers-plans
- des ambiances de sous-bois pittoresques dans lesquelles la roche joue un rôle important
- des pentes fortes avec des blocs, des racines et des branches basses à prendre en considération dans les projets d'aménagement

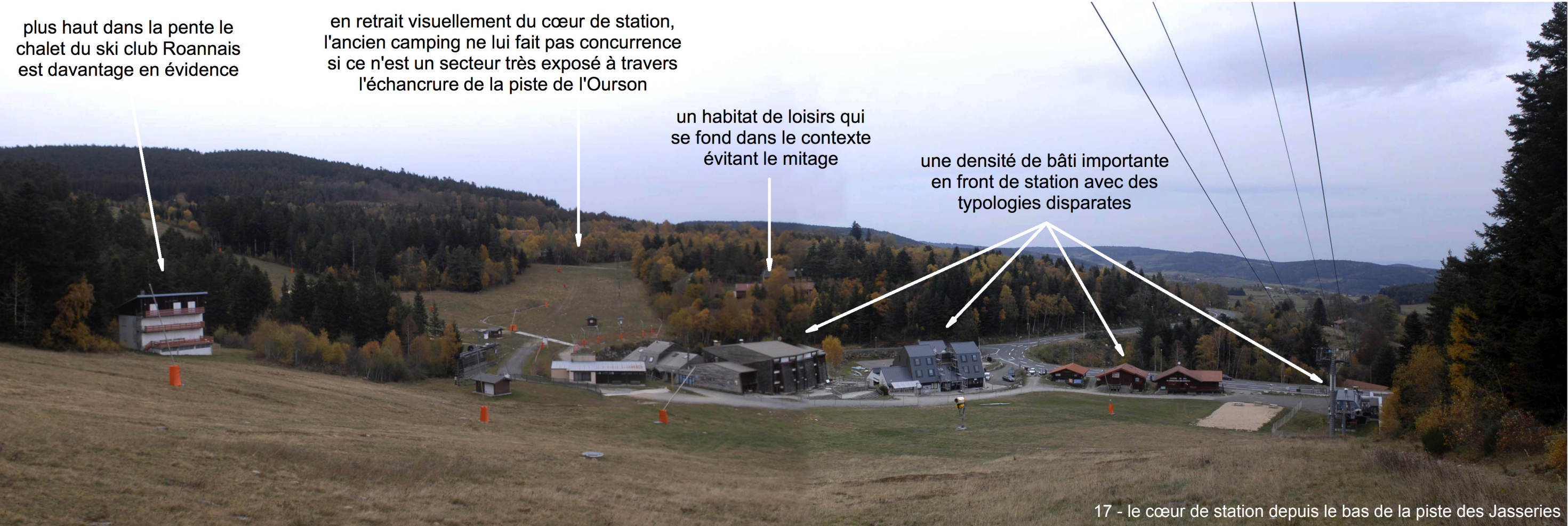
gradin supérieur du bassin amont du Lignon (en résumé)



- 16 - le site depuis la Beurrière entre St-Georges-en-Couzan et Chalmazel (RD 6)
- un paysage diversifié ayant par ce fait une forte "capacité d'absorption"
 - des perceptions étendues d'un versant à l'autre à travers l'unité dès que l'on prend de la hauteur, mais qui ne sont pas pour autant exclusives...
 - ...car l'environnement immédiat capte tout autant l'attention
 - et plus bas une succession de petits espaces davantage cloisonnés par les jeux du relief et des boisements et qui fonctionnent sur eux-mêmes



le site de la Station de Chalmazel est ainsi peu visible à l'échelle de la subdivision, si ce ne sont les saignées laissées par les pistes dans les pentes boisées et leurs fronts forestiers



1.2.1.2 bassin du Lignon et vallons du Forez :

- les retombées boisées des Hautes-Chaumes

La végétation basse des sous-bois confère à la forêt une grande perméabilité visuelle à hauteur d'homme, ce qui est avantageux pour la promenade car elle permet de profiter d'ambiances à la fois pittoresques et sauvages sans être oppressantes. Toutefois dès que l'on élève le regard on est rapidement arrêté par les frondaisons et du fait de la pente on profite rarement de percées entre les troncs d'un versant à un autre. Les vues que l'on pourrait avoir en direction des éléments du projet sont en général très courtes ici. Elles restent dans le domaine des perceptions rapprochées. Seules quelques étroites percées permettent de percevoir en vue plongeante les aménagements au détour d'une courbe ou à l'occasion d'une coupe forestière, mais il s'agit de vues fugitives qui captent bien moins l'attention chemin faisant.

Les trouées dans le couvert forestier trahissant les pistes sont très visibles depuis la RD 6 entre St-Georges-en-Couzan et Chalmazel, de la RD 101 montant au Col de la Loge, plus fugitivement des derniers virages de la RD 119 en venant de Sauvain, ainsi que des petites routes sillonnant les versants Sud du relief. Par contre les installations en pied de piste, masquées dans un creux du relief, sont pour ainsi dire imperceptibles. On les découvre en vue rapprochée au détour d'un virage de la RD 6.3 qui dessert la station à sens unique.

- le gradin intermédiaire du bassin de perception du haut Lignon

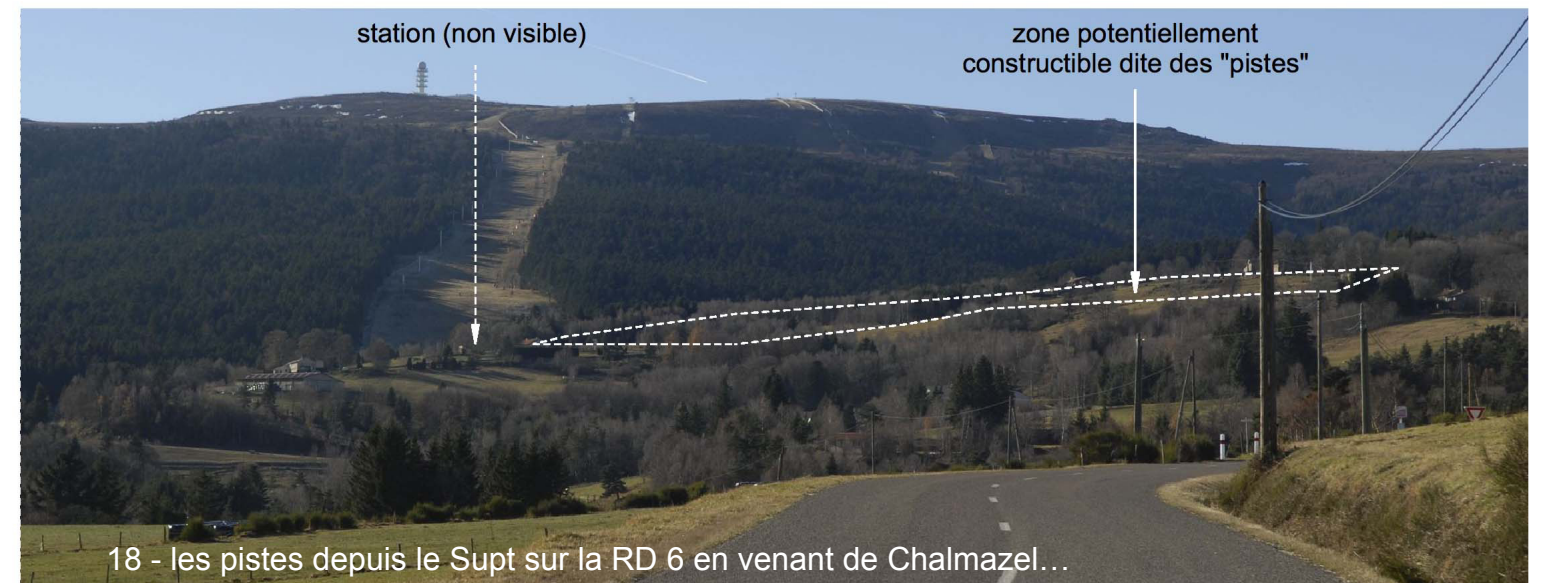
Si l'on excepte la bordure Est du bassin du haut-Lignon, qui est en balcon sur la Plaine du Forez, on peut considérer l'unité comme plutôt fermée sur elle-même. Le regard s'échappe, certes, vers les lointains dès que l'on prend de l'altitude mais les perceptions dominantes sont des vis-à-vis entre versants : en vallée, le paysage de n'importe quel lieu, c'est d'abord le versant opposé.

Les scènes ont ainsi deux échelles distinctes, un premier-plan immédiat, bien identifiable, et presque sans plans intermédiaires un arrière-plan distant et moins précisément défini, voire très lointain et dans lequel peuvent s'étagier plusieurs horizons successifs.

Ainsi quand on est en point haut dans le bassin de perception du haut Lignon, il est possible avec un peu d'attention de percevoir distinctement des éléments de paysage même très lointains (en fonction de leur échelle et de leur éloignement), et ce même si le champ de vision est vaste. Cependant dans le même temps la prégnance des premiers-plans capte assez logiquement l'attention, si bien que les détails éloignés ont par contre-coup tendance à être ignorés dans ces conditions. La configuration du point de vue importe donc. Dans un fond de vallée le regard sera toujours davantage focalisé par les versants dans une direction imposée.

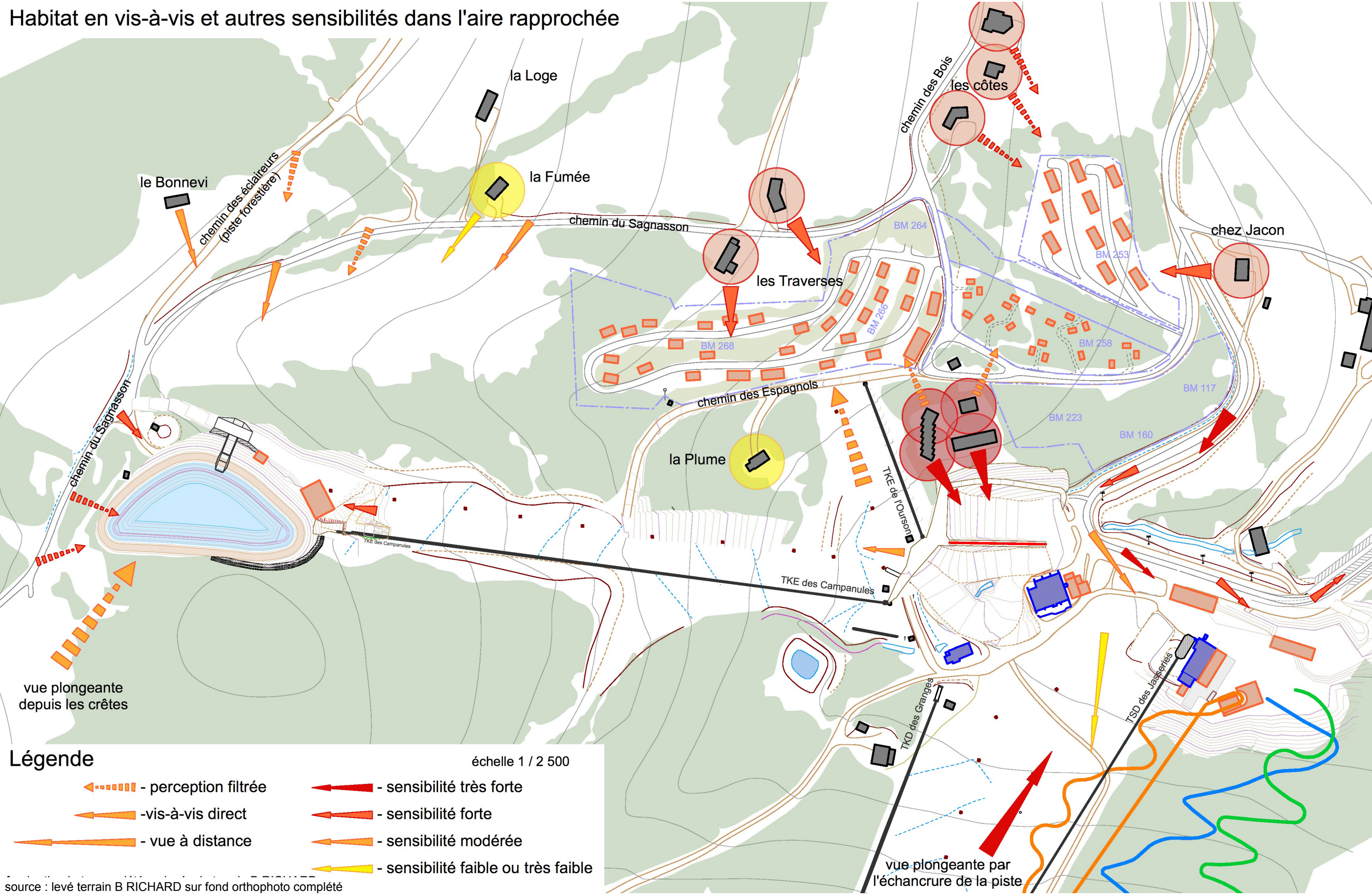
- perceptions rapprochées sur la route d'accès à la station de Chalmazel

Le secteur des Côtes sur lequel sont envisagés des hébergements n'est effectivement perçu que sur une courte section de la RD 6.3, boucle à sens unique desservant la station. En revanche trois habitations sur le chemin des Bois au lieu-dit les Côtes surplombent le projet et une autre en contrebas, au lieu-dit chez Jacon, est en vis-à-vis direct (cf carte de synthèse p 11 ci-contre).



La lisière forestière abrupte trahit la piste des Campanules, la zone urbanisable dite des Pistes figurant sur la carte communale de Chalmazel inclue les secteurs des Côtes et des Traverses (ancien camping) sur lesquels sont envisagés les hébergements de loisirs.

Habitat en vis-à-vis et autres sensibilités dans l'aire rapprochée



De la même façon, on ne découvre la station que soudainement au détour du dernier virage de la RD 6.3, en vue rapprochée. Cerné de fronts forestiers sombres et verticaux, le cœur de station au pied des pistes fonctionne avant tout sur lui-même. Il n'est ouvert que vers l'amont et la trouée vertigineuse laissée par la pistes des Granges à travers le versant boisé est un point d'appel incontournable à l'échelle du massif. Les deux plates-formes basses de l'ancien camping qui débouchent sur le chemin des Espagnols apparaissent ainsi, par l'échancrure de la piste de l'Ourson, en situation de forte dominance par rapport au cœur de station, d'autant que les talus séparatifs autrefois plantés sont moins consistants à cet endroit. Cela pose d'emblée la question du rapport de force entre ces deux pôles bâtis. La partie Ouest de l'ancien camping et les deux plateformes hautes donnant sur le chemin du Sagnasson sont a-contrario masquées par les boisements denses et par conséquent pas ou très peu visibles depuis le cœur de station.

Le secteur des Traverses, densément boisé, n'est visible que dans un contexte de proximité, notamment depuis la voie communale 103 qui dessert le secteur. Mais cette voie est empruntée par plusieurs sentiers de promenade partant de la station, le long desquels on trouve également deux gîtes qui sont directement en vis-à-vis du projet. Les arbres existants contribuent à l'insertion tant qu'ils sont maintenus en densité suffisante. Si des coupes importantes sont pratiquées d'autres sensibilités peuvent apparaître en particulier ici depuis les Hautes-Chaumes d'où l'on a vue plongeante sur le secteur comme cela a été dit ci-dessus.

Enfin dans la station elle-même, seul le chalet anciennement du Ski Club Roannais est concerné par des vis-à-vis rapprochés. Les résidences secondaires au-dessus du parking payant sont protégées dans cette direction et côté piste de l'Ourson par un écran arboré .

1.2.2 Inventaire des enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire

1.2.2.1 Patrimoine protégé, composantes remarquables répertoriées

- statut des Hautes-Chaumes du Forez

Dans la bibliographie disponible sur le thème du paysage, le plateau des Hautes-Chaumes est qualifié de "plus grand ensemble naturel d'altitude du Département" ou "grand ensemble naturel d'intérêt patrimonial". L'Atlas des Paysages de la Loire (2002) en parle comme d'un "paysage-site", un des grands paysages "naturels" (ce qu'il n'est pas, on l'a vu) emblématiques de la Loire. L'Atlas des paysages du Puy-de-Dôme réalisé en 1997, le qualifiait déjà de "paysage d'intérêt national". La DREAL Auvergne Rhône-Alpes le classe parmi les paysages exceptionnels de Rhône-Alpes. Enfin, depuis que 4 Communes de la Loire (dont Chalmazel et Sauvain ici concernées) ont adhéré à la Charte du Parc Livradois-Forez, le secteur figure au Plan de Parc comme "haut-lieu" du territoire du Parc en tant que "grand ensemble paysager emblématique sur lequel mettre en place une démarche globale et concertée de protection et de valorisation".

Très tôt identifié comme un milieu floristique et faunistique exceptionnel et protégé à ce titre, le plateau des Hautes-Chaumes du Forez semble avoir tardé par contre à obtenir au titre de son patrimoine paysager une reconnaissance similaire. Le site de la Vallée du Fossat (Puy de Dôme) entre les Montagnes de Garnier et de Monthiaillier a été classé en 1993 en raison de son intérêt historique, pittoresque et scientifique. Ses 709 ha représentent moins de 1/10 de la surface des Hautes-Chaumes. Les crêtes autour du Col du Béal et le haut du versant Ouest, sur le territoire

de St-Pierre-la-Bourlhonne ont été classés en ZPPAUP en 1997 (aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable). L'extension de la procédure de classement à l'ensemble du plateau paraît tout à fait justifiée. Envisagée de longue date, elle est restée jusqu'alors au stade de projet mais la phase de concertation en vue de la définition du périmètre semble sur le point d'être lancée.

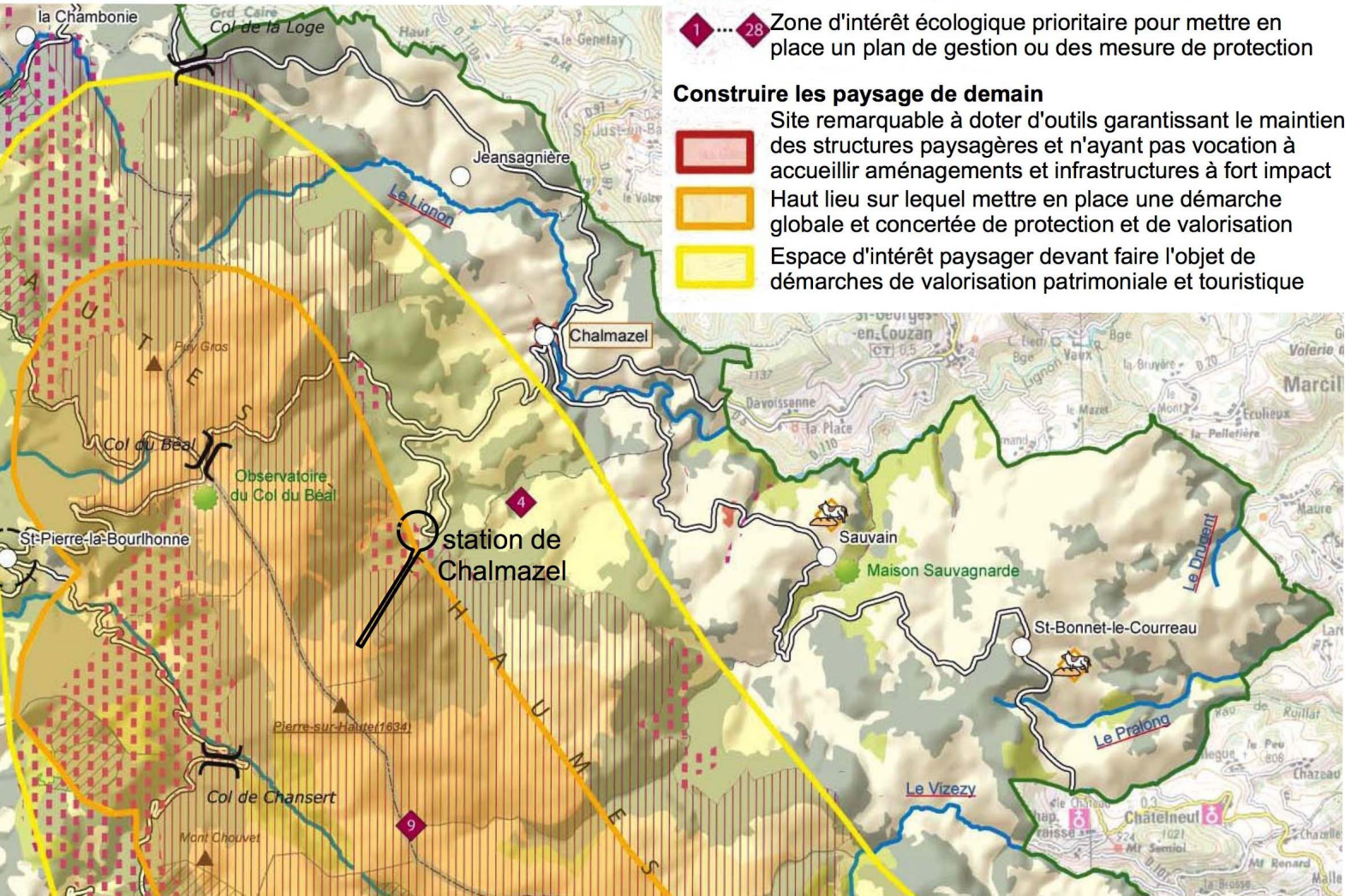
En dehors de la zone ouverte des Hautes-Chaumes, qui est dans son ensemble concernées par la procédure de classement, les pentes boisées constituant les retombées du plateau restent incluses dans les "hauts-lieux" du Parc Livradois-Forez et les "paysages exceptionnels" répertoriés par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, tandis que l'Atlas des paysages du Puy-de-Dôme les classe en "paysage d'intérêt régional".

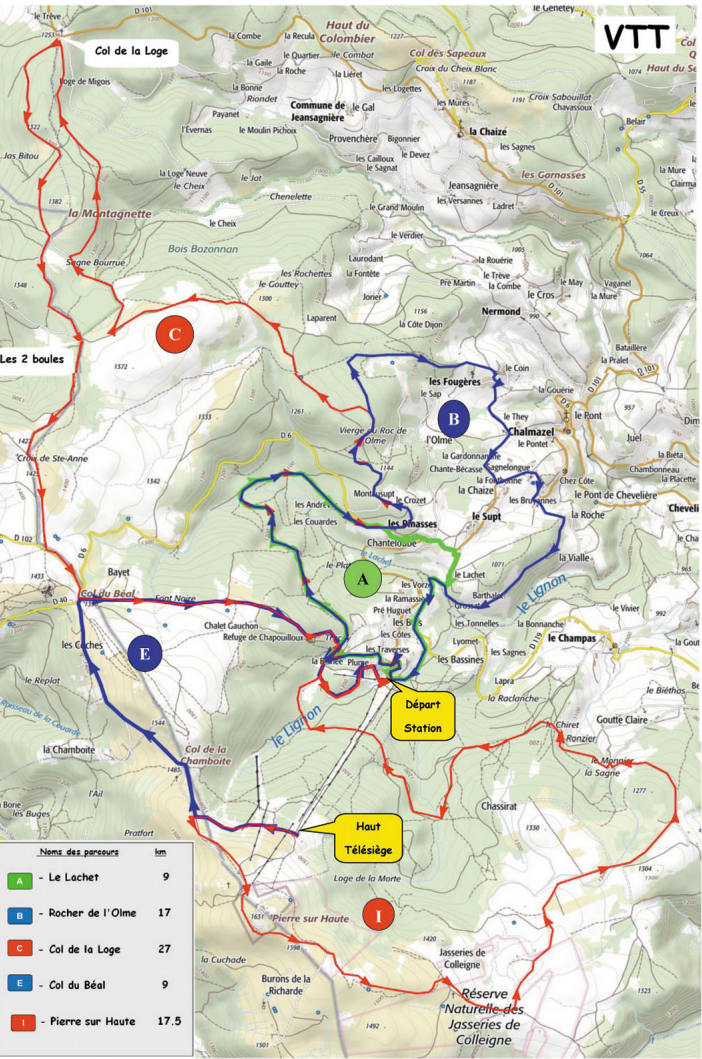
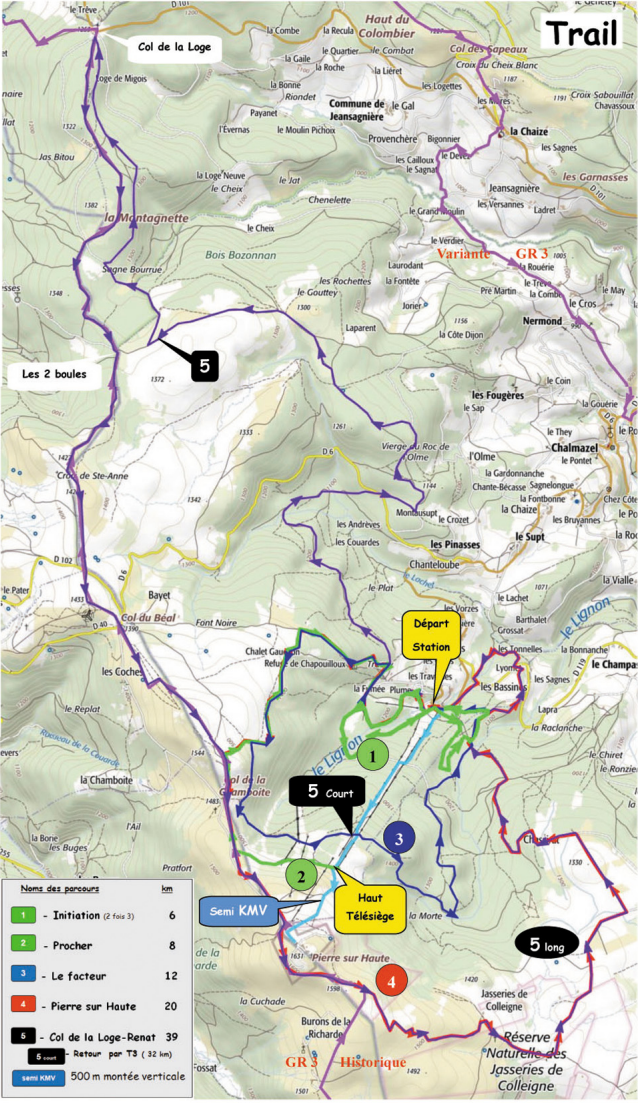
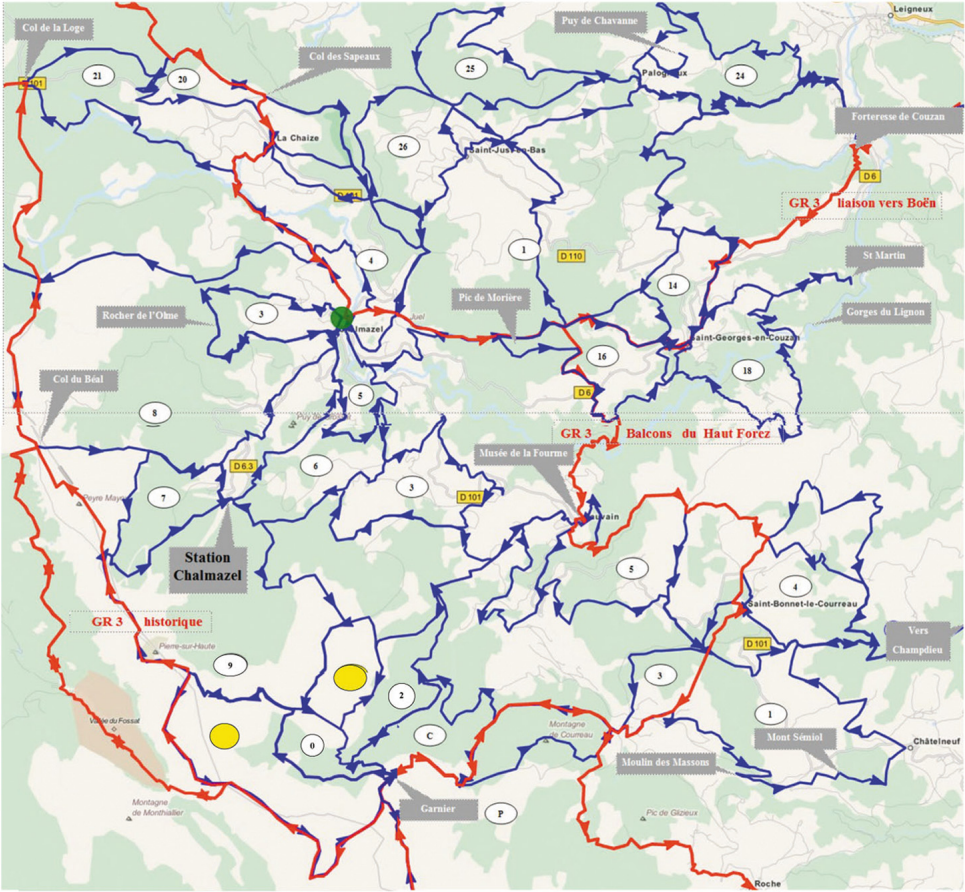
Enfin le reste du bassin de perception est classé par la DREAL en "paysage remarquable" au même titre que l'ensemble des Monts du Forez, tandis que le bassin du haut Lignon figure dans le zonage "espace d'intérêt paysager" du plan de Parc en tant qu'espaces "devant faire l'objet de démarches de valorisation patrimoniale et touristique" (extrait du plan de Parc ci-dessous).

Extrait du "Plan de Parc"

annexé à la Charte du PNR Livradois Forez
(valeur des paysages aux yeux du Parc)

échelle non conventionnelle : 0 3 km





Départs
de
Toutes
les
Randonnées
Au
Centre
de la
Station



- éléments de patrimoine protégés ou répertoriés

Les seuls monuments bénéficiant d'une protection dans le bassin de perception du projet sont à Chalmazel le Château des Marcilly-Talaru (inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques, la cloche de l'église étant classée en tant qu'objet), et à Sauvain l'église paroissiale (classée), un immeuble et une ancienne porte de Ville (inscrits). Aucun n'est en co-visibilité avec le projet.

Le Bourg de Sauvain est entré récemment dans le cercle restreint des "villages de caractère" du Département de la Loire, label visant à préserver, restaurer et promouvoir les villages singuliers.

1.2.2.2 Lieux ou activités tirant parti du paysage ou le mettant en scène

Pour obtenir le statut de "pôle de pleine nature" le territoire des Monts du Forez s'est engagé à présenter une offre touristique et de loisirs quatre saisons tous publics, complète et concentrée, structurée autour de 3 sites : Chalmazel-Jeansagnière, le Col de la Loge et Usson en Forez. La Commune de Chalmazel-Jeansagnière a reçu en 2019 le label "village sport-nature" initié par le Département en 2018. Le secteur offre déjà une grande variété d'activités s'appuyant sur la qualité du cadre de vie et il s'en crée d'autres à mesure. Préservation et valorisation des ressources paysagères et environnementales du territoire font partie intégrante du programme.

- sentiers, circuits de promenades et lieux de pratiques sportives

Activités de sports d'Hiver oblige, les opérations envisagées ici sont en premier lieu susceptibles d'être vues depuis l'une ou l'autre des 8 remontées mécaniques et 15 pistes de descente de la station. Sont potentiellement concernés aussi le parcours de ski de randonnée, 3 parcours raquette, et hors saison hivernale, 4 boucles de randonnée, 6 parcours de trail et 5 circuits VTT proposés au départ de la station (cf ci-contre panneau des sentiers au départ de la station).

Bien que la zone sommitale ne soit pas à proprement parler balisée pour le ski de fond ou la raquette plusieurs topo-guides proposent des équipées à partir du domaine nordique Col de la Loge ou du domaine nordique des crêts du Forez, qui sont voisins.

Le GR 3 dit "sentier de la Loire de la source à l'embouchure" traverse en ligne de crête le plateau des Hautes-Chaumes. Premier GR français balisé en 1947, c'est un itinéraire majeur. Toujours sur les crêtes sommitales on note aussi le passage d'un circuit VTT au départ du Col de la Loge et de deux itinéraires équestres longue distance. Ces sentiers balisés sont régulièrement utilisés, combinés entre-eux, dans le cadre de manifestations ou d'épreuves sportives (rando raquette des Jasseries, marche du Sapeur, kitesurf, Chalmatrail...). Enfin la Montagne de Courreau, le Rocher de la Pause, celui de la Volpie, le Mont Chouvé, le Chalets des Blancs et le Cornillon sont des sites de parapente ou de delta-plane d'où les amateurs partent survoler la montagne.

- itinéraires routiers de découverte à plus vaste échelle

De nombreuses routes de ce secteur des Monts du Forez sont signalées dans le Guide-Vert comme "itinéraires pittoresques", notamment la RD 6 qui permet de rallier Chalmazel puis le Col du Béal depuis Boën, ainsi que la RD 101 qui passe à Sauvain et Chalmazel avant de rejoindre le Col de la Loge, mais ni la RD 6.3 et ni la RD 119 qui desservent la station de Chalmazel à proprement parler. En revanche le guide propose un circuit de découverte allant de Boën au Col

de la Loge, puis après une courte escapade côté Auvergne, du Col du Béal au Château de Gouttelas en passant au pied de la station. Le diagnostic touristique réalisé par le Syndicat Mixte des Pays du Forez souligne le réel manque de notoriété du territoire. Il est surprenant néanmoins de constater que des Mont du Forez aux Monts de la Madeleine le seul élément considéré d'après le Guide-Vert comme "méritant un détour" est le site de Pierre-sur-Haute, tandis que sur l'ensemble du Département de la Loire le seul point qui "vaut le voyage" est le Crêt de l'Œillon !

L'association Forez Tourisme, regroupant les 7 Offices du Tourisme du Forez, propose deux itinéraires routiers touristiques balisés, dont la "route des balcons" : 180 km de St-Just-St-Rambert à Cervières qui comme son nom le laisse entendre met en scène une succession de points de vue remarquables. Entre Sauvain et Chalmazel elle emprunte la RD 119, délaissant la RD 6.3 qui dessert la station car elle est en sens unique. L'itinéraire est par ailleurs considéré comme "route mythique du sport automobile régional et national". Un peu plus loin, le Col du Béal a conforté son statut de "haut-lieu" du vélo sportif depuis le passage du Tour de France.

- autres éléments attractifs et opportunités de découverte du contexte

Le Roc de l'Olme 300 m au-dessus de Chalmazel est un site d'escalade répertorié disposant depuis peu d'une via ferrata. De son sommet on perçoit la partie basse des pistes mais pas les bâtiments de la station. L'accès par la route du Col du Béal et la piste forestière a été amélioré. Il existe également un circuit pédestre à partir du Bourg. On trouve sur le sommet de Roche Courbe au Col du Béal une table d'orientation, mais on ne voit pas le site du projet. Pas toujours mentionnés dans les guides, les sommets successifs que l'on gravit en montant à Pierre-sur-Haute par le GR 3 sont autant de panoramas ouverts sur le "grand paysage" : Peyre Mayou, le Procher, Rocher pavé, le Rocher de la Chapelle et plus loin la Richarde, le Suc de Pégrol....

Parmi les points d'intérêt locaux mis en avant on citera : à Chalmazel le Château inscrit des Marcilly-Talaru, les vitraux de l'église paroissiale et bien entendu la station de sports d'Hiver, à Sauvain la Maison Sauvagnarde, le musée de la Fourme et des traditions ainsi que plusieurs fromageries traditionnelles en activité. De la Loge de la Morte, qui sert de refuge, on ne voit pas le projet. Quant au site de la cascade de Chorsin, il est dans un autre bassin de perception.

Enfin il ne faut pas négliger les diverses manifestations qui amènent un public parfois nombreux dans ce secteur des Hautes-Chaumes : Fête du Mouton de l'Estive de Garnier, fête du Col de la Loge, fête de la Myrtille de Sauvain et du Col du Béal, fête médiévale de Chalmazel....



20 - le domaine skiable depuis la Bataillère

1.2.3 Valeur donnée au paysage dans l'environnement du projet

On peut avoir plusieurs "perceptions" d'un même territoire selon le "point de vue" depuis lequel on le considère. Le plateau des Hautes-Chaumes représente ainsi aux yeux experts des "savants" un milieu naturel d'une grande rareté et un paysage patrimonial historique de valeur exceptionnelle. L'Atlas des paysages de la Loire le qualifie d'image emblématique du Département. C'est un paysage qui pourra être considéré par ailleurs comme "naturel et sauvage" par des amateurs de solitude peu au fait de son origine pastorale, tandis que certains sportifs profitant du grand air à plein poumon sans accorder plus d'intérêt au décor n'y verront dans l'effort qu'un terrain de jeu, que d'autres encore qualifieront de panorama est "à couper le souffle". Cette diversité de points de vue crée inévitablement des conflits d'intérêt. La notoriété augmente la fréquentation, source de profit pour certains de dégradations pour d'autres. Il est important que toutes les sensibilités soient représentées dans l'élaboration de l'offre du pôle de pleine nature. Les enjeux sont bien différents au pied des pistes dans un site où l'on vient pour se distraire et en haut de piste "loin de tout".

Les pentes boisées ne suscitent peut-être pas autant de considérations différentes. Elles sont plus secrètes, encore que les remontées mécaniques en facilitent localement l'accès par le biais de parcours tout en descente. Peu de promeneurs ont conscience que la forêt est ici privée. Les chemins d'exploitation carrossables sont peu nombreux, mais les propriétaires sont inquiets car avec le développement des vélos électriques en location tout un chacun devient capable de gravir n'importe quel sentier pentu, donnant ainsi accès à l'ensemble du massif

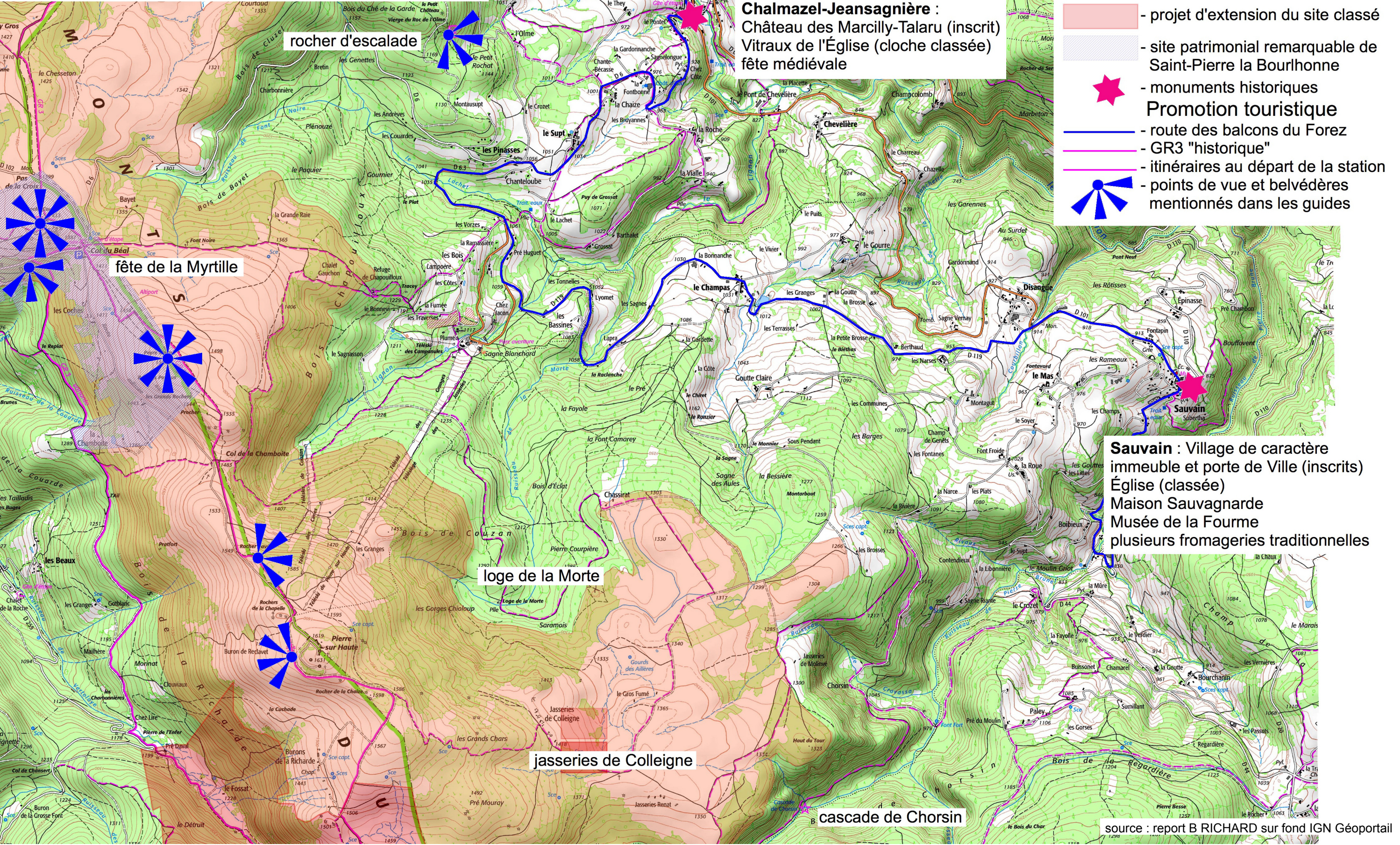
Le bassin du haut-Lignon est en proportion moins sensible, mais chaque habitant a sa vision du "pays" et ses exigences propres. Ainsi ceux qui ont acquis ou construit un îlot de tranquillité en pleine nature sont-ils soucieux de ne pas voir leur cadre de vie dévalorisé par le projet.



21 - les piste depuis le Roc de l'Olme

facteurs de sensibilité potentiels

échelle non conventionnelle : 0 | 1 km



1.3 Synthèse de l'état initial paysager et patrimonial

1.3.1 Principaux enjeux susceptibles d'être concernés par le projet

Il ressort de l'analyse précédente que **l'unité des Hautes-Chaumes du Forez a une valeur intrinsèque très forte** du fait de sa spécificité paysagère exceptionnelle, de la volonté de l'État et des associations de protection de la nature et des paysages d'étendre le site classé voisin du Haut-Forez central à l'ensemble du plateau, enfin d'une façon plus générale de sa notoriété et de la fréquentation notable dont elle fait l'objet. Par répercussion les **activités de randonnée** et le développement d'une forme de **tourisme de pleine nature** tirant parti de l'attrait des paysages dans le respect de leur intégrité représentent également un **enjeu fort**.

La subdivision "**retombées boisées des Hautes-Chaumes**" de l'unité Bassin du haut Lignon représente un **enjeu fort** du fait de son étendue, de sa co-visibilité avec les Hautes-Chaumes et de son exposition à l'échelle du grand paysage. Le **paysage de sous-bois** représente lui un **enjeu modéré** en vision rapprochée car il est moins exceptionnel tout en étant très pittoresque.

Au sein de la subdivision "gradin supérieur" de l'unité Bassin du haut Lignon les enjeux sont très variables. Le **paysage rural** du bassin de perception représente en tant que tel un **enjeu fort** du fait de son authenticité et de son statut de cadre de vie de qualité pour de nombreux villages, hameaux et maisons isolées. Le site de la **station de Chalmazel** en pied de versant représente également un **enjeu fort** bien qu'il ne soit pas visible à cette échelle. C'est en effet un point d'attraction majeur du secteur. Parmi les autres enjeux identifiés, **l'environnement des habitations** est considéré comme un **enjeu modéré** en vision rapprochée (sauf cas particulier), car le paysage bocager a une bonne capacité d'absorption.

1.3.2 Traduction des enjeux paysagers en termes de sensibilités

Différents facteurs font que les enjeux cités sont susceptibles de voir leur valeur plus ou moins dépréciée du fait des équipements mis en place, des travaux préalables à leur implantation, de la modification des conditions de perception du paysage environnant ou de l'utilisation faite des équipements. La visibilité des travaux depuis les sites à enjeux est un des principaux facteurs de sensibilité, mais la dépréciation peut également résulter de répercussions indirectes. L'analyse détaillée dans le chapitre suivant de l'effet sur le paysage, le patrimoine ou les perceptions des opérations envisagées vise à qualifier plus précisément l'incidence du projet au cas par cas.

1.3.2.1 Vulnérabilité des composantes patrimoniales protégées

La perception d'éléments du projet depuis le plateau des **Hautes-Chaumes (projet d'extension du site classé du Haut-Forez)** est un **facteur de sensibilité très fort**, même si ces éléments sont situés en dehors du périmètre de classement, ce qui est le cas notamment du bassin technique et du cœur de station en bas de versant, mais également du secteur des Côtes et des Traverses sur le gradin supérieur du bassin du haut Lignon. Il n'y a pas d'éléments du projet qui soient en co-visibilité avec le site de façon significative en sens inverse à l'échelle du "grand paysage". Enfin aucun des **Monuments Historiques** identifiés dans l'environnement proche du projet n'étant en covisibilité avec celui-ci il n'y a pas de sensibilité paysagère à ce titre.

1.3.2.2 Vulnérabilité des autres subdivisions paysagères

Dans la subdivision "**retombées boisées des Hautes-Chaumes**" de l'unité bassin du haut Lignon, du fait de la relative uniformité du couvert boisé, les coupes à blanc et lisières rectilignes sont très lisibles de loin (moindre capacité d'absorption), toutefois comme les travaux sont peu étendus le contexte à une **vulnérabilité modérée**. Il en est de même pour les travaux en sous-bois dont l'incidence peut être significative en vue rapprochée, mais nulle de loin.

Dans le haut du gradin supérieur au pied du versant boisé, le **thalweg du Sagnasson** présente localement une **sensibilité forte** du fait de la moindre épaisseur de la trame forestière et de la présence de chemins très fréquentés. On rappellera à l'occasion que l'effet d'écran de la forêt n'est en rien acquis car une coupe d'exploitation peut rendre visible un élément que l'on pensait masqué par les arbres (forêt privée). Les autres sensibilités sont ici modérées.

La subdivision "**gradin supérieur du bassin du haut Lignon**" a une **sensibilité globalement faible** du fait de sa mosaïque de textures, de l'effet de filtre du bocage et de l'apparente stabilité du paysage. La **dynamique agricole** est néanmoins ici un **facteur de sensibilité fort**. Le bassin de perception du **pied des pistes**, fermé sur lui-même a en revanche une **sensibilité très forte** car il est directement exposé aux modifications dont le paysage peut être l'objet. En outre, le site est porteur d'une image forte dans le massif en tant que station de loisirs de pleine nature.

1.3.2.3 Vulnérabilité des pratiques touristiques, sportives ou récréatives

Le réseau de sentier est particulièrement étendu dans l'ensemble du Massif du Forez (2 550 km de sentiers balisés), une telle offre démultiplie les opportunités de découverte du secteur. C'est donc en premier lieu depuis les parcours de randonnée, trail, VTT, raquettes, ski de piste ou de fond que le projet est susceptible d'être vu. La perception d'éléments du projet depuis un sentier fréquenté ou un point de vue réputé peut dans certains cas affecter la qualité du vis-à-vis.

Depuis les crêtes sommitales on peut considérer que le projet n'est qu'un détail dans le panorama, compte tenu de l'étendue et de la portée des vues. Cependant **ponctuellement la sensibilité peut être très forte** en vue plongeante vis-à-vis d'éléments du projet plus en évidence ou tranchant sur le couvert forestier uniforme en pied de versant. Ce n'est pas la même chose depuis les sentiers qui descendent le versant boisé, sauf en cas peu probable de coupe à blanc de grande ampleur et encore il s'agirait alors de percées fugitives entre les arbres en cours de déplacement.

Les sentiers de randonnée qui parcourent le bassin du haut Lignon offrent au gré de la marche des points de vue changeant, leur exposition à d'éventuels facteurs de dépréciation est dès lors moindre. Selon la nature des éléments perçus et les conditions de perception la sensibilité des **itinéraires de découverte et sites touristiques** est ici **faible à modérée**.

L'augmentation de la fréquentation des chemins induite par le projet peut avoir une incidence sur l'état des lieux, car les passages répétés, dérapages et freinages appuyés peuvent mettre le sol à nu et provoquer à la longue sur-creusements et ravinements. Une attention particulière doit être portée à ce titre aux aménagements sur des sols superficiels ou pentus.

1.3.2.4 Vulnérabilité du cadre de vie des riverains du projet

La qualité du cadre de vie est également en jeu lorsque des éléments du projet sont exposés en direction des **habitations riveraines** voire de tout un pan de paysage pour les perceptions de versant à versant. Le vis-à-vis peut être frontal et direct, avec alors une **sensibilité forte**, ou plus ou moins filtré par la végétation, selon les saisons avec une **sensibilité faible à modérée**. En ce qui concerne le secteur des Côtes tourné vers le bassin de perception du haut Lignon, la densité du programme d'hébergements de loisir est importante en regard du contexte et risque de se traduire par une modification de la texture du paysage. La sensibilité reste **modérée** en vision lointaine car le contexte a une **relative capacité d'absorption**. La vulnérabilité du secteur des traverses (ancien camping) est moindre. La parcelle, cernée de bandes arborées est par ce fait bien moins en évidence dans le paysage à cet échelle.

1.3.3 Synthèse des sensibilités

L'unité des Hautes-Chaumes du Forez a une très forte vulnérabilité vis-à-vis du projet, plus du fait de la perception possible d'éléments extérieurs susceptibles de dégrader les vues que par altération-même de ses composantes paysagères. Notoriété et fréquentation du site accentuent la sensibilité, qui peut être **très forte en vue rapprochée depuis certains sentiers**, alors que globalement la sensibilité est ponctuellement forte depuis les autres. Autre **point très sensible** les **abords de la station** en arrivant par la RD 6.3, première image offerte aux visiteurs.

Le **pied de piste**, espace d'accueil des visiteurs, présente une **forte sensibilité**, ainsi que les **résidences secondaires** ayant vue sur les équipements de la station et projets d'hébergement. Enfin le **chemin du Sagnasson** au droit de la piste des Campanules est dans le même cas.

La sensibilité en perception rapprochée des **zones boisées** accueillant des équipements est **modérée**, tant sur les retombées des Hautes-Chaumes qu'autour du **thalweg du Sagnasson**. Enfin la partie du **bassin du haut Lignon** qui se trouve face au secteur des Côtes a aussi une **sensibilité modérée** vis à vis du projet d'hébergement de loisirs.

1.3.4 Outils et orientations pour améliorer la perception des aménagements

1.3.4.1 Attitude à adopter vis-à-vis des composantes patrimoniales protégées

Le projet d'**extension du site classé du Haut-Forez central à l'ensemble du plateau des Hautes-Chaumes**, considéré comme un des paysages les plus exceptionnels du Département de la Loire, est acté d'une façon générale et la concertation en vue de la définition du périmètre de classement devrait être lancée dans les mois qui viennent. La protection n'étant pas encore effective il est primordial que tout soit mis en œuvre dès à présent pour que la valeur paysagère du site ne puisse être affectée avant que le classement ne soit opposable.

Le respect de l'intégrité des paysages par les travaux réalisés et les équipements mis en place, ainsi que la cohérence des mesures d'insertion envisagées en regard de la typologie des paysages sont des problématiques spécifiquement paysagères qu'il faudra, même en l'absence de classement, **étudier de façon collégiale avec les partenaires les plus à-même de proposer un accompagnement ciblé** (Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, Loire Forez agglomération, Pays d'Art et d'Histoire du Forez, DREAL, STAP...).

tableau de synthèse enjeux et sensibilités

composantes possiblement affectée	enjeu	facteurs de sensibilité (risque de perte de valeur)	sensibilité
Unité paysagère Hautes-Chaumes du Forez			
procédure de classement	très fort	augmentation de la notoriété, fréquentation du site	très forte
intégrité des parcours et landes	très fort	spécificité du site justifiant son classement	très forte
Col du Béal accès Hautes-Chaumes	très fort	haut lieu de fréquentation, point de départ sentiers	faible
hautes lieux : Chorsin, colleigne...	très fort	hors bassin de perception sauf itinéraires d'accès	nulle
points de vue, belvédères	très fort	éléments dévalorisants dans le panorama	très forte
sentiers de randonnée (4 saisons)	très fort	éléments dévalorisants perçus chemin faisant	forte
parcours raquette et glisse (Hiver)	fort	effet estompant de la neige, image "acceptable"	nulle
pratiques sportives sur le site	fort	activités plus orientées compétition que paysage	nulle
- sous-unité du plat des Granges			
extension du site classé à ce secteur	très fort	modification texture à l'échelle du grand paysage	forte
sentiers de randonnée (4 saisons)	très fort	terrassement, décapage en vue rapprochée	très forte
pratiques sportives sur le site	fort	équipements permanents ou temporaires	faible
Unité paysagères retombées boisées des Hautes-Chaumes (versant boisé intermédiaire)			
intégrité du couvert forestier	fort	modification texture à l'échelle du grand paysage	modérée
sentiers en sous-bois (4 saisons)	modéré	modification ambiance forestière, vue rapprochée	modérée
parcours raquette et glisse (Hiver)	faible	effet estompant de la neige, protections visibles	faible
- sous-unité du thalweg du Sagnasson			
contexte paysager en haut de piste	faible	fréquentation importante, vue rapprochée	forte
sentiers et chemins fréquentés	modéré	vues plongeantes, écrans boisés tenus	modérée
habitat riverain du projet	modéré	cadre de vie avantageux, absence de vis-à-vis	modérée
Unité paysagère bassin de perception du haut Lignon			
- gradin supérieur tourné vers le bassin du haut Lignon (sous-unité)			
stabilité apparente du contexte rural	fort	bocage ayant une bonne capacité d'absorption	faible
offre touristique Chalmazel, Sauvain	fort	absence de percées sauf itinéraires d'approche	nulle
itinéraires routiers de découverte	modéré	quelques percées sur la piste des Granges	faible
Roc de l'Olme école d'escalade	modéré	percée distante limitée à la piste des Granges	faible
sentiers de randonnée	modéré	absence de vis-à-vis significatifs	faible
activités agricole, tourisme rural	fort	opportunité vente sur place de produits du terroir	forte
habitat à l'échelle du grand paysage	modéré	vue à moyenne distance depuis quelques hameaux	modérée
bas de la piste des Granges	très faible	vue rasante possible à moyenne distance	faible
- les Pistes (sur la carte communale) : les Côtes, la Loge, les Traverses (sous-unité)			
image à l'échelle du bassin de vue	modéré	perception d'un paysage rural avec bâti très épars	modérée
cadre de vie habitat riverain du projet	modéré	paysage de type bocager filtrant en vis-à-vis	forte
- pied de station (sous-unité déconnectée du bassin de perception du haut Lignon)			
image cœur de station pied de piste	fort	espace récréatif fonctionnant sur lui même	forte
cadre de vie habitat riverain du projet	modéré	vis-à-vis avec la station filtré par la végétation	forte
- abords de la RD 6.3 route d'accès à la station (sous-unité)			
première image perçue de la station	fort	effet d'appel environnement, bâti et équipements	très forte
contexte des abords (4 saisons)	modéré	conditions de stationnement, état des abords	forte
contexte des abords (Hiver)	faible	conditions de stationnement, état des abords	modérée

1.3.4.2 Suivi du projet par les politiques locales en faveur des enjeux paysagers

Porté par Loire-Forez agglomération en partenariat avec le Syndicat Mixte des Pays du Forez, la mise en place du dispositif **Pôle de Pleine Nature des Monts du Forez** est un atout. Elle garantit que le développement des activités touristiques se fera dans le respect de la qualité des ressources naturelles et des paysages qui sont à l'origine de l'attrait des lieux.

L'**adhésion de Chalmazel et Sauvain à la Charte du Parc Livradois-Forez** est également un atout notable à saisir. Le parc offre d'accompagner toute démarche d'aménagement globale. C'est donc un partenaire incontournable pour aider à la définition du projet d'aménagement de la station. C'est aussi un allié de choix du fait de sa connaissance synthétique des enjeux du territoire, de sa pratique des démarches de concertation et des outils de travail qu'il est susceptible de mettre à la disposition des Communes (assistance à maîtrise d'ouvrage, atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, réseau de partenaires, cahiers de bonnes pratiques...).

Enfin la procédure de **création d'une Unité Touristique Nouvelle** permettra de cadrer plus précisément la dimension urbanistique du projet, notamment les opérations confiées à des acteurs privés dont les directives gagnent à ce titre à être inscrites dans le PLUi pour que les aspects architecturaux, urbanistiques et paysagers soient pris en compte en temps voulu.

1.3.4.3 Cohérence architecturale à l'échelle du projet et soin apporté aux abords

Les constructions présentes actuellement sur le site sont pour le moins disparates. Le "style chalet alpin" qui domine ne fait référence à aucun type architectural local et même s'il n'existe à proprement parler aucune typologie de chalet Forézien, l'enjeu mérite que l'on consacre un peu de temps à la définition d'une architecture de loisirs accordée aux formes existantes et tirant parti des ressources et matériaux disponibles et des savoir-faire locaux. Les solutions adoptées pour les stations des Alpes ne peuvent pas avoir valeur de référence ici.

La décision a été prise de confier la conception des nouveaux bâtiments à une seule équipe, tant celle des bâtiments d'accueil du public et des constructions techniques que la rénovation du bâti existant. La mission porte au-delà encore sur le traitement des abords et le positionnement du pôle de commerces et services confié à un porteur de projet privé. Donner plus d'unité au cœur de station c'est confirmer le statut particulier de ces lieux, en plein massif du Forez, marqués par l'anthropisation et la profusion d'équipements, et cela contribue à atténuer l'effet de mitage.

1.3.4.4 Importance de la planification et du suivi des travaux et finitions

Des opérations d'aménagement sur place qui pourraient n'avoir qu'une très faible incidence, sont susceptibles de prendre des proportions d'une ampleur imprévue dans des conditions de forte pente, avec des branches basses qui gênent les machines, des accès de chantier à ouvrir en plein bois et des blocs qui risquent de dévaler. Ces travaux doivent faire l'objet de repérages préalables avec une personne compétente et de protocoles de chantier très encadrés : balisage, évitement des blocs problématiques et arbres remarquables, élagages pour limiter les abattages, débardages soigneux pour évacuer les bois, usage d'engins de terrassement compacts, gestion fine des déblais-remblais sur place, remise en place de la terre de décapage à mesure....



22 - blocs poussés et branchages abandonnés sur place



23 - les sentiers interceptent souvent les ruissellements et se creusent

D'une façon plus générale la prise en compte des conditions d'intervention est primordiale dès la phase de conception du projet et pas seulement en phase chantier : pente, présence de roche, sol superficiel, ombre, vent, nature des boisements..., car elles conditionnent au delà du type de réponse ou de technique employée, la réussite des semis et plantations, la sensibilité au ruissellement ou à la surfréquentation, et finalement l'aspect et la pérennité des aménagements

Dans un contexte de station de sports d'hiver nous avons tendance à tolérer, voire à accepter, l'omniprésence dans le domaine skiable des potences de remontées mécaniques, enneigeurs, barrières anti-congères, filets et protections rembourrées au droit des obstacles. Cependant la présence de ces éléments paraît plus envahissante encore visuellement lorsqu'ils restent en place en dehors de la période d'enneigement. Par ailleurs des défauts éventuels qui seraient gommés en Hiver par le manteau neigeux peuvent apparaître au grand jour à la fonte des neiges et avoir une incidence plus forte alors : surfaces érodées, tranchées imparfaitement rebouchées, troncs, branches coupées, terre et blocs sommairement poussés sur le côté des pistes..... Compte tenu des objectifs de valorisation du site aux quatre saisons les travaux de finition ne doivent pas être négligés, d'autant plus si on revendique une image sport-nature.

1.3.4.5 Mesures paysagères et séquence ERC

Du point de vue paysager, les **mesures d'évitement** consistent en premier lieu à orienter à bon escient la localisation, le dimensionnement et la conception des ouvrages et équipements. La maîtrise foncière des boisements jouant un rôle avéré d'écran ou de filtre est également une mesure d'évitement, de même que la planification des zones d'urbanisation futures. En revanche la conception architecturale des projets d'hébergements de loisirs est plutôt du domaine des **mesures de réduction**, tout comme le suivi de la bonne exécution des chantiers et finitions puisqu'il vise à réduire l'incidence des aménagements et éviter la survenue d'impacts imprévus. Les plantations d'accompagnement font partie intégrante du projet d'espace public en lien avec le bâti et ne sont pas à considérer comme des mesures à proprement parler, toutefois certaines plantations destinées à faire écran ou à filtrer un vis-à-vis préjudiciable n'interviennent qu'à la fin et sont des **mesures de compensation**, en particulier si on les réalise sur terrain privé.

2. Incidences du projet sur le paysage et le patrimoine

2.1 Définition des effets du projet

2.1.1 Nature des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Du point de vue paysager les effets que l'on prend en considération sont avant tout visuels : voit-on les aménagements projetés, modifient-ils la texture du paysage, affectent-ils la vision que l'on en a, occultent-ils des vues dont on bénéficiait avant...? Du point de vue patrimonial il s'agit de vérifier que le projet n'entre pas dans le champ de vision d'un monument, n'interfère pas avec la vue que l'on peut en avoir depuis d'autres lieux (co-visibilités), ou encore ne porte pas atteinte à l'échelle, au sens ou à l'image des lieux. On regarde également si les aménagements ont une incidence fonctionnelle : modification ou limitation des usages, pratiques détournées à éviter..., sans oublier bien sur que le projet peut aussi avoir des incidences positives.

Les principales craintes que l'on peut avoir vis-à-vis des aménagements projetés et auxquelles le maître d'ouvrage a été attentif dans son travail de conception sont ici :

- l'artificialisation du paysage du fait de l'implantation de constructions nouvelles en premier lieu,
- l'artificialisation des sols (aspect ou géométrie contrastant avec les sols naturels),
- l'artificialisation par ajout d'équipements dans un milieu qualifié de "naturel", ou autrement peu anthropisé (nota : le projet propose de développer les activités de "pleine nature"),
- les terrassements (décapages ou déblais mettant le sol à nu, nivellement "à plat" en pays de montagne, remblaiement de grande hauteur et pentes de talus sans équivalent dans le contexte, ouverture de pistes sans ménagement, laissant une impression de chantier non fini...),
- les déboisements (création de coupes, trouées, lisières géométriques, branches brisées, dégâts sur les troncs, bois abandonnés sur place...), et vues préjudiciables qui peuvent en résulter,
- les limitations liées aux conditions de chantier : reverdissement difficile en sol superficiel ou sur les talus exposés plein sud, contraintes environnementales, impératifs techniques...,
- enfin les dégradations induites : ravinement par concentration des eaux de ruissellement, surcreusement du terrain lié à la fréquentation, risques de chablis en lisière des coupes ou en haut de talus, élagages d'entretien le long des tracés et au droit des équipements.

2.1.2 Hierarchisation des impacts

On a tendance à considérer qu'un paysage est d'autant plus marqué par les aménagements anthropiques qu'il est dit "naturel" (autrement peu peuplé, habité, équipé...). On convient donc que l'incidence de ces mêmes aménagements serait a-contrario significativement moindre dans un environnement anthropisé. On reconnaît par ailleurs que dans les lieux fréquentés, parcourus, habités, le projet est davantage "vu", donc son impact est plus élevé, ce qui est quelque peu contradictoire avec l'affirmation précédente. Enfin, s'il est couramment admis que plus le contexte est porteur d'enjeux patrimoniaux, plus l'impact paysager est fort, la **Convention Européenne des Paysages** recommande également de ne pas sous-estimer la valeur des paysages "ordinaires" : cadre de vie de ceux qui y résident au quotidien, outil de travail de ceux qui les exploitent ou terrain de jeu de ceux qui ne demandent qu'à les parcourir pour leur plaisir.

Les politiques de protection, de valorisation et de promotion des intérêts paysagers doivent de la même façon trouver le juste équilibre entre des considérations souvent divergentes : patrimoine, environnement, économie, cadre de vie, faisabilité technique. Le projet de station de loisirs quatre saisons de Chalmazel n'y échappe pas. Les niveaux d'incidence qui sont indiqués pour chaque opération dans les pages qui suivent résultent d'un compromis tenant compte de la valeur exceptionnelle des paysages des Hautes-Chaumes et des attentes parfois contradictoires des habitants permanents, des exploitants (agriculteurs, forestiers...), associations de protection, usagers de la station, touristes de passage et résidents occasionnels.

Pour apprécier l'incidence paysagère des aménagements, on considère donc les préoccupations dont le paysage fait l'objet : statut patrimonial, renommée ou valeur sociale au sens large, démarches de valorisation ou de labellisation s'appuyant sur le paysage (terroirs, fédérations d'intérêts), économie du tourisme.... On analyse la vulnérabilité du contexte au regard de la nature des travaux envisagés, de la configuration des lieux, mais aussi des dynamiques d'évolution, enfin on tient compte des sensibilités particulières des usagers et observateurs les plus directement et durablement concernés par les modifications résultant du projet.



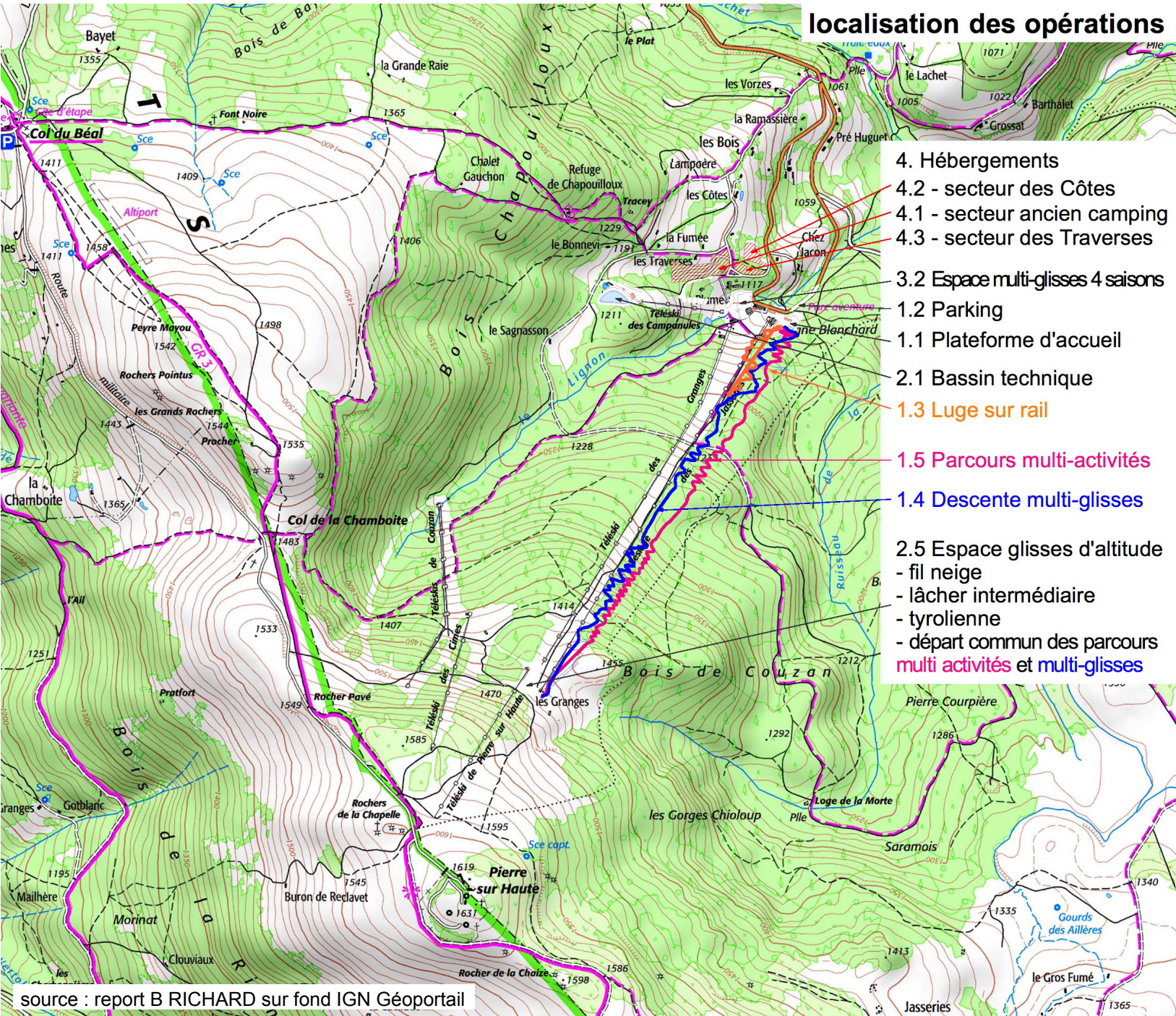
24 - le paysage n'est pas appréhendé de la même façon en pleine saison d'activité et en morte saison

2.2 Incidences du projet sur le paysage et le patrimoine

Détail des effets à craindre et mesures envisagées par opération

Pour éviter les répétitions, plutôt que de passer en revue les sites identifiés comme sensibles, en analysant à chaque fois l'ensemble des aménagements visibles d'un même lieu, il a été retenu de considérer individuellement chaque secteur géographique aménagé (avec parfois plusieurs opérations), d'évaluer l'effets des travaux sous différents angles de vue, puis de détailler les mesures mises en œuvre pour éviter ou atténuer les impacts dans telle ou telle direction.

La numérotation des différents aménagements est celle de la programmation opérationnelle. Les opérations n'apparaissent donc pas forcément dans l'ordre chronologique. Un tableau détaillé annexé en fin de document reprend l'ensemble des opérations dans l'ordre chronologique.



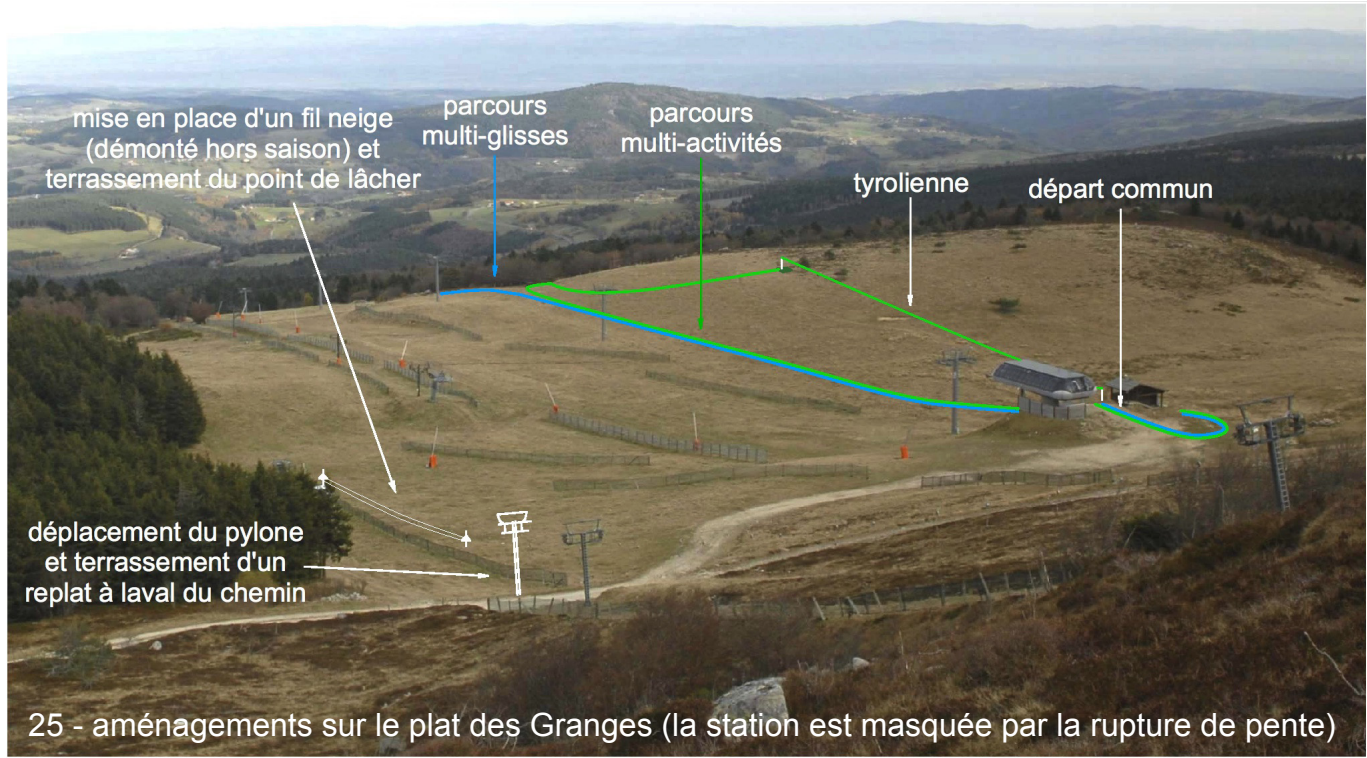
Vocabulaire utilisé dans les pages qui suivent

Pour chaque opération d'aménagement, la consistance des travaux susceptibles d'avoir une incidence paysagère notable est détaillée en quelques lignes. **Effets à craindre** : il s'agit des conséquences objectives des travaux sur le paysage, les usages récréatifs et les perceptions (ce qui risquerait d'arriver en l'absence de toute précaution), **impact** : c'est le niveau d'incidence des effets à craindre dans différentes directions selon l'angle de vue, les conditions de perception (distance, écrans...) et le statut du point d'observation, **mesure envisagée** : c'est le détail des dispositions constructives et adaptations retenues dans le cadre du projet en vue d'éviter ou de réduire les impacts identifiés, **impact résiduel** : on qualifie ici le niveau d'incidence effectif de l'aménagement à la fin des travaux une fois toutes les mesures appliquées, et le cas échéant une fois les écrans végétaux pleinement développés car la végétation ne fait pas effet tout de suite.

Plat des Granges à l'arrivée du télésiège des Jasseries

2.5 - Aménagement d'un espace glisses d'altitude pour les débutants

Lâcher intermédiaire au droit du pylône 1 du TSK de Pierre-sur-Haute : déplacement du pylône à l'aval du chemin des Alettes, modelage à cet emplacement d'un replat à hauteur du chemin pour permettre de gagner l'arrivée du TSD. **Effets à craindre** : les sols étant superficiels et déjà passablement érodés par endroits, il ne faut pas espérer récupérer beaucoup de terre, le reverdissement des talus risque d'être difficile surtout si leur pente est supérieure à 2/1, **impact** : faible, bien que l'emplacement soit situé dans la zone proposée au classement, il est peu visible en contrebas du chemin, **mesure envisagée** : déblaiement avec mise en réserve des matériaux fins, remblaiement par couche en étirant les talus à 2 pour 5 (pente proche de celle du terrain naturel), reprise et mise en place des matériaux fins en couverture sans les compacter, semis de Fétuque pure en période favorable pour fixer la terre et/ou régalage de végétaux broyés en protection pour favoriser les graines locales, **impact résiduel** : faible



Mise en place d'un "fil neige" : appareillage léger type télé-corde démontable sur embases enterrées, terrassement de la zone d'arrivée en déblai-remblai sur place de très faible hauteur et remise en place de la terre décapée. **Effets à craindre** : équipement de remontée mécanique et filets de protections supplémentaires dans un site ouvert à enjeu très fort, augmentation de l'artificialisation, **impact** : faible, équipement parallèle à la remontée existante et très proche donc visuellement indissociable sous la plupart des angles en vue plongeante, **mesure envisagée** : équipement totalement démonté hors saison de ski, décapage de la terre végétale en période sèche pour ne pas compacter le substrat, modelage de la zone d'arrivée avec des pentes très douces pour limiter l'érosion même si cela augmente l'emprise des travaux, mise en réserve en faible épaisseur et réemploi sous quinzaine pour ne pas faire pourrir les touffes et rhizomes d'espèces locales susceptibles de reprendre, semis clair de Fétuque si nécessaire en période favorable pour fixer le sol tout en limitant la concurrence afin de favoriser les graines locales contenues dans la terre décapée, **impact résiduel** : très faible sinon nul en hiver

Versant boisé de la piste des Granges/Jasseries

1.4 - Création d'un parcours de descente multi-glisses d'apprentissage

En partie haute, création en zone de prairie ouverte d'un chemin plus ou moins rectiligne de 2 m de large, penté en travers. **Effets à craindre** : visibilité du tracé du fait du contraste du sol nu sur la prairie (tracé linéaire, modification de la texture du paysage), néanmoins on note que les sols mis à-nu récemment lors de la reprise du réseau d'alimentation des canons à neige ne tranchent pas tant que ça dans le contexte, pente localement forte, risques d'érosion et de sur-creusement à force de passage avec dégradation à la longue, **impact** : fort de près en l'absence de neige car perçu dans un site à très forte sensibilité, modéré de loin (tracé de largeur réduite), par ailleurs la terre décapée (excédentaire ici) permettra de réhabiliter des surfaces terrassées ci-dessus et les zones déjà érodées, **mesure envisagée** : mutualiser les parcours 1.4-1.5 dans ce secteur pour limiter l'impact, pas d'apport de matériaux extérieurs au site pour respecter les teintes locales caractéristiques, modérer la pente en allongeant le tracé dans les secteurs pentus et en prévoyant des bosses pour ralentir l'allure et éviter les freinages appuyés qui creusent le sol, maîtriser les écoulements en les renvoyant alternativement d'un côté et de l'autre pour éviter de concentrer l'eau, contrôler les effets de la fréquentation dans le temps pour déceler tout début de dégradation, **impact résiduel** : modéré à très faible selon maîtrise de la fréquentation



Plus bas dans le versant (sensibilité modérée), ouverture en forêt d'un chemin sinueux de 2 m d'emprise, 3 m en courbe, penté en travers. **Effets à craindre** : de loin saignée du déboisement, de près abattage en gros plan et terrassement en forêt en contexte de forte pente avec le risque de faire dévaler des blocs ou de déchausser les arbres, talus plus élevés dans les courbes, prolongés le cas échéant par des talus de raccordement entre deux courbes augmentant la surface décapée, tracé très long pouvant concentrer beaucoup d'eau en cas d'orage, **impact** : faible vu de loin car déboisement de largeur réduite (lisière irrégulière non discernable), faible en vue rapprochée pour les abattages et parce que l'on peut espérer que les talus reverdissent rapidement en sous-bois, modéré pour les terrassements en raison du risque de ravinement.

mesure envisagée : tracé contourné plus favorable en terme d'insertion, talus localement pentus pour limiter l'emprise, mise en chantier d'engins de terrassement compacts, utilisation du tracé terrassé comme seule piste de chantier, déblai-remblai géré sur place pour éviter le transport, régalinge de la terre décapée sur les talus, maîtrise du ruissellement (jets d'eau alternativement d'un côté et de l'autre pour diffuser), finition soignée des bords de chantier (excédents modelés sur place sinon évacués en bas de station, bois broyé et régalingé sur place), **impact résiduel** : faible pour les terrassements en raison du risque de ravinement, sinon très faible

Croisement de plusieurs tracés balisés. **Effets à craindre** : terrassements supplémentaires pour aménager les intersections, risque d'accident, (descente rapide alors que les autres tracés sont plutôt des modes doux), **impact** : fort (terrassements et conflits d'usage), **mesure envisagée** : détournement des tracés mode doux pour limiter les intersections, **impact résiduel** : très faible

1.5 - Création d'un parcours multi-activités

En partie haute (sensibilité très forte) tyrolienne partant du terre-plein d'arrivée du TSD des Jasseries, longueur 228 m pour 11,50 m de dénivelé maxi (contrainte de pente < 5% permettant une descente non freinée), tapis de réception à l'arrivée de teinte contrastée pour des raisons de sécurité, sente pédestre empruntant le parcours multi-glisses. **Effets à craindre** : visibilité de la trace (cf ci-dessus), tapis de réception attirant le regard, potence d'arrivée élevée pour limiter la pente, **impact** : très faible de loin pour les potences et le câble de la tyrolienne qui se fondent sur le fond boisé, modéré pour le tapis de réception qui serait de teinte vert sombre non pas orange, **mesure envisagée** : mutualisation des parcours 1.4-1.5 au départ pour limiter leur impact dans la traversée de la zone de prairie, positionnement de la potence de départ de la tyrolienne le plus près possible des bâtiments existants pour ne pas disperser davantage les équipements, minimiser la hauteur de la potence d'arrivée (en bois ou peinte en brun), la placer à proximité du groupe d'arbres existant pour éviter qu'elle ne se détache en site ouvert, **impact résiduel** : faible

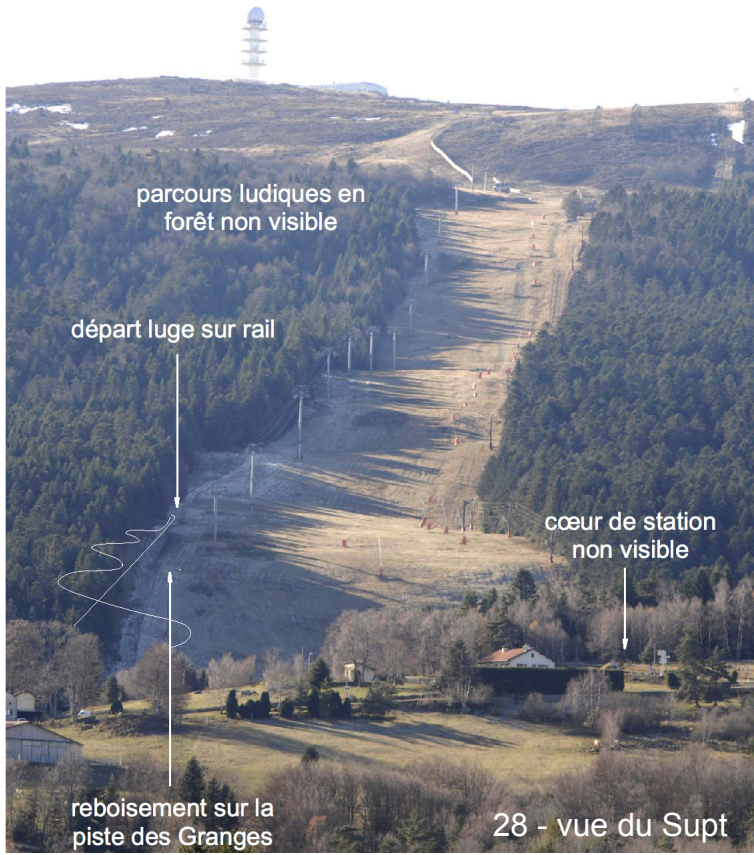
Plus bas dans le versant (sensibilité modérée) sente pédestre sinueuse de 0,60 m de largeur moyenne se glissant entre les difficultés du terrain naturel, petits terrassements ponctuels pour franchir les points durs, ouverture de petite clairières accueillant des activités. **Effets à craindre** : vu de loin déboisement ponctuel au droit des "ateliers", vu de près abattage en gros plan et petits terrassements, équipements artificiels, **impact** : très faible vu de loin car déboisement ponctuel non discernable, faible depuis le parcours pour les utilisateurs, **mesure envisagée** : balisage précis des points durs du tracé à éviter, abattage parcimonieux, bois broyé sur place ou réutilisé pour créer les ateliers (équipements majoritairement en bois), **impact résiduel** : très faible

1.3 - Construction d'un parcours de luge sur rail

Ouverture dans le versant boisé (sensibilité modérée de loin) d'une rampe de montée rectiligne de 3 m d'emprise (hors talus) avec équipement sur rail. **Effets à craindre** : déboisement d'une trouée linéaire, terrassements en long pour uniformiser la pente et en travers pour se rattraper le terrain naturel, **impact** : faible (trouée rectiligne vue dans l'axe dans un étroit secteur bocager peu sensible), effet de lisière peu marqué dans le versant boisé, **mesure envisagée** : élagage des branches basses pour limiter les abattages au strict nécessaire (percée étroite, lisière irrégulière), mise en chantier d'engins de terrassement compacts, utilisation de la rampe terrassée comme seule piste de chantier, régalage de la terre décapée sur les talus, maîtrise des écoulements (renvoyer l'eau dans le milieu alternativement d'un côté et de l'autre pour éviter de concentrer le ruissellement), finition soignée des bords de chantier (blocs les plus importants mis en scène en bord de parcours, blocs plus petits évacués en pied de station ou enfouis sur place, bois broyé et régalé sur place), **impact résiduel** : faible

Descente en partie haute en forêt (sensibilité modérée), équipement sur rail suivant un tracé contourné nécessitant une emprise au sol de 3 m de large (hors talus). **Effets à craindre** : déboisement vu de loin, vu de près abattage en gros plan et terrassement en forêt en contexte de forte pente avec blocs qui risquent de dévaler, talus importants en courbe, prolongés entre deux de talus de raccordement, tracé pouvant concentrer beaucoup d'eau en cas d'orage, enfin filets et barrières de protection le long de la descente **impact** : très faible de loin (déboisement aux contours irréguliers peu perceptibles), faible depuis la luge (passage rapide), **mesure envisagée** : précautions de chantier et mesures de 2.6 ci-dessus, **impact résiduel** : très faible

En partie basse de la piste des Granges, mêmes équipements mais le tracé quitte le couvert forestier pour emprunter le bord de la piste des Granges (sensibilité faible du bassin du haut Lignon et du pied de station dont le contexte est très anthropisé). **Effets à craindre** : équipement en sur-élévation en site ouvert avec barrières et filets de protection tout le long, balisage lumineux et phares sur les luges pour exploitation nocturne, **impact** : faible du pied de station ainsi que du chemin des Espagnols en haut de la piste de l'Ourson (paysage déjà très anthropisé), modéré de nuit en raison de la pollution lumineuse, le site n'étant pas éclairé, **mesure envisagée** : l'opération 2.6 (reboisement sur la piste des Granges) contribue à masquer les équipements et les protections, alors visibles seulement de près, **impact résiduel** : faible à terme, mais modéré depuis le pied de station et dans l'axe de l'Ourson (hébergements 4.1) en cas d'activité nocturne.



2.6 - Reboisement bas de la piste des Granges

Plantations aux contours irréguliers visant à séparer la luge sur rail de la piste et à adoucir par la même occasion la trouée rectiligne de la piste à travers le versant (versant boisé de sensibilité modérée, sensibilité forte du pied de versant). **Effets à craindre** : risque de modification de la texture du paysage selon le type de couvert végétal (forêt de conifère homogène), ne concerne toutefois que le bas de piste en vision d'ensemble (donc de loin), **impact** : positif, corrige dans une relative mesure la linéarité de la lisière en vision rapprochée, masque en partie par ailleurs les supports de luge sur rail et les dispositifs de protections (linéaire de barrière important), mesure envisagée : mélange caducs et persistants pour faire une transition graduelle avec la forêt de conifères, arbustes et arbres selon les contraintes de hauteur, **impact résiduel** : positif

Séquence d'arrivée à la station par la RD 6.3

3 - Mission de conception et de coordination architecturale (cf schéma page suivante)

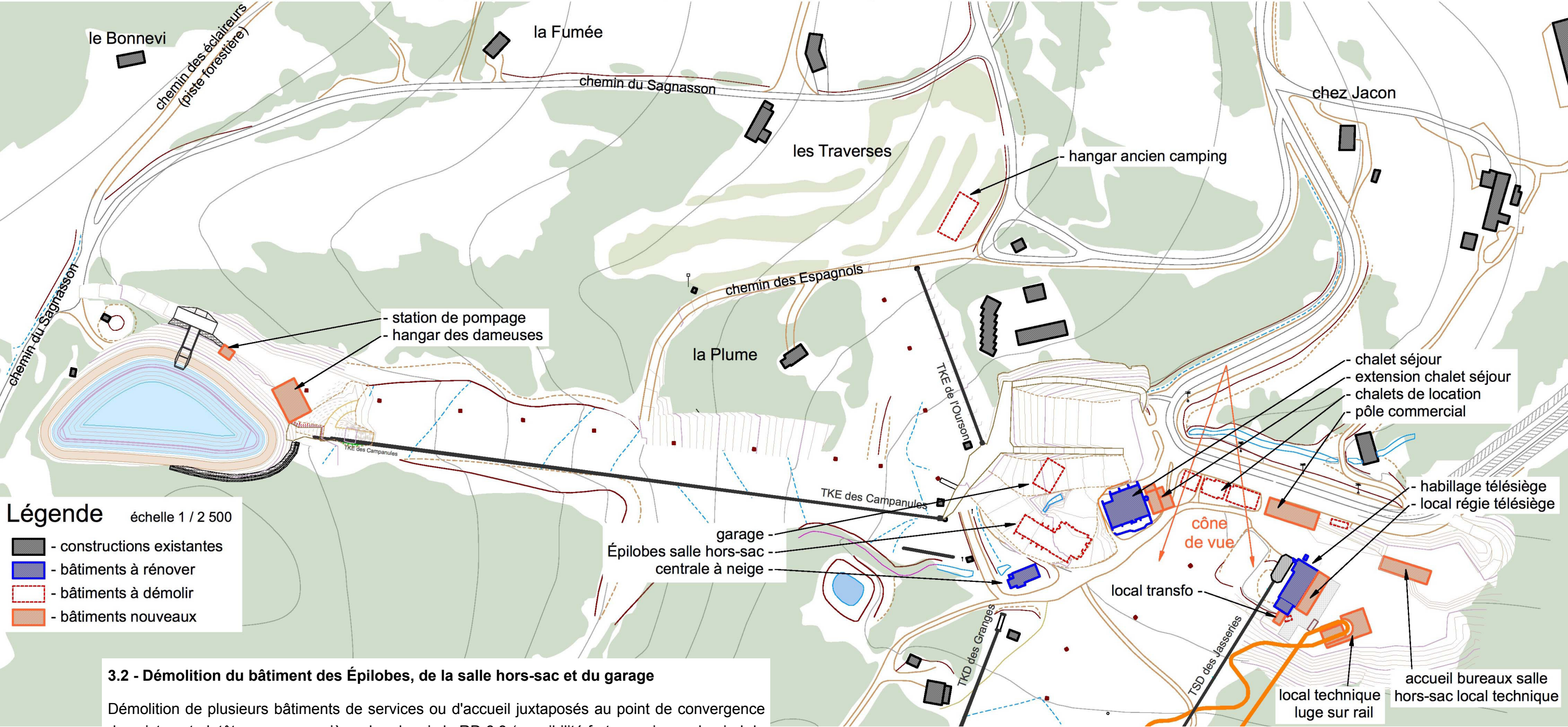
Consultation d'architectes en vue de la construction et du réaménagement des espaces et équipements d'accueil, de services et d'exploitation de la station (bâti actuel disparate, sensibilité très forte de la séquence d'arrivée à la station). **Mesure envisagée** : réflexion architecturale globale à l'échelle de la station, visant à concevoir les bâtiments nouveaux, démolir les bâtiments obsolètes, requalifier les bâtiments existants conservés, aménager les abords et le parking aval, enfin positionner le futur pôle commercial délégué à un opérateur privé, **impact** : positif

3.1 - Réhabilitation de la centrale à neige

Volume technique d'aspect fruste relativement peu en évidence car positionné en retrait du point de convergence des pistes, masqué par les Épilobes et la salle hors-sac depuis la RD 6.3, et qui se trouvera dévoilé une fois ces bâtiments supprimés (sensibilité forte en pied de station, bâtiment perçu dans un contexte de proximité). **Mesure envisagée** : réhabiliter le bâtiment avec le souci de renforcer par ce travail la cohérence architecturale du cœur de station et en tirant parti par ailleurs des savoir-faire et les ressources locales, **impact** : positif



Construction et réaménagement des équipements d'accueil, de service et d'exploitation de la station de Chalmazel fond orthophoto + levés de terrain B RICHARD





30 - vues des aménagements projetés depuis la RD6 au droit de l'ancien parking (état actuel)



les constructions nouvelles sont figurées à titre indicatif, elles feront l'objet d'un concours d'architecture à l'issue duquel seront précisés leur aspect et leur implantation. Le tracé de la piste de luge sur rail, qui n'est pas implanté avec précision, est représenté par un trait blanc

- Depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) on peut voir partiellement le nouveau bâtiment de quelques points hauts en vue plongeante, en particulier à travers l'échancrure de la piste des Granges. Sous cet angle ce sont la façade sud, moins haute (R+1), et la toiture qui sont susceptibles d'être perçues, **impact** : très fort car bâtiment occupe l'espace libéré par la démolition des chalets de location entre le chalet séjour et le nouveau pôle d'accueil, **mesure envisagée** : positionnement le plus proche possible du pôle d'accueil, continuité architecturale lisible avec les bâtiments voisins, neutralité de texture et de teinte des façades et toitures (bien que la conception du bâtiment ne soit pas dans le programme ces prescriptions sont incluses dans le concours de concepteurs), **impact résiduel** : modéré, voire faible si le projet inclue quelques arbres caducs épars sur la plateforme devant la façade permettant d'éviter qu'elle ne soit visible d'un seul tenant.

- Depuis la RD 6.3 en découvrant la station (sensibilité très forte) le bâtiment apparaît d'abord en second-plan et son important dans la scène augmente à mesure en avançant, **impact** : très fort car il prend place dans la "fenêtre de vue" libérée par la démolition des chalets de location et offre une façade bâtie continue côté route (R+1 R+2) au point d'occulter le pied des pistes, créant un "effet de rue commerçante" contrariant le concept de station "pleine nature". La surface de bâti est estimée en prévision d'une demande forte en période de pointe, laissant craindre une image de "village fantôme" hors saison (fermeture de certains commerces ou services), **mesure envisagée** : déplacer le bâtiment le plus possible vers l'aval pour augmenter sous cet angle l'ouverture sur le pied de piste, affecter le pignon aux activités permanentes pour qu'en arrivant le regard ne bute pas sur une façade fermée, plantation d'un petit alignement le long de la RD 6.3 pour estomper le haut du volume bâti et les parties du moins utilisées (arbres caducs afin d'obtenir l'effet escompté en période creuse sans diminuer l'éclairement en Hiver), **impact résiduel** : modéré (contexte du pied de station déjà fortement anthropisé, augmentation de l'ouverture par ailleurs)

5 - Démolition des chalets de location

Enfilade de chalets en bois de style alpin/nordique empêchant de voir le pied de piste en arrivant par la route d'accès à la station (sensibilité très forte), avec côté amont terrasses et escaliers pour rattraper la pente, l'ensemble donnant en vue plongeante depuis les pistes une impression de bâti épars et disparate (sensibilité forte), on a en outre des vues possibles de quelques points hauts des Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) **Mesure envisagée** : suppression des chalets et nivellement en pente douce de la différence de niveau avec la RD 6.3 en vue de construire un nouveau pôle de commerces et services (opération 5 ci-dessous), l'objectif étant de ne pas sacrifier la vue gagnée sur l'espace ludique quatre saisons en pied de station, **impact** : positif

5 - Construction d'un pôle commercial R+2

La configuration et l'implantation de ce nouveau pôle commercial font partie de la mission de conception et de coordination architecturale car, bien qu'étant à la charge d'un opérateur privé, ce bâtiment doit être en accord visuellement avec l'ensemble des constructions et s'intégrer dans le schéma fonctionnel du nouveau cœur de station. **Effets à craindre** : ils sont multiples :

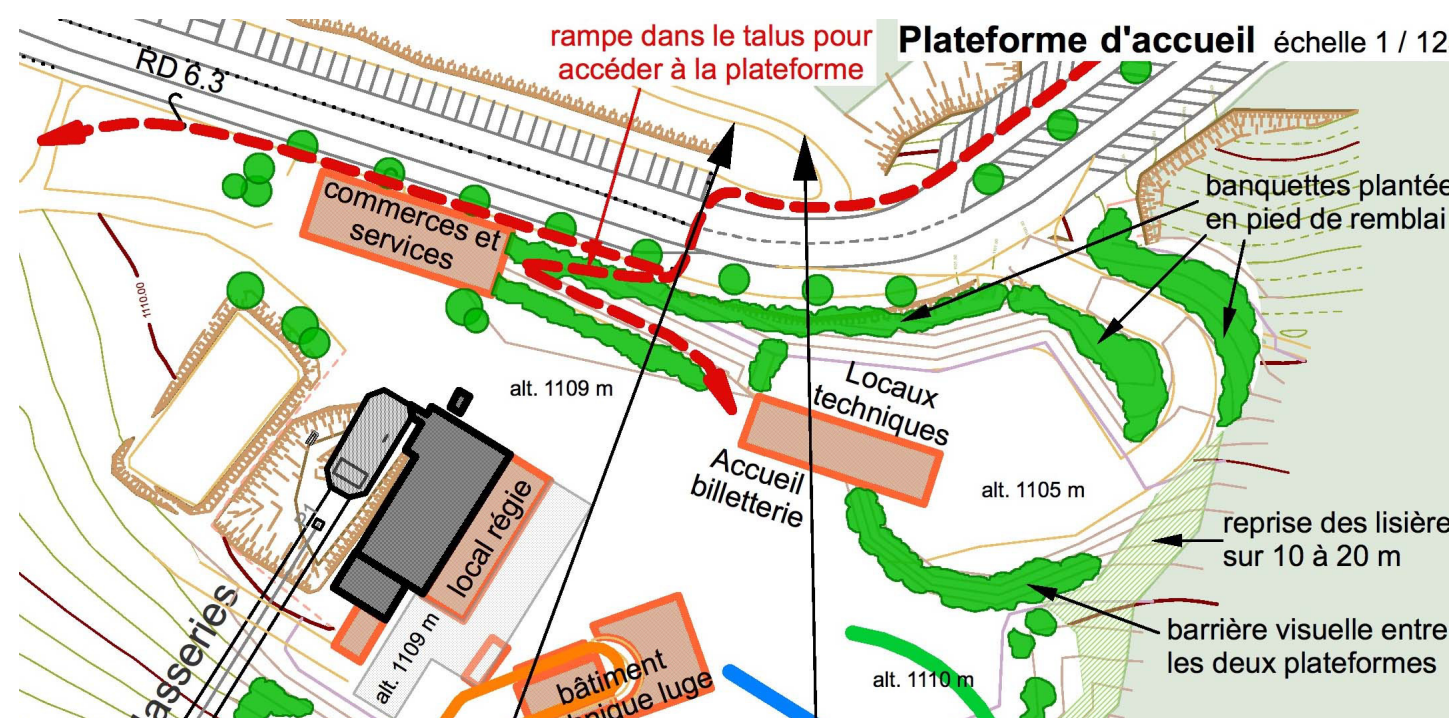


31 - pour dégager le pied de piste les services sont concentrés en partie basse de la station

- Vue du pied de piste (sensibilité forte), l'effet de barrière de la façade reste notable bien qu'elle soit de R+1 (la plateforme d'accueil étant au-dessus de la RD 6.3), **mesure envisagée** : il s'agit en premier lieu d'atténuer l'effet de masse de cette façade mais aussi l'impact psychologique des commerces fermés en période creuse (prescriptions incluses dans le concours de concepteurs car le projet est porté par un opérateur privé distinct) . On peut envisager, si le schéma fonctionnel retenu le permet, de planter quelques arbres caducs épars sur la plateforme pour éviter que le bâtiment ne soit perçu d'un seul tenant., **impact résiduel** : fort en l'état, plus modéré si on plante des arbres devant comme il en existe déjà à proximité de la gare de départ du téléskiège.

1.2 - Construction d'un parking en bord de route à l'aval de la station

Aménagement sur l'accotement côté Lignon de deux travées de stationnement en épi séparées par une contre-allée et déplacement de la voie circulée de 0,75 m pour éviter que les véhicules stationnés en épi côté opposé (rive droite) ne débordent sur la voie de sortie de la station (sensibilité forte en Hiver en raison des dysfonctionnements récurrents, modérée sinon), le manque d'emprise empêche d'isoler le parking de la RD 6.3 par une bande plantée séparative, la contrainte de déneigement impose un revêtement "lisse". **Effets à craindre** : il en résulte que la surface artificialisée va considérablement augmenter et sera d'autant plus voyante qu'il y a bien moins de véhicules hors saison hivernale, par ailleurs la pente du terrain ramène les eaux de ruissellement vers le Lignon et en saison nombreux sont les véhicules qui s'enlisent et n'arrivent pas à ressortir, **impact** : modéré en hiver, fort en période creuse, **mesure envisagée** : la travée extérieure côté Lignon sera réalisée en concassé filtrant et enherbé, en remblayant avec une contre-pente pour ramener l'eau vers le parking et un merlon chasse-roue pour faire obstacle côté Lignon, l'eau de ruissellement sera ainsi collectée dans la contre-allée jusqu'à une aire de diffusion en herbe, plantée de Saules à l'aval du parking. Comme la place est comptée pour planter, il a été retenu de sacrifier une place sur 5 pour mettre quelques petits arbres permettant de fractionner visuellement dans l'axe de la route la surface revêtue perçue et d'apporter un peu d'ombre en Été, enfin une lisse en rondin sera disposée en séparation le long de la RD 6.3 pour distinguer la zone de stationnement, **impact résiduel** : fort au départ ->modéré à terme

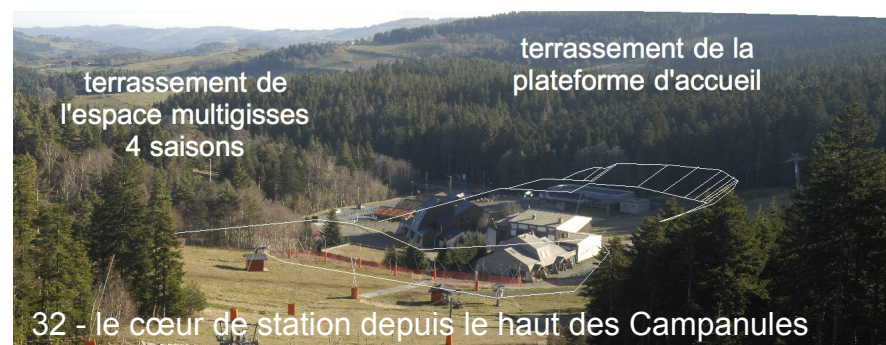


Plateforme d'accueil au pied du téléskiège des Jasseries

1.1 - Construction d'une plateforme d'accueil et d'une plateforme technique

Terrassement d'une plateforme d'environ 5200 m², prise pour moitié en déblai dans le versant boisé pour moitié en remblai sur le pied de piste. Calée -1 à 5 m au-dessus de la RD 6.3 qui descend, elle permet de connecter au même niveau les arrivées de tous les parcours ludiques et du TSD des Granges. Une plateforme d'exploitation (fermée au public) d'environ 1300 m² est créée par la même occasion 4 m en contrebas. Calée 1 à 4 m au-dessus de la RD 6.3, elle nécessite une rampe d'accès. **Effets à craindre** : talus de 7 à 8 m (14 m au plus haut), dont la pente est sensiblement plus raide que les lignes du terrain naturel et dont le faciès tranche sur l'environnement forestier : roche vive, blocs et éboulis de pierraille. Le déblai, en fragilisant la lisière haute fait craindre en outre un risque de chablis en cas de vent fort ou neige lourde. Enfin le déblai est excédentaire, ce qui impose de trouver un lieu de dépôt. Ce sera ici l'ancien parking payant dont le remblaiement permet la création du nouvel espace débutant.

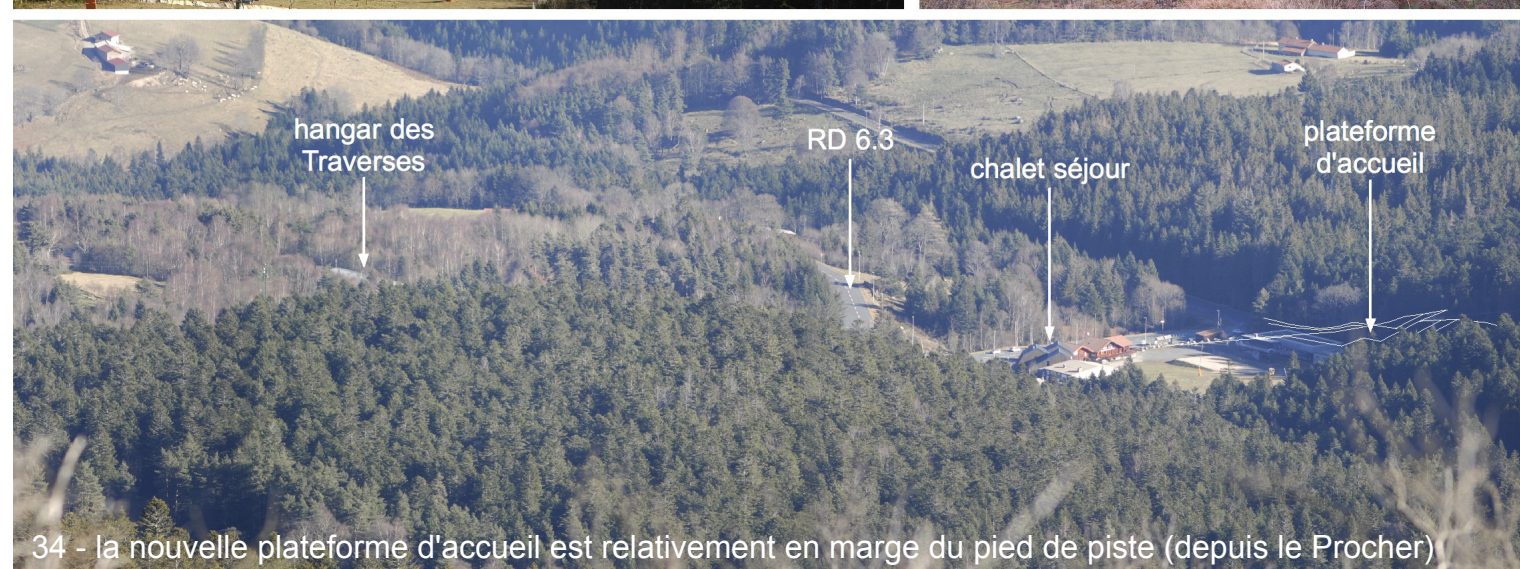
Les plateformes tranchent également visuellement dans l'environnement, autant par leur forme (terrasses horizontales dans un paysage de montagne), que par leur surface minérale (grave brute pour la plateforme d'accueil, enrobé pour la plateforme technique et la rampe d'accès). Le terrassement intersecte par ailleurs l'arrivée de plusieurs itinéraires de promenade débouchant en pied de versant. Enfin il laisse le long de la RD 6.3 de grands talus de remblai d'aspect peu avenants et qui ferment la vue et la possibilité d'aller du parking au pied du téléskiège **impact** : l'impact du terrassement et du déboisement varie selon les points de vue :



32 - le cœur de station depuis le haut des Campanules



33 - lisière récente en bord de RD 6.3

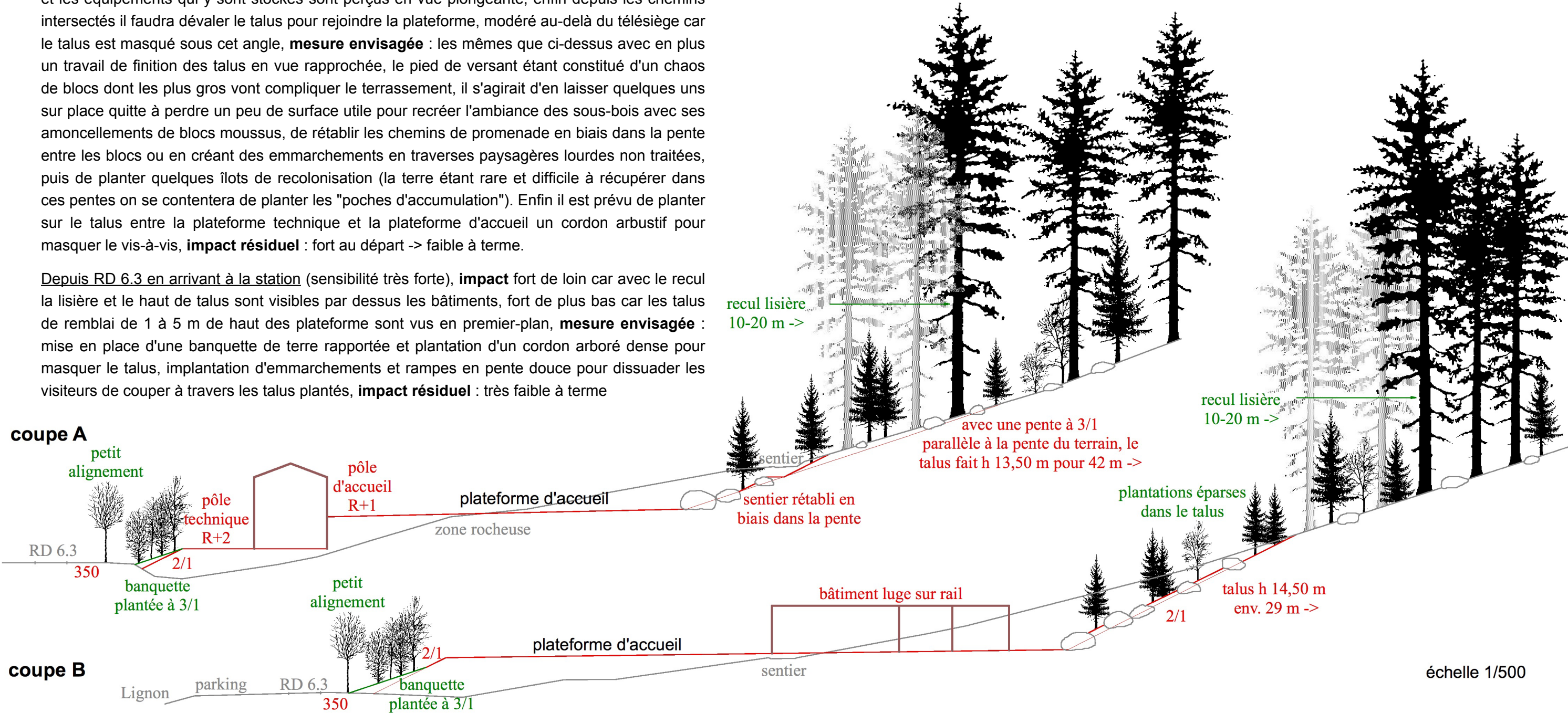


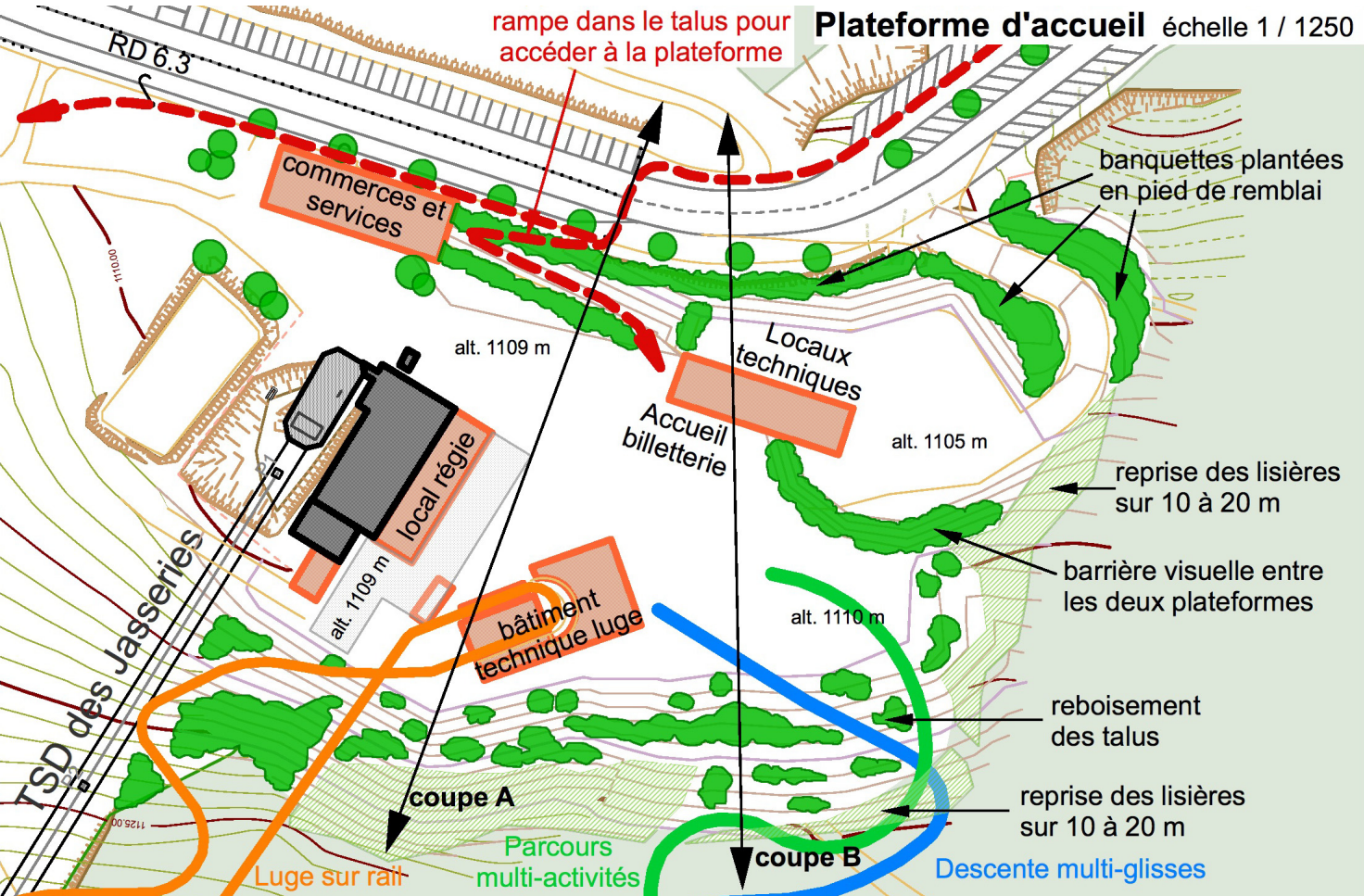
34 - la nouvelle plateforme d'accueil est relativement en marge du pied de piste (depuis le Procher)

Depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) **impact** modéré vue l'étendue des perceptions et le positionnement de la plateforme très en marge du pied de station, mais en cas de chablis la visibilité des constructions depuis le haut de versant pourrait augmenter, **mesure envisagée** : optimisation du talutage pour limiter sa hauteur et donc le déboisement, reprise du peuplement sur 10-20 m de profondeur en conservant les arbres les plus jeunes et en recépant les feuillus pour recréer une lisière résistante, enherbement de la plateforme d'accueil en concassé filtrant et utilisation d'un bicouche de teinte proche du concassé sur la plateforme technique et la rampe d'accès à la place d'un enrobé noir, sinon rehausser le cordon arbustif entre les deux plateformes évoqué ci-dessous, **impact résiduel** : faible au départ -> très faible à terme.

Depuis le pied de station (sensibilité forte car le secteur est déjà anthropisé), **impact** fort depuis la plateforme-même car la lisière verticale d'aspect géométrique est en situation dominante sous cet angle, le faciès du talus est perçu de près avec davantage d'acuité, la plateforme technique et les équipements qui y sont stockés sont perçus en vue plongeante, enfin depuis les chemins intersectés il faudra dévaler le talus pour rejoindre la plateforme, modéré au-delà du télésiège car le talus est masqué sous cet angle, **mesure envisagée** : les mêmes que ci-dessus avec en plus un travail de finition des talus en vue rapprochée, le pied de versant étant constitué d'un chaos de blocs dont les plus gros vont compliquer le terrassement, il s'agirait d'en laisser quelques uns sur place quitte à perdre un peu de surface utile pour recréer l'ambiance des sous-bois avec ses amoncellements de blocs moussus, de rétablir les chemins de promenade en biais dans la pente entre les blocs ou en créant des emmarchements en traverses paysagères lourdes non traitées, puis de planter quelques îlots de recolonisation (la terre étant rare et difficile à récupérer dans ces pentes on se contentera de planter les "poches d'accumulation"). Enfin il est prévu de planter sur le talus entre la plateforme technique et la plateforme d'accueil un cordon arbustif pour masquer le vis-à-vis, **impact résiduel** : fort au départ -> faible à terme.

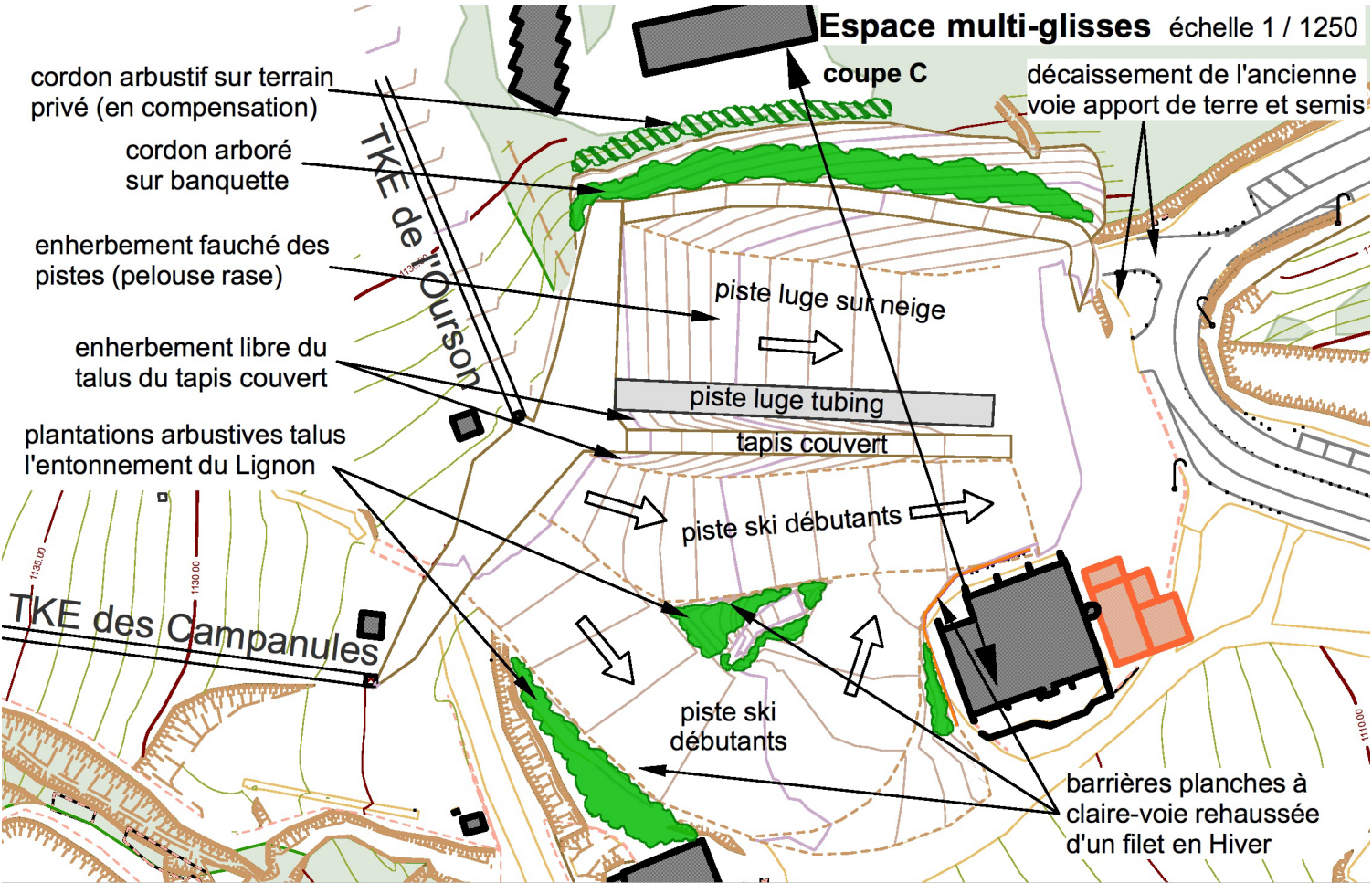
Depuis RD 6.3 en arrivant à la station (sensibilité très forte), **impact** fort de loin car avec le recul la lisière et le haut de talus sont visibles par dessus les bâtiments, fort de plus bas car les talus de remblai de 1 à 5 m de haut des plateforme sont vus en premier-plan, **mesure envisagée** : mise en place d'une banquette de terre rapportée et plantation d'un cordon arboré dense pour masquer le talus, implantation d'emmarchements et rampes en pente douce pour dissuader les visiteurs de couper à travers les talus plantés, **impact résiduel** : très faible à terme





3.1 - Construction d'un bâtiment d'accueil, pôle technique, luge sur rail, TSD

Bâti en R+1 côté plateforme d'accueil, R+2 côté plateforme technique, local en R+1 pour la luge sur rail faisant salle hors-sac, enfin habillage de la façade du garage des sièges et des locaux techniques à l'arrière. **Effets à craindre** : depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte), cet ensemble bâti est groupé en marge de la trouée résultant de la piste des Granges, ce sont principalement les toitures que l'on perçoit en vue plongeante, depuis le cœur de station (sensibilité forte) ces bâtiments apparaissent dans un second plan, de même en arrivant à la station par la RD 6.3 (sensibilité très forte), **impact** : fort depuis les Hautes-Chaumes, modéré depuis le pied de piste, positif pour ce qui est de la reprise des bâtiments existants : déplacement du transfo à l'arrière où il sera moins visible, réhabilitation de la centrale à neige et du garage des sièges, **mesure envisagée** : conception architecturale d'ensemble pour donner une cohérence au cœur de station, neutralité d'aspect des toitures en vue plongeante, les plantations denses sur les talus de la plateforme contribuent par ailleurs à l'insertion du bâti, il en sera de même des plantations d'accompagnement, **impact résiduel** : modéré depuis le plateau des Hautes-Chaumes, faible à terme à hauteur du pied de piste.



Espace débutant en pied de piste

3.3 - Création d'un espace multi-glisses quatre saisons

Remblaiement du parking payant avec les excédents de terrassement de la plateforme d'accueil, en décaissant sous les résidences secondaires pour augmenter la surface vouée aux activités ludiques, en modelant un glacié en pente douce en herbe venant jusqu'à la route d'accès et en implantant un tapis roulant en remblai et des équipements de luge tubing (sensibilité forte du pied de station et des habitations riveraines, très forte de la RD 6.3 en arrivant à la station).



36 - emplacement stratégique de l'espace débutants au cœur de la station... mais en vis-à-vis des résidences secondaires - 37

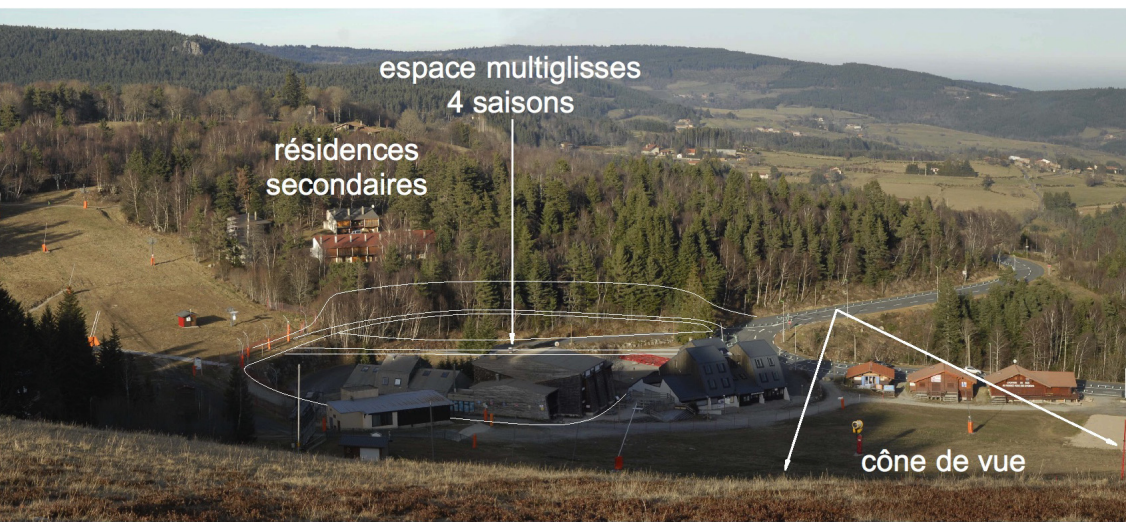
Effet attendu : suppression ancien parking et installations techniques au bénéfice d'un espace multi-glisses débutant venant jusqu'à la route, **impact** : positif

Effets à craindre : décaissement sous les résidences secondaires d'un grand talus exposé sud (reverdissement difficile), suppression de la bande arborée séparant visuellement les maisons de la station, fractionnement du talus par une risberme servant de chemin pour gagner le pied des pistes, **impact** : très fort depuis les chalets (chemin passant sous les maisons, suppression des arbres masquant la station), fort en sens inverse depuis la station (vue sur les chalets), **mesure envisagée** : modification du profil du talus avec un déblai plus raide à l'amont de la risberme pour gagner du terrain et placer une banquette de terre, plantation d'un cordon arboré pour reconstituer la protection visuelle, glacis peu pentu en herbe en contrebas de la risberme, éventuellement cordon arbustif complémentaire et clôture en haut de talus en limite de propriété, **impact résiduel** : fort au départ -> faible à terme (modéré à terme depuis la station)

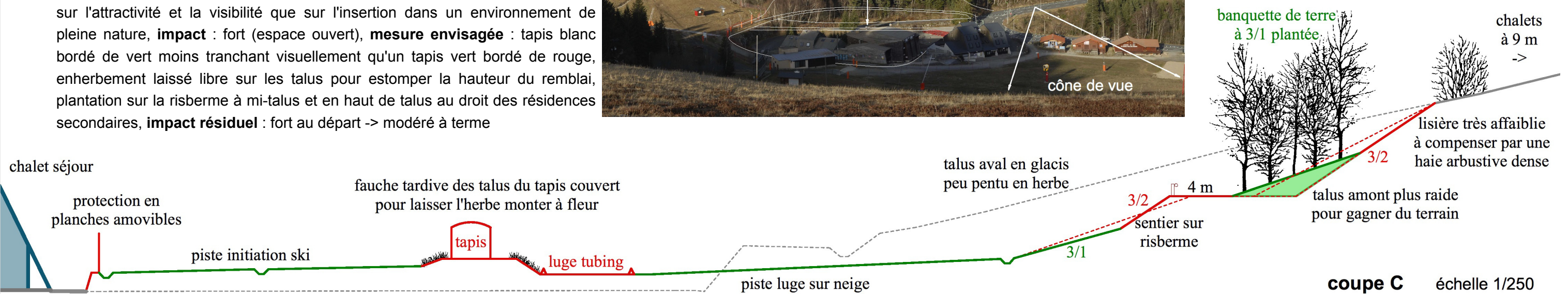
Effets à craindre : encaissement de l'entonnement du Lignon au centre de l'espace débutant du fait du remblaiement du parking, pose d'enrochements pour raidir le talus et de dispositifs de protection, **impact** : modéré (vu de près), **mesure envisagée** : plantation arbustives sur les berges (hors enrochements), pose d'un dispositif de sécurité interdisant l'accès du public constitué de planches amovibles que l'on rehausse ou abaisse en fonction de l'épaisseur de neige, moins prégnant hors saison, **impact résiduel** : faible à terme

Effets à craindre : piste débutant délimitée par un muret de soutènement surmonté de filets de protection au droit du chalet séjour, **impact** : fort (vu de près), **mesure envisagée** : protections en planches amovibles à claire-voie à la place de filets, **impact résiduel** : modéré (contexte déjà anthropisé)

Effets à craindre : tapis roulant couvert posé sur un remblai linéaire montant de 10 m à 15% de pente, en surélévation de 0 à 2 m par rapport aux pistes de part et d'autre, installation d'un tapis synthétique permanent de 6 m de large pour la luge tubing, équipements localisés au milieu d'une zone ouverte et misant plus sur l'attractivité et la visibilité que sur l'insertion dans un environnement de pleine nature, **impact** : fort (espace ouvert), **mesure envisagée** : tapis blanc bordé de vert moins tranchant visuellement qu'un tapis vert bordé de rouge, enherbement laissé libre sur les talus pour estomper la hauteur du remblai, plantation sur la risberme à mi-talus et en haut de talus au droit des résidences secondaires, **impact résiduel** : fort au départ -> modéré à terme



39 - ci-contre le terrassement en contrebas des résidences secondaires (vue depuis la piste des Granges alt. 1190 m)

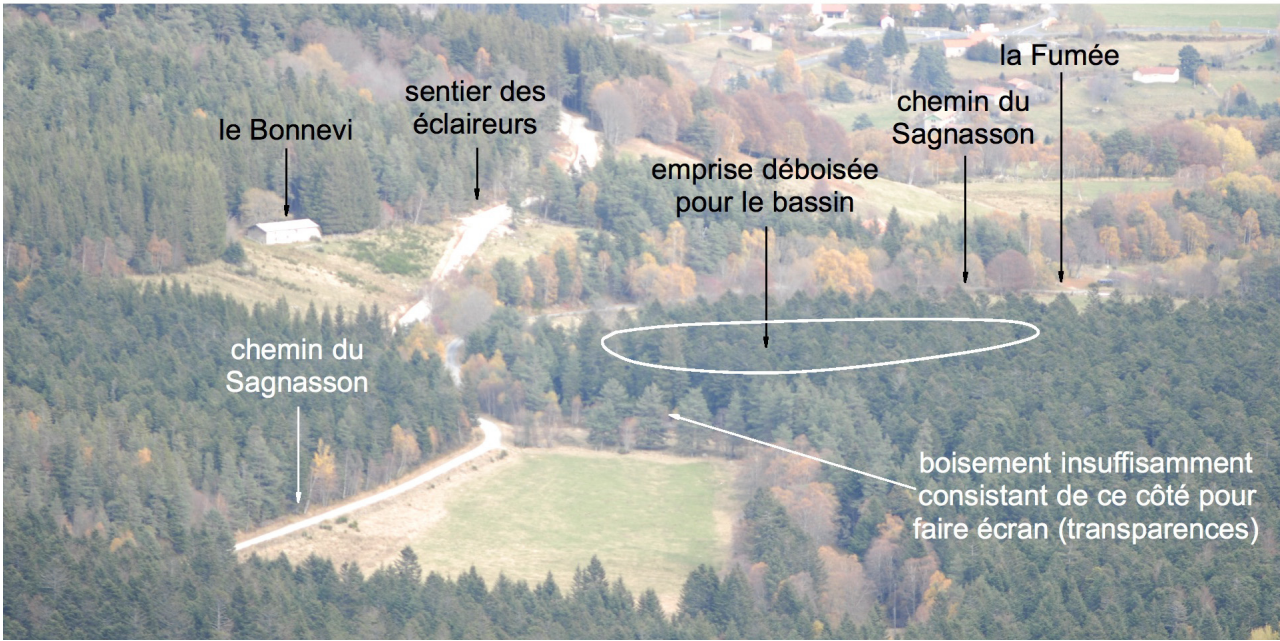


Piste de l'Ourson et bas de la piste des Campanules

2.2 - Élargissement de la piste des Campanules



Élargissement gagné sur la lisière forestière voisine avec petites corrections de profils (sensibilité forte du secteur du pied de station). **Effets à craindre** : décapage d'une surface étendue, sol superficiel avec peu de terre et talus orienté sud (verdissement difficile), déboisement dans un peuplement mature laissant une lisière haute et rectiligne avec risque de chablis en cas de vent fort ou de neige lourde, **impact** : modéré (cône de vue étroit d'en bas), **mesure envisagée** : reprise du boisement sur 10-20 m de profondeur en conservant les arbres les plus jeunes et en recépant les feuillus pour recréer une lisière résistante, terrassements en période sèche pour ne pas compacter le sol, talus de pente variable (non géométrique), remise en place de la terre sans délai et enherbement par semis clair en période favorable pour limiter la concurrence et favoriser les graines locales contenues dans la terre décapée, **impact résiduel** : très faible à terme



2.3 - Calibrage du chemin des Espagnols pour le retour des skieurs

Chemin sans attrait appelé à être fréquenté, élargissement pour obtenir 6 m de plateforme avec quelques "points durs" dont un franchissement de ruisseau par un ouvrage hydraulique en PVC annelé inesthétique (sensibilité modérée des sentiers en forêt). **Effets à craindre** : abattages par excès et finition sommaire du chantier, **impact** : positif (aspect actuel peu avenant), **mesure envisagée** : abattages limités au strict nécessaire, reprise des talus, fossés et bois tombés laissés sur place par la même occasion, élargissement au niveau du ruisseau en prolongeant l'ouvrage hydraulique par une maçonnerie, **impact résiduel** : positif

2.4 - Travaux de reprofilage sous le téléski de l'Ourson

Décapage très localisé sous la remontée mécanique (sensibilité forte du pied de station). **Effets à craindre** : piste orientée sud et sol superficiel donc reverdissement difficile, **impact** : faible (emprise réduite), **mesure envisagée** : correction de profil et décapage en période sèche pour ne pas compacter le sol, remise en place de la terre sans délai, semis complémentaire clair en période favorable pour limiter la concurrence et favoriser les graines locales contenues dans la terre décapée, **impact résiduel** : très faible à terme

Haut de la piste des Campanules et chemin du Sagnasson

2.1 - Construction d'un bassin technique

Déboisement d'environ 4 400 m2 côté aval pour permettre l'accès direct au haut de la piste des Campanules (gagné en remblai sur le thalweg du Sagnasson), déboisement d'environ 7 000 m2 côté amont sur un terrain boisé peu pentu pour construire le bassin à proprement parler dont la digue fait 0 à 9 m de haut. **Effets à craindre** : perception de l'accès de service, du chemin de ronde ou des digues depuis quelques points de vue des Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) et sentiers descendant à travers le versant boisé (sensibilité modérée) en cas de coupes à blanc sur des parcelles boisées riveraines du bassin ou des points de vue, **impact** : potentiellement fort sous certains angles de vue, par transparence quand les boisements sont peu consistants, sinon en vue rasante par dessus les arbres, **mesure envisagée** : en premier lieu maîtrise foncière des parcelles dont les arbres font pour l'heure écran, choix d'une membrane d'étanchéité sombre, chemin de ronde enherbé, blocs posés en protection sur l'étanchéité en haut de digue et béton du déversoir de crue de teinte soutenue également, **impact résiduel** : modéré

Effets à craindre : déboisement laissant une lisière géométrique stricte à l'amont (forêt mature), emprise du déboisement augmentée côté aval (taillis peu élevé faisant imparfaitement écran) du fait la nécessité de créer une piste de chantier pour monter le remblai de l'accès de service (sensibilité modérée des sentiers en forêt et au-delà sensibilité faible depuis le bassin du Lignon), enfin présence d'habitations potentiellement exposées sur le chemin du Sagnasson, **impact** : modéré du chemin du Sagnasson (vue de la digue enherbée à travers les arbres), très faible des habitations protégées par des arbres et tournées dans une autre direction, enfin faible de plus loin (la lisière se confond avec la trouée de la piste des Campanules), **mesure envisagée** : côté amont (bois classé en ENS), reconstituer sur 10-20 m de profondeur une lisière variée, dense et résistante en conservant les jeunes sujets et en recépant les feuillus (risque de chablis), côté aval limiter le déboisement en retenant une technique de talutage appropriée : enrochements en pied, talus armé..., semis de ligneux ou plantation sur talus en finition pour reconstituer une lisière plus rapidement, **impact résiduel** : modéré au départ -> faible à terme en vue rapprochée, faible au départ -> très faible à terme avec du recul depuis le bassin du haut-Lignon.

Effets à craindre : digue de 0 à 9 m de haut dont la pente est sans équivalent dans le contexte, que l'on ne peut pas planter d'arbres ou d'arbustes pour des raisons techniques et qui est bordée par un grillage de 2 m de haut (sensibilité modérée vue à travers les troncs des sentiers en forêt). Au passage depuis le chemin du Sagnasson on perçoit à peine par transparence en revanche le béton et les enrochements du déversoir de crue, **impact** : fort en vue rapprochée depuis le chemin du Sagnasson qui est très fréquenté, sur la section qui passe très le plus près du site,

mesure envisagée : maîtrise foncière des parcelles boisées riveraines qui font écran de près comme en vue plongeante (parcelle communale et parcelle en ENS), protection à renforcer, par des plantations complémentaires denses dans les zones dégarnies (la densification de la lisière de l'ENS évoquée ci-dessus contribue à faire écran), grillage posé en pied de digue et non en haut, enfin pour le déversoir de crue choix de blocs de teinte sombre et béton coloré en brun par des adjuvants type oxydes, **impact résiduel** : fort au départ -> modéré à terme

Effets à craindre : vis-à-vis des équipements, dépôt de matériel et manœuvre des dameuses en haut de piste dans un lieu habituellement très fréquenté car facile d'accès par la remontée des Campanules ou le chemin du Sagnasson (replat en haut de piste sensibilité modérée), **impact** : fort en vue rapprochée depuis la zone de lâcher de la remontée comme des abords du réservoir d'eau (sécurité du public, risque de dégradations), **mesure envisagée** : fermeture de l'accès de service par une barrière type ONF le long du chemin et un portail métallique posé plus en retrait pour ne pas être vu (site clôturé), création d'un itinéraire piéton de substitution reliant le chemin du Sagnasson au haut de piste à travers l'ENS dans l'épaisseur de la nouvelle lisière dense limitant l'accès au chemin de ronde qui est à niveau ici, plantation d'un bosquet arbustif devant le garage pour masquer la digue, la clôture et le hangar, **impact résiduel** : modéré

3.2 - Construction d'une station pompage

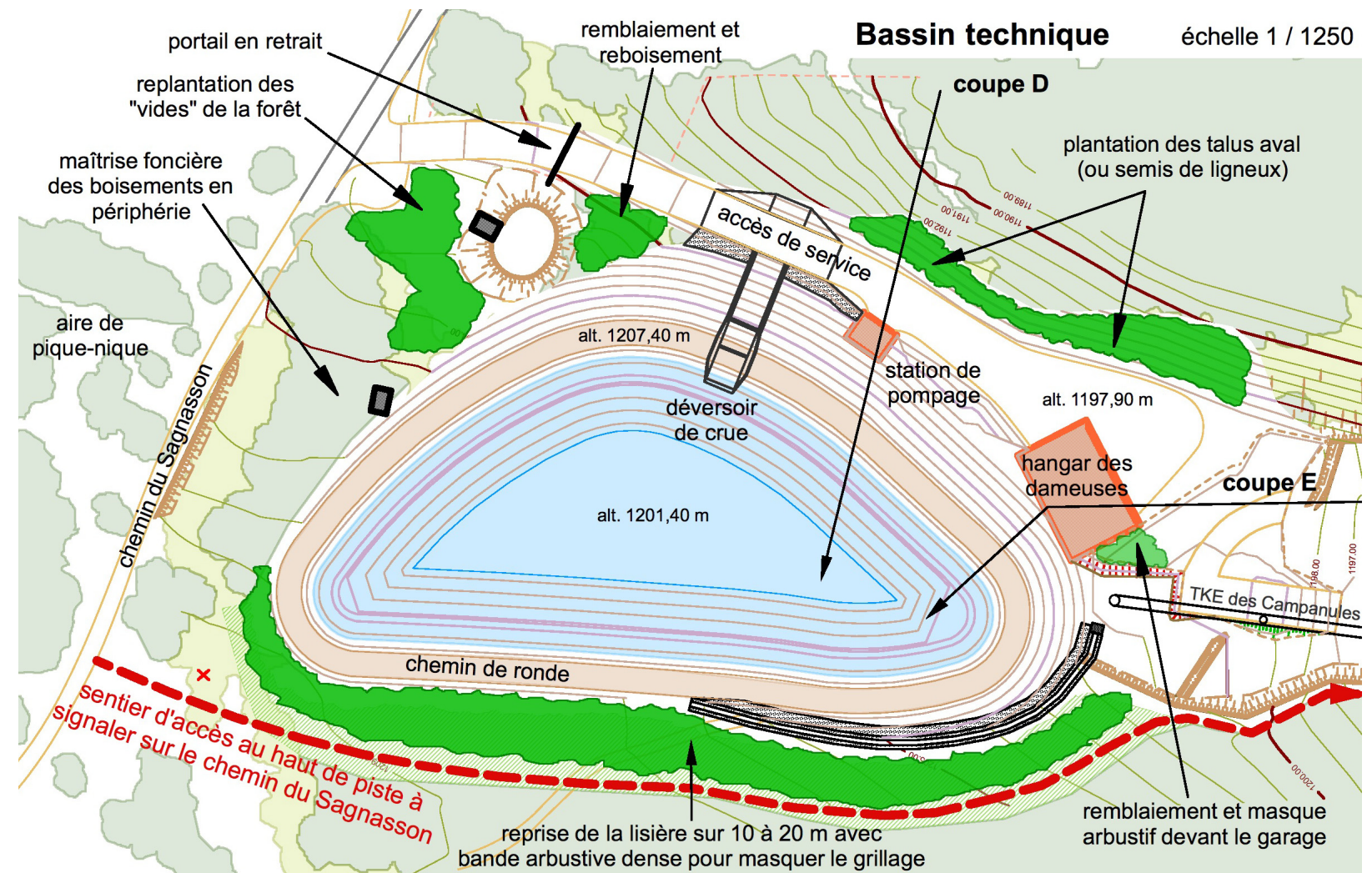
Édicule de 50 m² inséré dans la digue. **Effets à craindre** : du fait de ses dimensions et de son implantation, l'édicule ne sera potentiellement visible que du chemin des éclaireurs (sensibilité modérée des sentiers en forêt), **impact** : faible (vue filtrée), **mesure envisagée** : bâtiment, toiture terrasse et portes de teinte neutre et sombre, **impact résiduel** : faible

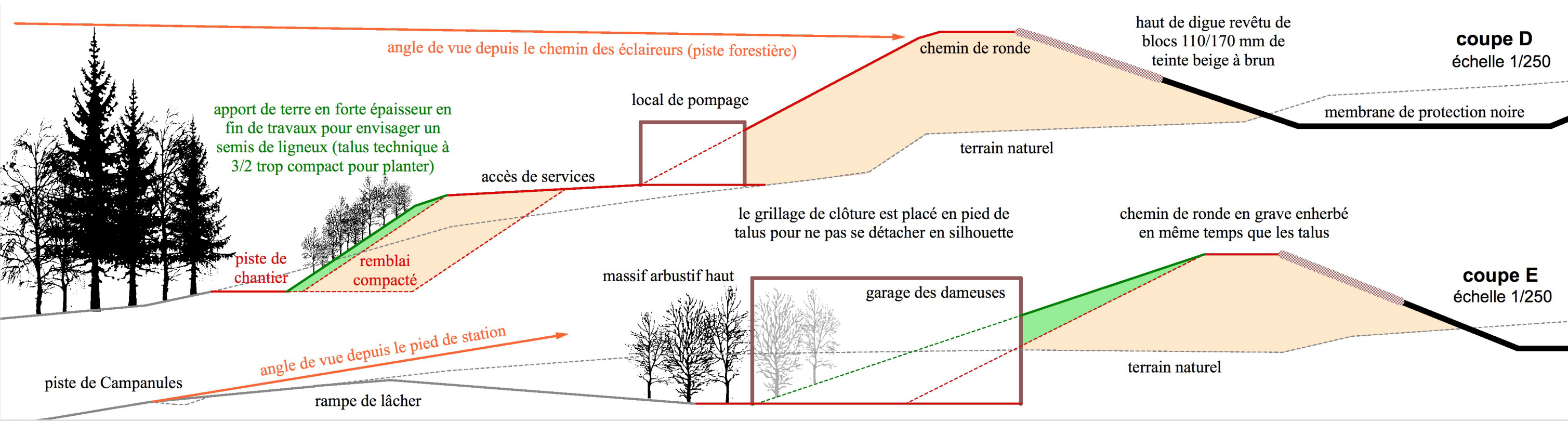


44 - les "vides" seront plantés pour masquer la digue depuis le chemin du Sagnasson



la lisière manque en outre de consistance le long du chemin (taillis à dominante de Bouleaux)





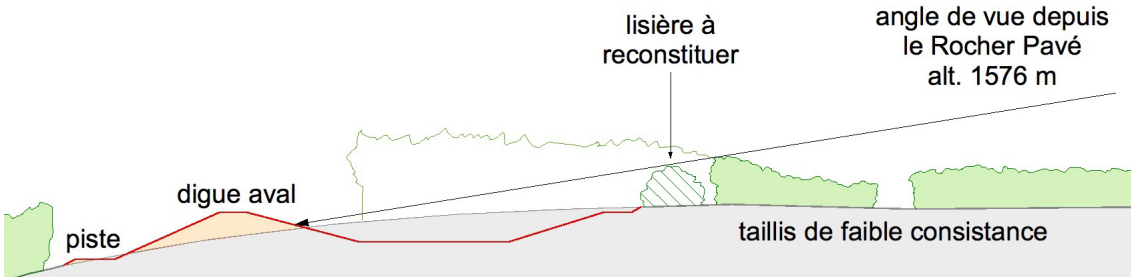
45 - vues des aménagements projetés depuis le chemin du Sagnasson au lieu-dit la Fumée (état actuel)



la digue du bassin, masquée par le hangar sous cet angle est perceptible en vue rasante au dessus des arbres

3.2 - Construction d'un hangar pour les dameuses en haut de la piste des Campanules

Hangar de 250 à 300 m² et 8 m de haut appuyé sur la digue. **Effets à craindre** : toiture perceptible en vue plongeante depuis quelques points hauts (sensibilité très forte des Hautes-Chaumes, modérée depuis le versant boisé), percée sur le bâtiment depuis la RD 6.3 en vue rasante avec du recul dans l'axe des Campanules (sensibilité forte), façade potentiellement visible depuis le bassin de perception du haut Lignon (sensibilité faible) **impact** : modéré en vue plongeante (vue rasante plus ou moins filtrée par la végétation), modéré à l'échelle du bassin du haut-Lignon (vue filtrée par la végétation), faible depuis le pied de station (angle très rasant), **mesure envisagée** : toiture sombre non réfléchissante ou si techniquement possible toiture verte, plantations des talus en contrebas de l'accès de service contribuant à faire écran en direction du chemin du Sagnasson et du haut Lignon, projet encaissé en retrait visuellement par rapport au pied de station et plantation d'un bosquet arbustif entre la zone de lâcher et le garage pour masquer la vue dans l'axe de la piste des Campanules, **impact résiduel** : faible à très faible à terme



Hébergements de loisirs

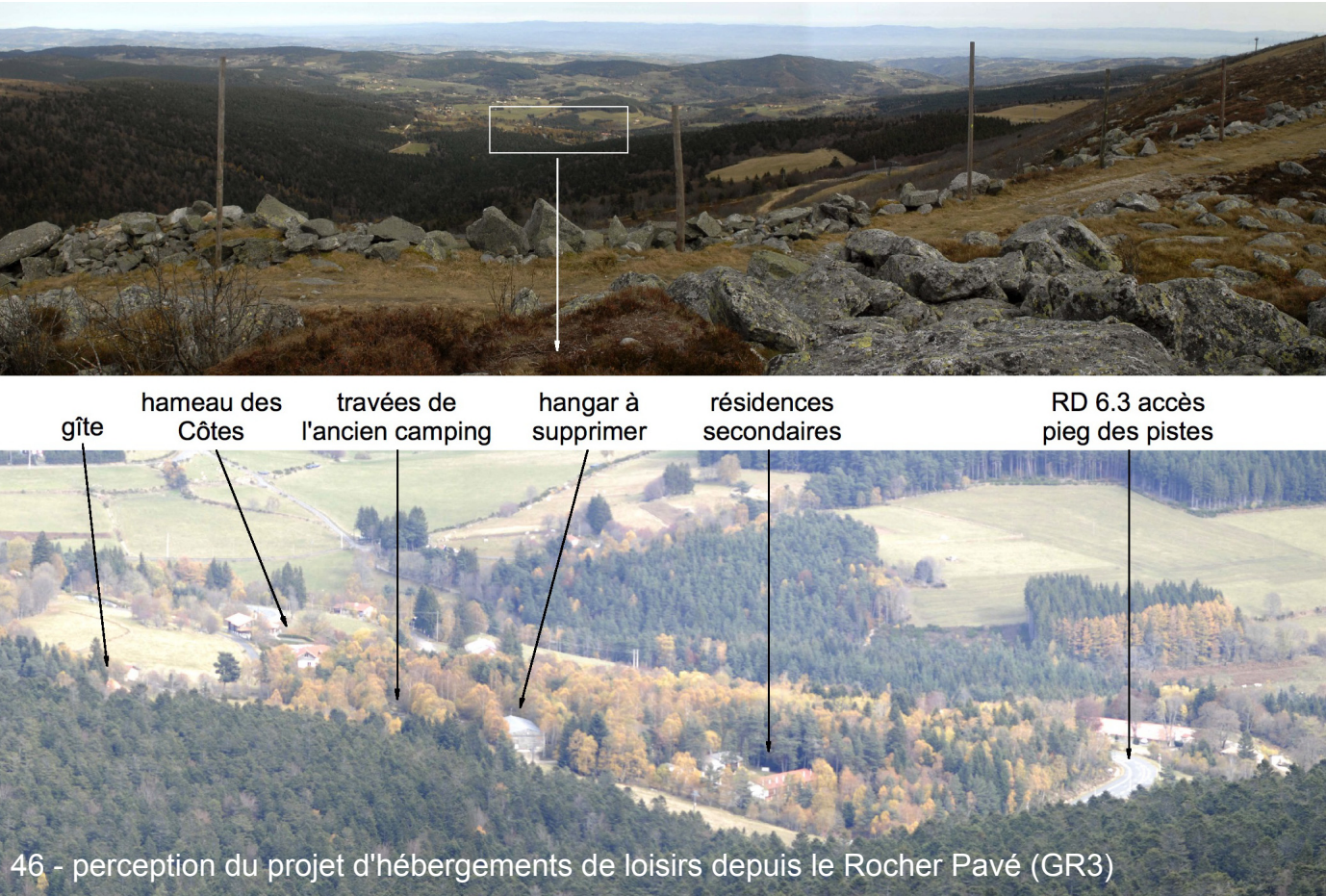
4.1 - Programme d'hébergements RdC secteur de l'ancien camping, parcelles 264/266/268

Programme d'habitations de loisirs en rez de chaussée éventuellement complété d'habitations insolites insérées dans une trame arborée. **Effets à craindre** : ils varient selon le point de vue

Depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) : en vue plongeante ce sont avant tout les toitures qui sont perceptibles, l'effet de filtre de la trame de Bouleaux des travées de l'ancien camping étant significatif en regard des dimensions modérées des constructions envisagées, **impact** : faible (vue filtrée par la trame arborée déjà en place), **mesure envisagée** : maintien, renforcement ou reconstitution de la trame de Bouleaux existante selon un principe similaire en larges travées, neutralité d'aspect des toitures et façades en regard des teintes dominantes du contexte, prescriptions architecturales à inclure dans le PLUi, **impact résiduel** : très faible

Depuis le gîte et les habitations riveraines (sensibilité forte) : vis-à-vis direct du fait du manque de consistance de la trame de Bouleaux existante en vision rapprochée et plus encore en période de transparence hivernale, **impact** : fort (proximité du bâti), **mesure envisagée** : protection visuelle renforcée en limite séparative par un cordon arboré de moyen développement, pour ne pas faire d'ombre, mais de ramification dense, **impact résiduel** : fort au départ -> faible à terme

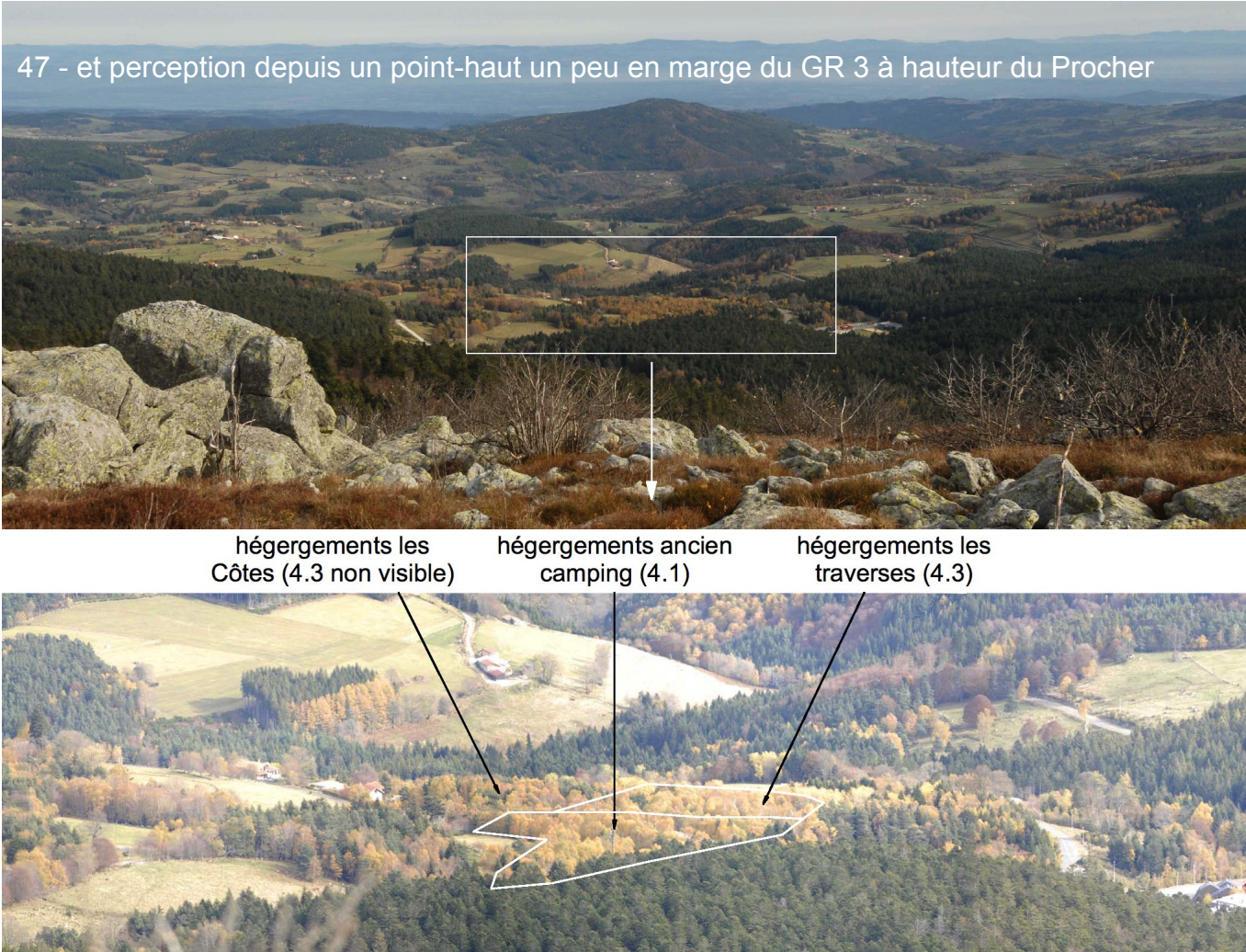
Depuis le pied de station (sensibilité forte) : vis-à-vis direct avec le projet par une étroite percée dans l'axe de la piste de l'Ourson, **impact** : modéré (percée étroite), **mesure envisagée** : protection visuelle renforcée en limite séparative par un cordon arboré de moyen développement, pour ne pas faire d'ombre, mais de ramification dense, **impact résiduel** : faible à terme

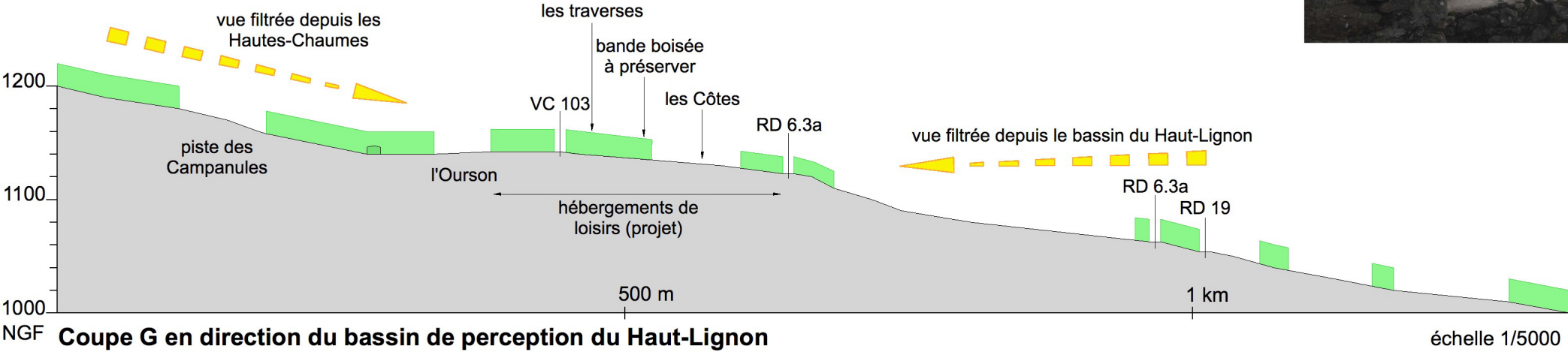
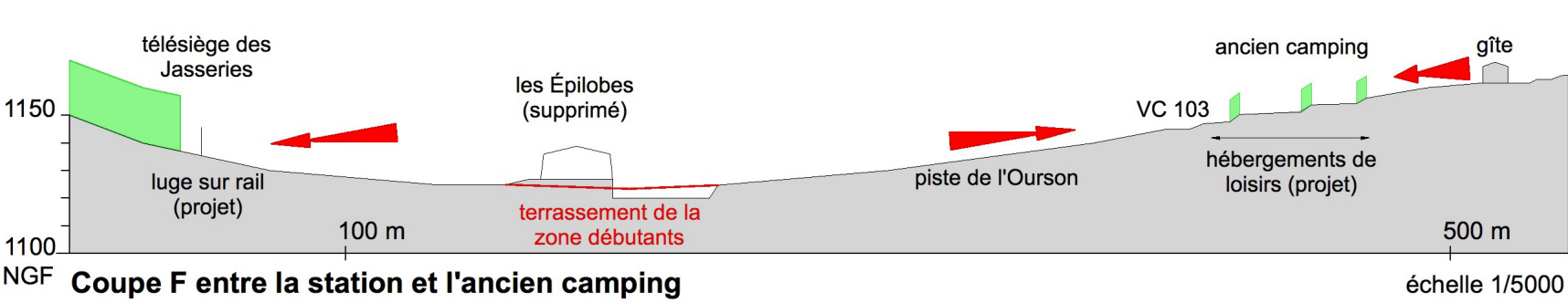


À l'échelle du gradin du haut Lignon (sensibilité faible) : en vue rasante l'effet de filtre de la trame de Bouleaux existante est encore plus marqué et renforcé par les cordons arborés du bocage, **impact** : négligeable de loin, **mesure envisagée** : maintien, renforcement ou reconstitution de la trame boisée existante comme ci-dessus, **impact résiduel** : très faible

4.1 - Programme d'hébergements R+2 secteur de l'ancien camping, parcelles 266/268

Effets à craindre : constructions plus élevées, émergeant par conséquent davantage de la trame arborée de l'ancien camping, perception des toitures en vue plongeante depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte), en contreplongée depuis le pied de station (sensibilité forte) et en vue rasante depuis le gradin du haut Lignon (sensibilité faible), **impact** : fort d'en haut (îlot bâti dense en zone "naturelle"), fort également depuis le pied de station (bâti en situation dominante), faible à l'échelle du bassin du haut Lignon avec du recul, **mesure envisagée** sur la parcelle 268 : positionnement des constructions le long du chemin des Espagnols pour profiter de l'effet d'écran de la futaie de conifères voisine et maîtrise foncière des bois contribuant à l'insertion, sur la parcelle 266 : accueil de groupes en R+2 inséré dans les talus bordant le chemin des Bois, plantations hautes autour des bâtiments pour filtrer le bâti en direction des Hautes-Chaumes et pour l'ensemble du programme neutralité d'aspect des toitures et façades en accord avec les teintes dominantes du contexte (forêt sombre), prescriptions architecturales à inclure dans le PLUi, **impact résiduel** : fort au départ, modéré à terme depuis les points hauts compte tenu de l'étendue des perceptions, très faible depuis le pied de station et le gradin du haut Lignon.





4.2 - Programme d'hébergements R+1 R+2 secteur des Côtes, parcelle 253

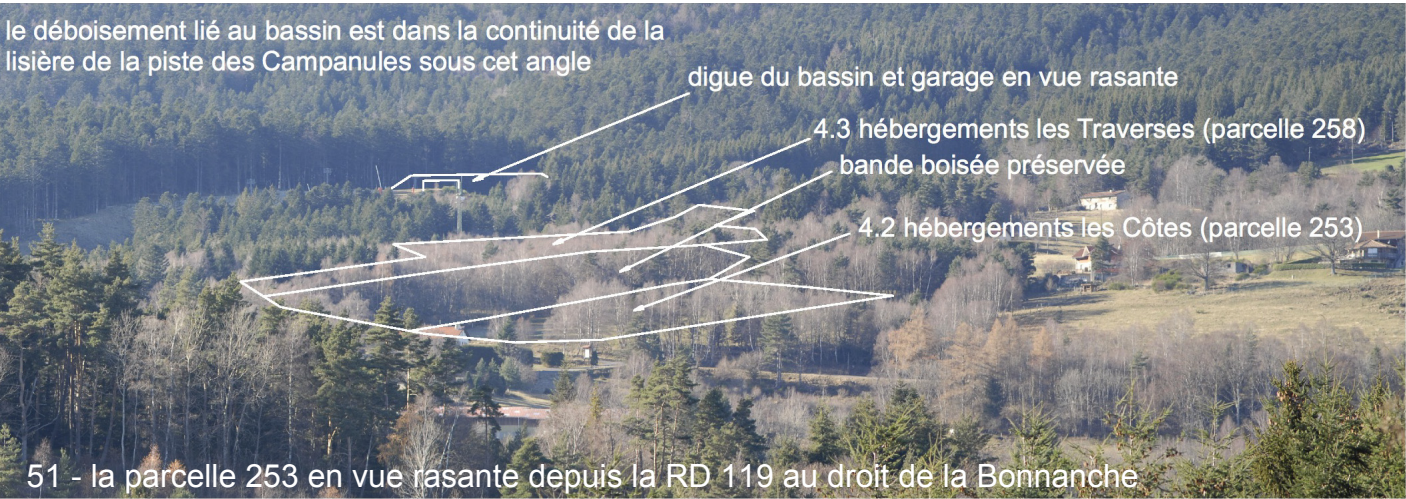
Terrain décline à plus de 10% de pente tourné vers le bassin de perception du haut Lignon, avec des bandes boisées périphériques et une petite zone humide à préserver pour des raisons environnementales, programme d'hébergements touristiques en R+1 et localement R+2 en bas de pente. **Effet à craindre** : ils varient également ici en fonction du point de vue

Depuis les habitations riveraines (sensibilité forte) : plusieurs maisons du quartier des Côtes au dessus du projet ont vue plongeante sur les maisons à travers les arbres de la parcelle 252, **impact** : fort (proximité du bâti, angle de vue pénalisant) à très fort si ces arbres sont abattus, **mesure envisagée** : renforcement de la protection visuelle avec des plantations arborées hautes sur la bordure ouest du terrain, l'effet sera par contre différé, **impact résiduel** : fort au départ -> modéré à terme une fois les arbres plantés le long de la parcelle 252 développés.



Depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) : sous cet angle en vue plongeante seules les toitures sont potentiellement perceptibles (vue rasante par dessus les arbres de la parcelle 258 des Traverses évoqués ci-dessous), **impact** : modéré (considérant l'étendue des perceptions), **mesure envisagée** : maintien d'une bande boisée protectrice sur la parcelle 258 (zone non ædificandi) et plantation d'une ligne d'arbres le long de la parcelle 252, **impact résiduel** : très faible, modéré en cas d'abattage des arbres de la parcelle 252 le temps que les autres poussent.

À l'échelle du gradin du haut Lignon (sensibilité faible) : programme potentiellement très exposé vers le bassin de perception du Haut Lignon sur ce terrain en pente, **impact** : fort car la densité de construction est inhabituelle dans ce secteur rural, **mesure envisagée** : le maintien pour des raisons environnementales des bandes boisées en place à l'aval de la parcelle et en limite Nord évite que le projet ne soit perçu d'un seul tenant sous cet angle, disposition complétée par des lignes d'arbres successives suivant les courbes de niveau afin de fractionner visuellement le programme, le schéma de desserte sera organisé en conséquence en évitant les voies montant en pleine pente que l'on ne peut masquer par des plantations, le bâti sera implanté dans la pente avec des entrées de plein pied sur chaque niveaux et un gradient de hauteur d'amont vers l'aval, des décrochements et des terrasses pour limiter les hauteurs de façades, des prescriptions architecturales spécifiques seront prévues dans le PLUi pour garantir la cohérence du programme, **impact résiduel** : fort au départ sauf préverdissement -> faible à terme



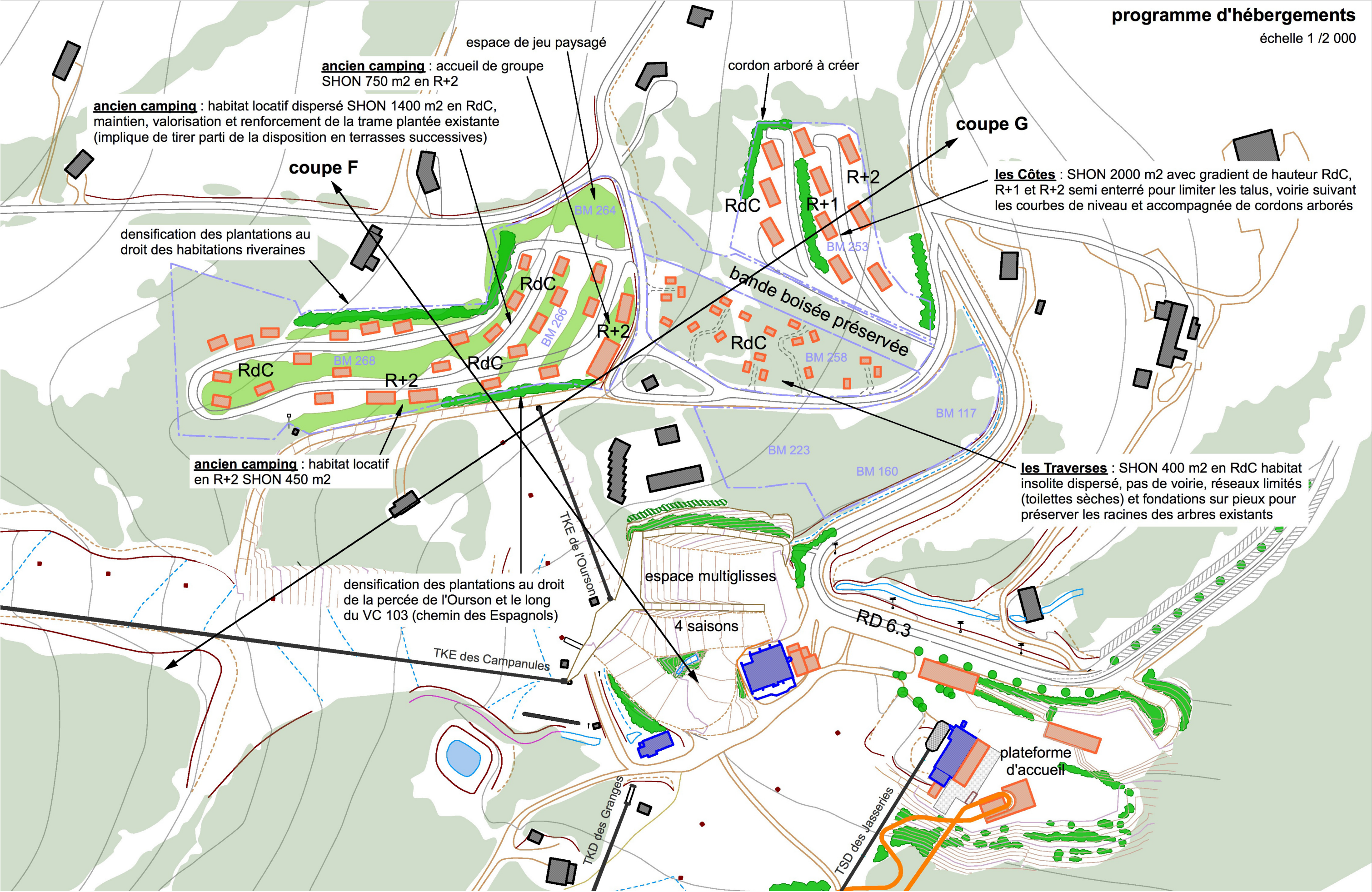
4.2 - Programme d'hébergements insolites en RdC secteur des Traverses, parcelle 258

Programme d'hébergements de loisirs en rez de chaussée dispersés sous le couvert des arbres, en retrait de la voie de desserte du quartier, dans un boisement mixte de feuillus et résineux formant un taillis de bonne hauteur mais avec relativement peu d'arbres âgés. **Effet à craindre** : les arbres ayant poussé sans contraintes en forêt leurs racines sont étalées superficiellement, ils peuvent donc dépérir ou être déstabilisés si on coupe des racines en terrassant les voirie ou les fondations. En outre ils se tiennent les uns les autres, on fragilise donc le boisement en ouvrant des "clairières". Les arbres dont les racines ont été coupées, qui sont mis en plein vent et en pleine lumière, risquent de faire des "descentes de cime", de perdre des branches ou de tomber en cas de tempête. Les effets à craindre sont donc fonction à la fois de la prise en compte des arbres et de la sensibilité des points de vue :

Depuis les Hautes-Chaumes (sensibilité très forte) : comme précédemment seules les toitures seraient potentiellement perceptibles entre les arbres en vue plongeante car ici le boisement est plus âgé, mais les arbres étant vulnérables le projet peut se trouver dévoilé de façon excessive si on terrasse sans précautions à proximité, **impact** : fort si la trame arborée est éclaircie de plus de 1/3, **mesure envisagée** : programme de faible densité, avec des constructions de dimensions réduites fondées sur pieux, sans voirie lourde et avec des réseaux limités au strict nécessaire, implantation fine du projet et des accès de chantier au sol pour préserver les gros sujets et les jeunes arbres d'avenir susceptibles de se développer par la suite en profitant du surplus de lumière, prescriptions architecturales qualitatives à inclure dans le PLUi, **impact résiduel** : modéré tant que le couvert arboré n'est pas affecté de plus de 1/3

À l'échelle du gradin du haut Lignon (sensibilité faible) : secteur perçu en vue rasante de loin et exclusivement visible de près si une bande boisée (non construite) est maintenue sur la parcelle 258, **impact** : modéré de près car le projet reste visible entre les troncs, **mesure envisagée** : idem avec en outre le maintien d'une bande boisée (non construite) entre les parcelles 258 et 253, **impact résiduel** : faible tant que la trame arborée n'est pas éclaircie de plus de 1/3





principaux impacts avant mesures et impacts résiduels après mesures

facteurs de sensibilité et effets à craindre	impact du projet	mesures envisagées	impact résiduel
3.3 - Espace multi-glisses quatre saisons vue plongeante sur la station depuis les résidences secondaires suite à la suppression du cordon arboré en bas de la parcelle	très fort (des résidences secondaires)	risberme plantée pour masquer la vue de la station depuis les résidences secondaires, cordon arbustif complémentaire en haut de talus	fort -> faible à terme des résidences
5 - Pôle commercial R+2 toiture et façade sud perçues en vue plongeante depuis les Hautes-Chaumes, façade R+1 côté piste des Granges (plateforme d'accueil plus haute que la RD 6.3)	très fort (bâtiment se détachant de l'ensemble)	positionnement le plus proche possible du pôle d'accueil, continuité architecturale avec le bâti voisin, neutralité de la toiture (prescriptions incluses dans le "concours de concepteurs")	modéré vue l'échelle (faible s'il y a quelques arbres devant)
façade R+2 vue en premier plan de la RD 6.3, volume important prévu pour les périodes de pointe, effet "village fantôme" à craindre hors saison (fermeture saisonnière de certains services et commerces)	très fort (localisation du bâtiment dans une "fenêtre de vue")	positionnement en marge de la fenêtre de vue, affectation du pignon aux activités permanentes, prescriptions architecturales et plantations éventuelles pour estomper le haut du volume et les parties du bâtiment moins utilisées	modéré (contexte déjà anthropisé)
1.1 - Plateforme d'accueil lisière résultant du déboisement et talus vus du pied de station et de la RD6.3, risque de fragilisation des arbres et de chablis	fort (la lisière est dominante)	optimisation des talus pour limiter le déboisement, jardinage du peuplement sur 10-20 m de profondeur pour recréer une lisière résistante	fort au départ -> faible à terme
plateforme technique, rampe d'accès et matériel stocké visibles de la plateforme d'accueil, de la RD et du parking (contexte de proximité)	fort pour le public depuis la plateforme d'accueil	cordon boisé entre plateforme technique et plateforme d'accueil ainsi que sur les talus de la rampe d'accès	faible à terme
remblai pentu de la plateforme vu de la RD 6.3 en arrivant à la station	fort de la RD 6.3	plantation arbustives occupant les talus, rampes douces dissuadant de couper à travers	très faible à terme
3.1 - bâtiment d'accueil, pôle technique, luge sur rail, TSD toitures perçues des Hautes-Chaumes en vue plongeante, ensemble bâti groupé en marge de la zone ouverte en herbe en pied de piste	fort (mais respecte l'ouverture du pied de piste)	traitement neutre des toitures, cohérence architecturale d'ensemble, plantations éparses autour de la plateforme contribuant à l'insertion	modéré
5 - Pôle commercial R+2 façade plus imposante que celle des chalets existants côté piste, très prégnante dans le paysage du cœur de station	fort (bâti en avant-plan)	prescriptions architecturales incluses dans le "concours de concepteurs" bien que le projet soit porté par un opérateur privé	fort > modéré à terme s'il y a des arbres devant
1.2 - Parking bord de route surface d'enrobé en continuité visuelle avec la route, d'autant plus marquée en l'absence de neige ou de véhicules (manque d'emprise pour planter le projet et contrainte de déneigement)	modéré en hiver, fort en période creuse	travée extérieure en concassé enherbé, une place sur 5 est sacrifiée pour mettre un arbre et fractionner la perception du parking + séparation par glissière en rondin	fort au départ -> modéré à terme
1.4 1.5 - Descentes multi-glisses multi-activités contexte ouvert (Hautes-Chaumes), tracé rectiligne et sol mis à nu par les passages répétés, pente localement forte, risques d'érosion/surcreusement, tapis réception tyrolienne (modification texture du paysage)	modéré (tracé étroit vu de loin), fort de près hors saison hivernale	mutualiser les parcours 1.4-1.5 pour limiter l'impact, pente modérée évitant les freinages appuyés, maîtrise des écoulements, potences tyrolienne de faible hauteur, tapis vert foncé	modéré à très faible selon maîtrise de la fréquentation
plus bas dans le versant boisé, croisement de sentiers plutôt mode doux, talus aux intersections et risques (vitesses importantes)	fort (conflits d'usage)	détournement des tracés mode doux pour limiter les intersections	très faible
1.3 - Tracé luge sur rail tracé contourné à découvert dans la partie basse de la piste des Granges avec nombreux dispositifs de protection, phares sur luges et balisage lumineux en usage nocturne	faible du pied de station, modéré de nuit	l'opération 2.6 (reboisement piste des Granges) contribue à réduire la prégnance des équipements, filets de protections visibles seulement de près	faible à terme, modéré en usage nocturne
2.1 - Bassin technique vue plongeante depuis les Hautes-Chaumes en cas de coupe à blanc (parcelles riveraines du point de vue ou du bassin)	fort (mais vue rasant ou fugitive des sentiers)	maîtrise foncière des arbres faisant écran en vue plongeante, étanchéité et empiérement de protection de teinte sombre, piste enherbée	modéré
digue h 0 à 9,50 m, pente incohérente dans le contexte, non plantable pour des raisons techniques, grillage h 2 m en pied, enrochements et béton du déversoir de crue visibles entre les arbres, bâtiment technique, stockage de matériel, manœuvre des dameuses en site fréquenté accessible par les Campanules et le chemin du Sagnasson (sentier de randonnée)	fort en vue rapprochée du chemin et de la piste (sécurité du public, risque de dégradations)	plantations forestières dans les vides des boisements et au droit des chemins, fermeture accès de service par barrière, création d'un itinéraire de substitution pour rejoindre le haut des Campanules, plantation derrière la zone de lâcher pour masquer digue, clôture et hangar, déversoir de crue en blocs de teinte sombre et béton coloré en brun par adjuvants	fort au départ -> modéré à terme
3.3 - Espace multi-glisses quatre saisons décaissement d'un grand talus orienté sud sous les résidences secondaires, suppression des arbres qui les masquent depuis la station	fort (chalets exposés, verdissement difficile)	talus en pente douce fractionné par une risberme avec banquettes de terre plantée, cordon arbustif complémentaire en haut de talus	fort au départ -> modéré à terme de la station
soutènement, muret et filets de protections au droit du chalet séjour et du Lignon	fort (vu de près)	protections par barrière en planches amovibles à la place de filets	modéré (contexte anthropisé)
tapis roulant couvert sur remblai linéaire surélevé de 0 à 2,50 m, tapis permanent de luge tubing en synthétique de teinte contrastée	fort (localisation au milieu d'une zone ouverte)	tapis de luge de teinte blanche moins voyant, enherbement libre des talus du tapis couvert, enherbement ras des pistes hors saison	fort au départ -> modéré à terme

2.3 Synthèse des impacts sur le paysage et le patrimoine

Deux **impacts très forts** ressortent de l'analyse :

- Le vis-à-vis entre les résidences secondaires des Traverses et l'espace débutant en contrebas et plus loin la station, qui peut être amélioré en adaptant le terrassement et en plantant à mitalus, mais avec un impact résiduel fort (à moins de planter en haut de talus sur terrain privé).

- La perception du nouveau pôle commercial depuis les Hautes-Chaumes en vue plongeante par la trouée des pistes et l'effet de masse de sa longue façade perçue en avant-plan en découvrant la station (depuis le bas des pistes et le cœur de station son impact est qualifié de fort). Seul un travail fin sur l'architecture est à-même de mettre en scène le bâti sans l'imposer au site, de créer une cohérence à l'échelle du cœur de station et de modérer ainsi son incidence. Les plantations d'accompagnement contribuent à lier le projet à son environnement et ce faisant à fractionner la perception des façades et éviter qu'elles ne soient perçues d'un seul tenant, l'impact résiduel étant alors plus faible (amélioration d'un contexte déjà marqué par l'anthropisation).

Les autres **impacts forts** identifiés sont :

- Le terrassement de la plateforme d'accueil et de la plateforme technique ainsi que le bâtiment qui y prend place (vus du bas des pistes ou de la RD 6.3 en arrivant à la station). En accordant un soin particulier au terrassement on parvient toutefois ici à un impact résiduel faible à terme.

- Le parking en bord de route à l'aval de la station, les contraintes d'exploitation et le manque de place laissent peu de marge pour les mesures d'insertion (impact résiduel modéré).

- Le bassin technique que l'on discerne à travers les arbres de quelques points hauts des Hautes-Chaumes et avec bien plus d'acuité en vue rapprochée depuis les cheminements qui passent aux abords, la marge de manœuvre et les contraintes techniques ne permettant pas de mettre en œuvre toutes les mesures utiles (impact résiduel modéré, plus faible à la longue)

- L'espace multi-glisses quatre saisons impliquant de gros terrassements et accueillant des équipements permanents misant plus sur l'attractivité que sur l'environnement pleine nature. Les contraintes techniques laissent également bien peu de marge de manœuvre pour pousser les mesures d'insertion (impact résiduel modéré car le contexte est déjà très anthropisé)

facteurs de sensibilité et effets à craindre	impact du projet	mesures envisagées	impact résiduel
4.1 - Hébergements RdC secteur de l'ancien camping (parcelles 266/268) vis-à-vis direct depuis les maisons riveraines (faible consistance de la trame de Bouleaux)	fort (proximité du bâti)	protection visuelle renforcée par cordon arboré dense en limite	fort au départ -> faible à terme
4.1 - Hébergements R+2 secteur de l'ancien camping (parcelles 266/268) vue plongeante depuis les Hautes-Chaumes, percée dans l'axe de l'Ourson depuis la station	fort (contexte "naturel")	implantation R+2 dans les secteurs moins en évidence, trame boisée haute autour du bâti	fort au départ -> modéré à terme
4.2 - Hébergements avec gradient RdC R+1 R+2 secteur des Côtes (parcelle 253) vue plongeante depuis les habitations du quartier des Côtes au dessus de la parcelle 253 (écran arboré discontinu sur parcelle 252)	fort (proximité du bâti) très fort en cas d'abattage	plantations arborées en limite pour renforcer la protection visuelle, effet différé le temps que les arbres poussent (angle de vue pénalisant)	fort au départ -> modéré à terme
terrain en pente largement tourné vers le bassin de perception du Haut Lignon (présence de bosquets à l'aval de la parcelle et au Nord côté secteur d'urbanisation future des Pistes)	fort (densité de construction inhabituelle dans ce secteur rural)	maintien des arbres existants en limite, voies épousant les courbes de niveau, découpage fractionné par des cordons arborés successifs, prescriptions architecturales dans le PLUi	fort au départ sauf préverdissement -> faible à terme
4.2 - Hébergements insolites en RdC secteur des Traverses (parcelle 258) toitures potentiellement perceptibles des Hautes-Chaumes si on terrasse à proximité des racines (arbres vulnérables)	fort (si la trame arborée est trop éclaircie)	implantation fine du projet, faible densité bâti, fondations, voiries réseaux peu impactants, prescriptions architecturales dans le PLUi	modéré en gardant 2/3 du couvert arboré

Le tableau en annexe pages 39, 39 et 40 détaille l'incidence de l'ensemble des opérations

- Le programme d'hébergements touristiques et de loisirs, avec d'un côté des vues plongeantes que l'on peut avoir des Hautes-Chaumes, de l'autre une exposition frontale en direction du bassin de perception du haut Lignon et plus généralement des vis-à-vis potentiellement préjudiciables depuis les habitations directement riveraines. Les mesures envisageables s'appuient avant tout sur les orientations urbanistiques (projet restant à définir). Les mesures de préservation du couvert boisé existant et les plantations d'accompagnement ne sont pas à-même d'assurer seules l'insertion mais elles peuvent contribuer à estomper significativement les effets.

- Le tracé de la descente multi-glisses dans sa partie haute à découvert à travers le "plat des Granges" est également cité pour son incidence potentiellement forte (en l'absence de neige) et doit faire l'objet d'un travail soigneux d'insertion dans la pente et de contrôle des effets de la fréquentation pour éviter toute dégradation dans le temps rendant caduques les mesures prises.

- Enfin le tracé de la luge sur rail dans partie à découvert en bas de piste a un impact modéré en période d'exploitation nocturne (exposition accrue de loin et gêne vis-à-vis des habitations), mais il est repris ici en fin de liste car l'impact résiduel reste modéré dans les mêmes conditions.

Outils, orientations et mesures pour éviter ou réduire les incidences paysagères

Il convient tout d'abord de rappeler que les réflexions menées en concertation avec les différents partenaires publics du projet : DDT, DREAL, STAP, Pays d'Art et d'Histoire du Forez, Loire Forez agglomération, Parc du Livradois-Forez... font partie des outils mobilisables pour améliorer la compréhension du contexte et sa prise en compte lors de la conception. Le concours de concepteurs permet, au delà de la conception des bâtiments et abords, de faire en quelque sorte office d'assistance au maître d'ouvrage, notamment dans la définition du pôle commercial puisque ce niveau de supervision fait défaut. Il en faudrait autant pour cadrer avec précision dans les documents d'urbanisme le projet d'hébergements confié à des partenaires privés.

Tout ce travail fait partie des **mesures d'évitement** (conception, dimensionnement et localisation des ouvrages). On peut y ajouter les interventions qui permettent de maîtriser l'exploitation des boisements jouant un rôle notable en matière d'insertion des équipements (acquisition foncière, conventions avec les propriétaires, réglementation de boisement...).

Parmi les **mesures de réduction**, la conduite et le contrôle de la bonne exécution des différents chantiers est une condition indispensable pour garantir la prise en compte des intérêts paysagers jusqu'au parfait achèvement des travaux (de la gestion de la terre aux finitions). Cette phase a indéniablement une incidence majeure sur la réussite du projet. On citera à nouveau ici le rôle de l'équipe de conception dans la définition des dispositions constructives et matériaux, notamment quand il faut rechercher une certaine neutralité de traitement pour que les équipements et constructions ne soient pas en opposition avec leur environnement (reflets, contrastes, cohérences de teintes...), et soient fidèles à l'esprit des lieux (matériaux, ressources, savoir-faire locaux). Enfin, les plantations d'accompagnement ne sont pas des mesures de pis-aller visant à gommer les défauts que l'on n'aurait pu éviter en raison de contraintes techniques ou environnementales, mais des éléments du projet à part entière. L'inconvénient de telles mesures est que leur efficacité est sensiblement différée, le temps que la végétation pousse et fasse effet.

Bibliographie consultée :

Diagnostics de territoire, ouvrages sur le paysage, le patrimoine, le tourisme

Atlas des paysages de la Loire DIREN Rhône-Alpes CG42 - M. Poncet B. Richard Janvier 2002

Charte architecturale et paysagère du Pays d'Art et d'Histoire du Forez
"vers un projet de paysage" Agence d'Urbanisme Interland 2007

Charte du territoire du Pays du Forez - Diagnostic stratégique et enjeux - Syndicat Mixte des Pays du Forez et du Pays d'Art et d'Histoire - Sitelle 2004 actualisation Avril 2011

Diagnostic de territoire - Communauté d'agglomération Loire-Forez - Sitelle 2013

Charte paysagère du SCOT Sud Loire - Syndicat mixte du SCOT Sud Loire
Epures Agence d'urbanisme de la région Stéphanoise Septembre 2014

Projet Agro-Environnemental et Climatique hautes chaumes et piémont du Forez - Syndicat Mixte des Pays du Forez Communauté d'agglomération Loire-Forez - Octobre 2014

Parc Naturel Régional Livradois-Forez - Charte 2011-2023 - Bilan 2014

Mémento du tourisme 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes Fréquentation des sites touristiques
Rhône-Alpes Tourisme Observatoire Régional du Tourisme

Guide des bonnes pratiques de gestion forestière Site Natura 2000 des parties sommitales du Forez et hautes chaumes - Communauté d'agglomération Loire-Forez - 2010

Fréquentation des musées, sites, activités et manifestations - 2005 à 2012 Loire Tourisme en Rhône-Alpes Mai 2013

Site internet (entre parenthèse date de consultation)

Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes DREAL Auvergne Rhône-Alpes
<http://www.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr> (Octobre 2016)

Atlas des patrimoines DRAC Auvergne-Rhône-Alpes <http://www.culturepatrimoine.gouv.fr>
(Octobre 2016)

Base "Mérimée" architecture et patrimoine du Ministère de la Culture et de la communication
<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine> (Octobre 2016)

Patrimoine de Rhône-Alpes <http://patrimoine.rhonealpes.fr> (Octobre 2016)

Conseil général de la Loire <http://www.loire.fr> (Janvier 2018)

Contrat de Développement Durable Pays du Forez Région Rhône Alpes
<http://www.paysduforez.fr> (Mars 2017)

Agence de développement du tourisme de la Loire <http://www.loiretourisme.com> (Octobre 2016)

Chiffres Clés du tourisme dans la Loire <http://www.observatoire.loiretourisme.com> (Octobre 2016)

liste des opérations et de leur incidence vis-à-vis des enjeux relevés, détail des mesures envisagées et des impacts résiduels après application de ces mesures

unité concernée	sensi- bilité	opération	effets à craindre (et facteurs de sensibilité)	impact du projet	mesures envisagées	impact résiduel
Hautes-Chaumes	très forte	1.1 - Plateforme d'accueil	talus et plateforme perceptibles en vue plongeante de quelques points de vue (vis-à-vis depuis site patrimonial)	modéré (vue l'étendue des perceptions)	plantation des talus, traitement des plateformes en concassé filtrant enherbé, limitation des surfaces revêtues	faible au départ -> très faible à terme
Hautes-Chaumes	très forte		fragilisation de la lisière haute et risque de chablis, visibilité des constructions accentuée (vis-à-vis depuis site patrimonial)	modéré (vue l'étendue des perceptions)	optimisation des talus pour limiter le déboisement, jardinage du peu-plement sur 10-20 m de profondeur pour recréer une lisière résistante	faible au départ -> très faible à terme
pied de station	forte		lisière résultant du déboisement et talus de la plateforme vus du pied de station, risque de fragilisation des arbres et de chablis	fort (lisière dominante)	id	fort au départ -> faible à terme
accès station RD	très forte		idem vu avec du recul en arrivant par la RD6.3	fort (lisière dominante)	id	faible à terme
pied de station	forte		déchaussement de blocs cyclopéens (contexte de proximité)	modéré (masqué)	plus gros blocs laissés sur place pour préserver la typologie initiale	faible à terme
pied de station	forte		difficulté de récupérer la terre végétale (contexte de proximité)	modéré (masqué)	terre laissée sur place pour planter entre les blocs	faible à terme
pied de station	forte		pente de rétablissement des chemins importante (pour les usagers)	modéré (ponctuel)	tracés rétablis en lacets jusqu'à la plateforme	très faible à terme
pied de station et RD accès station	forte		plateforme technique, rampe d'accès et matériel stocké visibles de la plateforme d'accueil, de la RD et du parking (contexte de proximité)	fort pour le public depuis la plateforme d'accueil	cordon boisé entre plateforme technique et plateforme d'accueil ainsi que sur les talus de la rampe d'accès	faible à terme
accès station RD	très forte		remblai pentu de la plateforme vu de la RD 6.3 en arrivant à la station	fort depuis RD 6.3	plantation masquant les talus, rampes douces dissuadant de couper	très faible à terme
accès station RD	forte	1.2 - Parking bord de route	augmentation surface d'enrobé en continuité avec la route, d'autant plus marquée en l'absence de neige ou de véhicules stationnés (emprise réduite pour adapter le projet et contrainte de déneigement)	modéré en hiver, fort en période creuse	travée extérieure en concassé filtrant enherbé, place comptée pour planter, une place sur 5 est sacrifiée pour mettre un arbre et fractionner la perception du parking + séparation par glissière en rondin	fort au départ -> modéré à terme
accès station RD	forte		pente vers Lignon, risque d'enlèvement (proximité Lignon)	modéré (gêne usagers)	merlon chasse-roue, contre-pente pour ramener l'eau vers le parking	positif
versant boisé	modérée	1.3 - Tracé luge sur rail	déboisement et terrassement rampe montée (partie tracé rectiligne)	faible (vu dans l'axe)	abattages limités au strict nécessaire, précautions de chantier	faible
versant boisé	modérée		déboisement (tracé contourné, vu de loin)	très faible	déboisement irrégulier a-priori peu perceptible de loin	très faible
versant boisé	modérée		abattages et terrassement (vu de près, contexte forestier)	faible (passage rapide)	abattages limités au strict nécessaire, précautions de chantier	très faible
bas de la piste des Granges	faible		tracé contourné à découvert avec nombreux dispositifs de protection, phares sur luges et balisage lumineux pour fonctionnement nocturne	faible du pied de station, modéré de nuit	l'opération 2.6 (reboisement piste des Granges) contribue à l'insertion des équipements, protections visibles seulement de près	faible à terme, modéré en usage nocturne
pied de station	forte		idem vue limitée au pied de piste et depuis l'Ourson	faible	fait partie du paysage anthropisé du cœur de station	faible
Hautes-Chaumes	très forte	1.4 - Descente multi-glisses	sol mis à nu suivant un tracé rectiligne en zone de prairie ouverte (Hautes-Chaumes), pente localement forte, risques d'érosion et de surcreusement (modification texture et contours du paysage)	modéré (tracé peu large vu de loin), fort de près hors saison hivernale	mutualisation des parcours 1.4-1.5 pour limiter l'impact, pente modérée pour éviter les zones de freinage appuyés, maîtrise des écoulements, utilisation de la terre décapée pour d'autres secteurs érodés	modéré à très faible selon maîtrise de la fréquentation
versant boisé	modérée		déboisement largeur réduite (vu de loin)	très faible (vue de loin)	déboisement aux contours irréguliers a-priori non discernable de loin	très faible
sentiers en forêt	modérée		abattages ponctuels, talus importants en courbe (vue depuis sentier)	faible (vue rapprochée)	tracé contourné favorable en terme d'insertion, bois broyé sur place	très faible
sentiers en forêt	modérée		terrassement en forêt en contexte de forte pente avec blocs, talus en courbe et raccordement inter (vu depuis sentier)	modéré (reverdissement naturel en sous-bois)	utilisation d'engins de terrassement compacts, évacuation des blocs en pied de station, gestion en déblai-remblai sur place, terre régagée sur les talus, maîtrise des écoulements, finition soignée du chantier	faible
sentiers en forêt	modérée		croisement d'autres tracés plutôt mode doux (vitesses importantes)	fort (conflits d'usage)	détournement des tracés mode doux pour limiter les intersections	très faible
Hautes-Chaumes	très forte	1.5 - Tyrolienne	câble tendu entre la gare d'arrivée du télésiège des Jasseries et le point de réception matérialisé par un tapis de teinte contrastée en site naturel ouvert, avec une potence à chaque extrémité	modéré (équipements peu visibles hormis le tapis de réception)	implantation de la potence de départ au plus près des bâtiments, potence d'arrivée de faible hauteur, tapis de réception vert foncé	très faible
Hautes-Chaumes	très forte	1.5 - Parcours multi-activités	terrassement rectiligne du tracé en contexte de prairie ouverte, pente localement forte, risques d'érosion (tracé linéaire)	très faible (trace très étroite vue de loin), faible en vue rapprochée	mutualisation des parcours 1.4-1.5 pour limiter l'impact, trace piétonne de largeur réduite en appui sur les barrières bois existantes	très faible
versant boisé	modérée		déboisement ponctuel au droit des "ateliers" (vu de loin)	très faible (vue de loin)	déboisement ponctuel non discernable de loin	très faible
sentiers en forêt	modérée		abattages ponctuels et équipements des "ateliers" (vu depuis sentier)	faible (vue rapprochée)	abattage parcimonieux, bois broyé sur place, équipements en bois	très faible

liste des opérations et de leur incidence vis-à-vis des enjeux relevés, détail des mesures envisagées et des impacts résiduels après application de ces mesures

unité concernée	sensi- bilité	opération	effets à craindre (et facteurs de sensibilité)	impact du projet	mesures envisagées	impact résiduel
Hautes-Chaumes	très forte	2.1 - Bassin technique	vue plongeante de quelques belvédères et sentiers en balcon en cas de coupe à blanc (parcelles riveraines du point de vue ou du bassin)	fort (mais vue rasante ou fugitive des sentiers)	maîtrise foncière des arbres qui font écran en vue plongeante, étanchéité, revêtement de protection et piste de teinte neutre sombre	modéré
gradin Ht Lignon	faible		lisière haute à l'amont suite au déboisement (forêt mature), talus aval pris sur un boisement faisant écran côté bassin du Lignon	faible (lisière confondue avec celle de la piste)	lisière amont se confondant de loin avec la lisière des Campanules donc peu visible, lisière aval peu élevée et affaiblie à reconstituer	faible au départ -> très faible à terme
sentiers en forêt	modérée		lisière haute à l'amont suite au déboisement (forêt mature), talus aval pris sur un boisement faisant écran côté chemin du Saignasson	modéré (depuis le chemin du Saignasson)	reconstitution lisière côté amont (ENS protection des chablis), limiter le déboisement côté aval, semis de ligneux sur talus ou plantation	modéré au départ -> faible à terme
habitat riverain	modérée		résidences secondaires et gîte le long du chemin du Saignasson	très faible des maisons	terrassement perceptible en vue rasante du chemin du Saignasson	très faible
sentiers en forêt	modérée		digue h 0 à 9 m de pente sans équivalent dans le contexte, non plan-table pour des raisons techniques, avec grillage h 2 m en pied	fort en vue rapprochée du chemin et de la piste	maîtrise foncière des arbres faisant écran en vue rasante à renforcer, plantations de typologie forestière au droit des chemins fréquentés, implantation des clôtures en pied de talus	fort au départ -> modéré à terme
haut de piste	modérée		site fréquenté accessible par la remontée et par le chemin (bâtiment technique, stockage de matériel, manœuvre des dameuses)	fort (sécurité du public, risque de dégradations)	fermeture accès de service par barrière, création d'un itinéraire de substitution, plantation pour masquer digue, clôture et hangar	modéré
pied de station	forte		percée dans l'axe des Campanules avec du recul depuis le parking	faible (vue rasante)	projet encaissé, en retrait visuellement par rapport au pied de station	très faible à terme
sentiers en forêt	modérée	2.1 - Déversoir de crue	enrochements, ouvrage béton vus par transparence entre les arbres	modéré (vue filtrée)	choix de blocs de teinte sombre, béton coloré en brun par adjuvants	modéré
pied de station	forte	2.2 - Élargissement de la piste des Campanules	décapage étendu et talus orienté sud (verdissement difficile), déboisement laissant une lisière haute et rectiligne (forêt mature)	modéré (cône de vue étroit d'en bas)	jardinage du boisement sur 10 m de profondeur pour recréer une lisière, talus de pente variable, enherbement des sols mis à nu	très faible à terme
sentiers en forêt	modérée	2.3 - retour skieurs par le chemin des Espagnols	chemin appelé à être fréquenté, élargissement sur 6 m avec quelques "points durs", ouvrage hydraulique en PVC annelé inesthétique	positif (aspect actuel peu avenant)	reprise des talus, fossés et bois tombés laissés sur place par le même occasion, ouvrage hydraulique prolongé en maçonnerie	positif
pied de station	forte	2.4 - Reprofilage TK Ourson	décapage très localisé, piste orientée sud (sol superficiel, peu de terre disponible, verdissement difficile)	faible (emprise réduite)	décapage, correction de profil et remise en place de la terre	très faible à terme
Hautes-Chaumes	très forte	2.5 - Espace glisses d'altitude lâcher intermédiaire	déplacement d'un pylône, constitution d'une plateforme en bord de chemin, talus de faible hauteur (sol rocheux, absence de terre)	faible (emprise réduite)	talus étiré pour retrouver la pente du terrain naturel et revêtus de matériaux fins, semis ou protection par broyat prélevé sur place	très faible
Hautes-Chaumes	très forte	2.5 - Espace glisses d'altitude pour les débutants	décapage très localisé, modelés déblai-remblai sur place faible hauteur (sol superficiel, peu de terre disponible, verdissement difficile)	faible (emprise réduite)	mise en réserve de la terre décapée en faible épaisseur en période favorable pour préserver la flore et semis complémentaire clair	très faible
Hautes-Chaumes	très forte		équipement de remontée mécanique supplémentaire	faible (site déjà équipé)	remontée type télé-corde démontable sur embase enterrée	très faible
gradin Ht Lignon	faible	2.6 - Reboisement bas de la piste des Granges	modification de la texture du paysage et dans une moindre mesure de la linéarité de la lisière, effet très limité en vision lointaine	positif mais de portée limitée en vue lointaine	mélange caducs et persistants pour faire une transition avec la forêt de conifères, arbustes et arbres selon les contraintes de hauteur	positif
pied de station	forte		atténue la linéarité de la lisière forestière, améliore l'insertion des équipements de luge sur rail et protections	positif (linéaire de protections important)	mélange caducs/persistants pour une transition graduelle avec la forêt de conifères, arbustes et arbres selon les contraintes de hauteur	positif
accès station RD	très forte	3 - Concours de concepteurs	réflexion architecturale et paysagère globale à l'échelle de la station	positif (bâti disparate)	requalification bâti existant, conception/cadrage bâti nouveau/abords	positif
pied de station	forte	3.1 - centrale à neige	rénovation (contexte de proximité vis-à-vis espace débutant)	positif (point noir)	requalification bâti existant	positif
Hautes-Chaumes	très forte	3.1 - bâtiment d'accueil, pôle technique, luge sur rail, TSD	toitures perçues en vue plongeante, ensemble bâti groupé en marge de la zone ouverte en herbe en pied de piste	fort (mais respecte l'ouverture du pied de piste)	traitement neutre des toitures, cohérence architecturale d'ensemble, plantations denses autour de la plateforme contribuant à l'insertion	modéré
pied de station	forte		bâti apparaissant en second plan depuis la route d'accès et le cœur de station (perception dans un contexte de proximité)	modéré à hauteur du pied de piste	conception architecturale d'ensemble du cœur de station, plantations denses autour de la plateforme contribuant à l'insertion	faible à terme
pied de station	forte	3.2 - bâtiment les Épilobes	juxtaposition Épilobes, salle hors-sac, atelier (dé-densification)	positif (démolition)	agrandissement et mise en scène espace ludique vu en arrivant	positif
accès station RD	très forte	3.2 - chalet séjour	bâti central très exposé, première image en arrivant à la station	positif (rénovation)	requalification bâti existant	positif
pied de station	forte	3.2 - hangar ancien camping	peu visible des pistes, toiture perceptible de quelques points hauts	positif (démolition)	démolition dans le cadre du programme 4.1 hébergements	positif
Hautes-Chaumes	très forte	3.2 - hangar des dameuses en haut des Campanules	toiture perçue en vue plongeante (angle rasant et vue plus ou moins filtrée par la végétation)	modéré (vue filtrée par la végétation)	toiture sombre non réfléchissante	faible
gradin Ht Lignon	faible		façade visible du chemin du Saignasson et sous un angle très rasant de la RD 6.3 en pied de versant avec du recul	modéré (angle très rasant)	plantations des talus de l'accès de service contribuant à l'insertion depuis le chemin du Saignasson, plantation devant la zone de lâcher	faible
sentiers en forêt	modérée	3.2 - station pompage (idem)	édicule enserré dans la digue du bassin et a-priori peu visible	faible (vue filtrée)	bâtiment, toiture terrasse et portes de teinte neutre et sombre	faible

liste des opérations et de leur incidence vis-à-vis des enjeux relevés, détail des mesures envisagées et des impacts résiduels après application de ces mesures

unité concernée	sensi- bilité	opération	effets à craindre (et facteurs de sensibilité)	impact du projet	mesures envisagées	impact résiduel
pied de station	forte	3.3 - Espace multi-glisses quatre saisons	décaissement grand talus orienté sud sous les chalets en résidences secondaires, abattage des arbres qui les masquent depuis la station	fort (chalets exposés, verdissement lent)	talus en pente douce fractionné par une risberme avec banquettes de terre plantée, cordon arbustif complémentaire en haut de talus	fort au départ -> modéré à terme
habitat riverain	forte		suppression du cordon arboré masquant les bâtiments de la station au bas du terrain des résidences secondaires	très fort (vis-à-vis pénalisant)	risberme plantée, cordon arbustif complémentaire en haut de talus	fort -> faible avec le cordon arbustif haut
pied de station	forte		encaissement de l'entonnement du Lignon existant	modéré (vu de près)	arbustes sur talus, protections planches amovibles à la place de filets	faible à terme
pied de station	forte		soutènement, muret et filets de protections au droit du chalet séjour	fort (vu de près)	protections planches amovibles à la place de filets	modéré
accès station RD	très forte		remblaiement de l'ancien parking au bénéfice de la surface de pistes	positif	glacis en pente douce en herbe venant jusqu'à la route d'accès	positif
accès station RD	très forte		tapis roulant couvert sur remblai linéaire surélevé de 0 à 2,50 m, tapis permanent de luge tubing de teinte contrastée	fort (localisation au milieu d'une zone ouverte)	choix d'un tapis de couleur blanche moins tranchant visuellement, enherbement laissé libre sur les talus pour donner du flou au remblai	fort au départ -> modéré à terme
Hautes-Chaumes	très forte	4.1 - Hébergements RdC secteur de l'ancien camping	bâti de faible hauteur, toitures perçues en vue plongeante (effet de filtre marqué de la trame de Bouleaux existante)	faible (vue filtrée par la végétation du camping)	maintien, renforcement ou reconstitution de la trame de Bouleaux existante, prescriptions architecturales dans le PLUi	très faible
habitat riverain	forte		vis-à-vis direct (faible consistance de la trame de Bouleaux existante)	fort (proximité du bâti)	protection visuelle renforcée par cordon arboré dense en limite	fort -> faible à terme
pied de station	forte		vis-à-vis direct (étroite percée dans l'axe de la piste de l'Ourson)	modéré (percée, étroite)	protection visuelle renforcée par cordon arboré dense en limite	faible à terme
gradin Ht Lignon	faible		vue rasante (effet de filtre marqué de la trame de Bouleaux existante)	négligeable de loin	maintien, renforcement ou reconstitution de la trame boisée existante	très faible
Hautes-Chaumes	très forte	4.1 - Hébergements R+2 secteur de l'ancien camping	bâti haut, vue rasante par dessus les conifères du premier plan ou vue plongeante sur les toitures émergeant des taillis du camping	fort (contexte naturel avec très peu de bâti)	implantation du bâti R+2 pour l'accueil de groupes au plus près du chemin des bois et de l'entrée de la parcelle, inséré dans le talus, plantation d'arbres de première grandeur autour du bâti pour filtrer la vue des toitures, prescriptions architecturales dans le PLUi	fort au départ -> modéré à terme
pied de station	forte		co-visibilité avec la station (étroite percée dans l'axe de la piste de l'Ourson)	fort (concurrence visuelle avec la station)	implantation du bâti R+2 au plus près du chemin des Espagnols et maîtrise foncière des arbres qui font écran en vue plongeante	très faible
gradin Ht Lignon	faible		vue rasante sur les toitures émergeant au-dessus des frondaisons	faible (vue rasante)	arbres de première grandeur masquant le haut du bâti R+2	très faible
Hautes-Chaumes	très forte	4.2 - Hébergements RdC R+1 R+2 secteur des Côtes	toitures possiblement perçues en vue plongeante (vue rasante par dessus le boisement existant des Traverses parcelle 258)	modéré (vue l'étendue des perceptions)	maintien d'une bande boisée (non construite) sur la parcelle 258 et plantations arborées en limite ouest devant les arbres de la parcelle 252	très faible
habitat riverain	forte		vue plongeante depuis les habitations des Côtes au dessus de la parcelle 253 (écran arboré discontinu sur la parcelle 252 voisine)	fort à très fort en cas de coupe (faible distance)	plantations arborées en limite ouest pour renforcer la protection visuelle, effet différé le temps que les arbres poussent (angle de vue plongeant pénalisant)	fort au départ -> modéré à terme
gradin Ht Lignon	faible		terrain en pente ouvertement tourné vers le bassin de perception du Haut Lignon (présence de bosquets à l'aval de la parcelle et au Nord côté secteur d'urbanisation future des Pistes)	fort (densité de construction inhabituelle dans ce secteur rural)	gradient de hauteur de bâti de RdC en haut de parcelle à R+2 en bas de pente, maintien des bandes boisées existantes en limite, voies épousant les courbes de niveau, découpage fractionné par des cordons arborés successifs, prescriptions architecturales dans le PLUi	fort au départ sauf préverdissement -> faible à terme
Hautes-Chaumes	très forte	4.2 - Hébergements RdC secteur des Traverses	toitures potentiellement perçues en vue plongeante (terrain boisé mais les arbres sont vulnérables en cas de terrassement à proximité)	fort (si la trame arborée est trop éclaircie)	implantation fine du projet, faible densité de bâti, fondations, voiries et réseaux peu impactants, prescriptions architecturales dans le PLUi	modéré si on garde 2/3 du couvert arboré
gradin Ht Lignon	faible		secteur principalement perçu de près (arbres vulnérables en cas de terrassement à proximité), sinon exposé en vue rasante de loin	moyen (si la trame arborée est trop éclaircie)	idem avec en outre le maintien d'une bande boisée (non construite) entre les parcelles 258 et 253	faible
Hautes-Chaumes	très forte	5 - chalets de location	bâti épars et disparate du cœur de station perçu en vue plongeante	positif (démolition)	en vue de construire un nouveau pôle de commerces et services	positif
accès station RD	très forte		front bâti empêchant de voir le pied de piste en arrivant à la station	positif (ouverture)	mise en scène des activités de loisirs dès l'arrivée à la station	positif
Hautes-Chaumes	très forte	5 - Pôle commercial R+2	toiture et façade sud R+1 côté piste des Granges perçues en vue plongeante (plateforme d'accueil plus haute que la RD 6.3)	très fort (bâtiment se détachant de l'ensemble)	positionnement le plus proche possible du pôle d'accueil, continuité architecturale avec le bâti voisin, neutralité de la toiture (prescriptions incluses dans le concours de concepteurs bien que la conception ne soit pas dans la mission), arbres épars sur la plateforme	modéré vue l'échelle (faible s'il y a des arbres devant)
accès station RD	très forte		bâti R+2 en premier plan sur la route d'accès, volume important calé sur les périodes de pointe, effet "village fantôme" à craindre hors saison (fermeture saisonnière de certains services et commerces)	très fort (localisation du bâti dans une "fenêtre de vue")	positionnement en marge de la fenêtre de vue, affectation du pignon aux activités permanentes, prescriptions architecturales et plantations éventuelles pour estomper le haut du volume et les parties du bâtiment moins utilisées	modéré (contexte déjà anthropisé)
pied de station	forte		façade élevée côté piste très prégnante dans le paysage du cœur de station (terrain en déblai par rapport à la RD 6.3)	fort (bâti en avant-plan)	prescriptions architecturales issues de la "mission architecte" car le projet est porté par un opérateur privé et plantations d'arbres devant	fort (modéré si on plante devant)